

2009

RAPPORT ANNUEL
DOCUMENT DE REFERENCE

03 Message du Président

04 ■ 01. GL EVENTS

05 Profil
06 Message du Vice-président
07 Les temps forts 2009
09 Valeurs et responsabilité sociale

13 ■ 02. MÉTIERS

14 Marchés et stratégie
17 L'organisation d'événements en 2009
18 La gestion d'espaces en 2009
19 Les Services aux événements en 2009
20 Le réseau GL events

21 ■ 03. ENTREPRISE

22 Chiffres clés
23 Bilan, résultats et flux de trésorerie résumés
24 Cahier de l'actionnaire
27 Gouvernement d'entreprise
29 Histoire et étapes clés

31 ■ 04. RAPPORT DE GESTION ET GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

32 Rapport de gestion - présentation des comptes consolidés
43 Rapport de gestion - présentation des comptes sociaux
49 Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
51 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
52 Rémunérations des autres mandataires sociaux
53 Intéressement du personnel
54 Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
55 Situation des mandataires sociaux
55 Rapports complémentaires du conseil d'administration
66 Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques
72 Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

74 ■ 05. ETATS FINANCIERS

74 Comptes consolidés
109 Honoraires des commissaires aux comptes.
110 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.
111 Comptes sociaux de GL events.
125 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux.
126 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

131 ■ 06. RENSEIGNEMENTS SUR GL EVENTS ET SON CAPITAL

132 Renseignements de caractère général concernant GL events
134 Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

140 ■ 07. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

141 Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 30 avril 2010
152 Document annuel d'information
154 Responsable du document de référence
154 Attestation du responsable du document de référence
155 Contrôleurs légaux des comptes
155 Informations incluses par référence
156 Table de concordance

Dans une conjoncture internationale qui est restée tendue, notre Groupe a enregistré des résultats plus que satisfaisants. Bien qu'en léger retrait par rapport au précédent exercice, le niveau de l'activité s'est globalement maintenu. Alors que le marché de l'événementiel s'est fortement contracté, avec des budgets revus à la baisse par les grands donneurs d'ordre, nous avons su résister aux turbulences tout en préparant l'avenir. Le mot d'ordre a été de gérer notre trésorerie avec rigueur, afin de préserver notre capacité à investir pour ne manquer aucune opportunité stratégique.

Nous avons donc poursuivi notre plan de réduction des coûts et réduit notre dette financière nette de 83 millions d'euros avec la cession de l'immobilier à Budapest et à Turin. Cette marge de manœuvre apportée par la libération de cash-flow nous a permis de poursuivre nos projets de développement, notamment en ciblant les pays à fort potentiel comme la Turquie. L'international connaît d'ailleurs un essor remarquable puisque, pour la première fois, en 2010, notre chiffre d'affaires hors France s'élèvera à plus de 50 %.

Cette évolution est due en grande partie à la reconnaissance de notre expertise dans les événements sportifs et culturels majeurs. En témoigne notamment notre présence au sein de la Coupe du monde FIFA Afrique du Sud 2010™, où nous allons prendre en charge le contrat le plus important jamais confié à un prestataire unique dans ce domaine, à travers l'aménagement des installations sur les dix sites hôtes. Fruit de notre travail d'ancrage en République Sud Africaine réalisé avec notre partenaire Oasys, il confirme notre position de leader dans l'univers sportif mais aussi notre capacité à nouer des alliances durables et profitables.

2009 a aussi vu la mise en exploitation d'espaces événementiels de grande qualité : le Centre de Congrès de Bruxelles, le Palais de la Mutualité, le World Forum de La Haye et Amiens Mégacité. Emblématique de notre développement en France, un nouveau site va compléter ce portefeuille, assorti d'un projet de réhabilitation profondément innovant : il s'agit du Palais Brongniart, l'ancien Palais de la Bourse de Paris, pour lequel nous avons fédéré différents acteurs autour d'une ambition entrepreneuriale d'économie sociale et solidaire. Bien au-delà d'une opération liée à notre activité de gestion d'espaces, il s'agit de donner vie à un lieu dédié à une vision renouvelée, plus humaine et porteuse de sens, de l'économie et de ses acteurs.

Enfin, nous avons renforcé notre business model dans sa spécificité, en développant nos offres intégrées pour intervenir, plus que jamais, en force de proposition globale créative, réactive et proche de ses clients.

A travers ces projets et ces différentes réalisations, cette année 2009 démontre une énergie et une envie d'avancer plus vivaces que jamais. Nos résultats ne sont pas le seul fruit de mesures budgétaires et de choix stratégiques. Ils sont aussi dus à la qualité de nos équipes qui ont su se mobiliser avec audace et ténacité. Courageux, inventifs et solidaires, les hommes et les femmes du Groupe ont su gérer chaque projet au plus près de sa vérité économique sans jamais transiger avec l'exigence de qualité attendue par nos clients.

Les perspectives ouvertes au-delà de 2010, notamment par les grands rendez-vous des Jeux Olympiques et des Coupes du Monde, incitent à la confiance et à l'envie d'entreprendre. Entreprise responsable, GL events poursuit sa stratégie de développement en s'appuyant sur ses grands fondements : l'esprit pionnier des origines, le sens des réalités et le respect de l'éthique que se doit d'observer un acteur de premier plan, autant de points d'appui au service d'une croissance durable.

Olivier Ginon
Président

01

GL events

- 05** Profil
- 06** Message du Vice-président
- 07** Les temps forts 2009
- 09** Valeurs et responsabilité sociale

Premier groupe international intégré de la filière événementielle, GL events est présent sur tous les métiers de l'événement, partout dans le monde. Le groupe intervient dans les trois principaux métiers de l'événement : l'organisation de salons, congrès et événements, la gestion d'espaces réceptifs pour le compte des collectivités locales, et la fourniture de prestations et services aux événements.

Grâce à l'intégration de l'ensemble des compétences événementielles et à sa présence sur 91 sites en France et à l'international, GL events accompagne les entreprises, institutions, organisateurs de manifestations, de la définition des stratégies événementielles jusqu'à la mise en œuvre des opérations sur le terrain.

GL events réunit 3 248 collaborateurs, issus de nationalités et d'horizons variés, couvrant l'ensemble des métiers de la filière événementielle. Attaché aux valeurs qui fondent son histoire, GL events a développé une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale ambitieuse et contribue à la dynamisation de sa filière professionnelle.

Le groupe a réalisé 581,4 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009.

GL EVENTS, PRESENT SUR LES TROIS GRANDS MARCHES DE L'ÉVÉNEMENTIEL :

- Les salons, expositions, professionnels et grand public
- Les congrès, conventions, colloques et incentive
- Les événements corporate, institutionnels, culturels ou sportifs

GL EVENTS EST STRUCTURE AUTOUR DE TROIS POLES D'ACTIVITES MAJEURS :

• L'organisation d'événements

GL events organise pour son propre compte plus de 250 salons dans des secteurs aussi diversifiés que l'agro-alimentaire, l'industrie automobile, l'habitat, ou encore l'horlogerie et la santé. Le Groupe intervient également auprès des entreprises et des institutions pour la conception et la réalisation de tous types d'événements. Enfin, son vaste réseau d'espaces événementiels lui permet de dupliquer des manifestations, mais aussi d'accompagner ses clients sur des opérations itinérantes, sur tous les continents.

• La gestion d'espaces événementiels

GL events a développé un réseau d'espaces événementiels unique, essentiellement géré en concession ou en délégation. Le Groupe totalise 34 sites à fin 2009 : centres de congrès, parcs d'expositions, salles d'expositions et espaces réceptifs. Un réseau international qui constitue une offre réceptive particulièrement attractive, pour une clientèle en recherche permanente de nouvelles destinations de tourisme d'affaires, et qui permet à GL events d'accompagner ses clients grands comptes sur la plupart de leurs zones géographiques stratégiques.

• Les services aux organisateurs d'événements

Avec plus de 36 métiers représentés, le pôle des services aux événements réunit une large palette d'expertises, qui permet à GL events d'équiper et d'aménager tout type d'événement partout dans le monde, de la conception à la réalisation : structures, installation générale, éclairage, mobilier, décoration, audiovisuel, gestion informatique, accueil... Les nombreuses implantations locales de GL events, combinées à un important parc d'actifs, lui donnent une position d'acteur de référence pour la gestion des plus grands événements internationaux.

Dans un contexte économique dégradé, quel bilan tirez-vous de cette année 2009, pour le secteur de l'événement et pour GL events ?

Le marché de l'événementiel a été impacté par la crise puisqu'il enregistre une baisse de 10 à 20 % selon les segments. La réduction des investissements en communication des annonceurs a donc pesé mécaniquement sur nos marchés. Dans ce contexte, GL events a réalisé un niveau d'activité élevé, de 581,4 M€, en très léger retrait par rapport à l'année précédente. C'est donc une très belle performance, résultat d'une forte mobilisation des équipes commerciales et opérationnelles. Cette bonne résistance de notre groupe conforte surtout son « business model », fondé sur l'intégration des trois métiers de l'événementiel : les services aux organisateurs, la gestion de sites événementiels et l'organisation d'événements ainsi que sur une présence de plus en plus forte à l'international, sur l'ensemble de ses métiers.

Quelles sont les raisons de cette résistance à l'échelle du Groupe, et dans chacun de ses métiers ?

Quelques secteurs d'activités parfaitement circonscrits, notamment l'automobile et l'industrie et quelques zones géographiques en Europe, en corrélation avec la situation économique de ces pays, ont pénalisé notre activité en 2009. A l'inverse, nous observons un fort dynamisme de filières en croissance, comme l'agroalimentaire ou l'environnement, et de continents en développement rapide, tels que l'Amérique du Sud ou l'Afrique, deux zones géographiques stratégiques, qui offrent d'intéressantes perspectives pour les années à venir. Quant à l'analyse métier par métier, elle fait d'abord ressortir un renforcement des synergies entre nos différentes activités, qui démontre l'intérêt de notre modèle intégré, notamment dans les périodes plus difficiles économiquement. L'activité Services a enregistré un bon niveau d'activité, particulièrement sur la scène internationale avec la Coupe des Confédérations et la Coupe d'Afrique des Nations, mais aussi sur nos marchés historiques avec l'aménagement de grands rendez-vous comme Première Vision ou le Salon International de la Haute Horlogerie. Nous constatons également que les Services renouent avec une bonne rentabilité opérationnelle, ce qui constituait une priorité stratégique pour l'année 2009 ainsi qu'un engagement de notre Groupe. Le chiffre d'affaires réalisé dans la Gestion d'espaces et d'événements est globalement stable, ce qui constitue une bonne performance dans un marché récessionnaire. Quatre nouveaux sites ont rejoint notre réseau d'espaces réceptifs en 2009, et nous avons réalisé de belles opérations, à l'image du SIRAH, du salon des Energies renouvelables, du CFIA ou de la Biennale du livre de Rio de Janeiro, et des événements corporate majeurs, pour de grands comptes comme Eiffage et L'Oréal ou la Cérémonie d'ouverture des Jeux de la Francophonie au Liban. Cette activité a représenté plus de la moitié du chiffre d'affaires consolidé en 2009.

Quelles sont les priorités de GL events pour l'année 2010 ?

2010 devrait être une année de croissance soutenue pour GL events, avec de remarquables perspectives d'activités dans les grands événements internationaux, à l'image de la Coupe du Monde de Football en Afrique du Sud, de l'Exposition universelle de Shanghai ou des Jeux du Commonwealth en Inde. La gestion d'espaces devrait également progresser, avec l'exploitation en année pleine de nouveaux sites comme le Palais des Congrès de Bruxelles, le World Forum de La Haye, le site de Mégacité à Amiens, et à Paris l'Hôtel Salomon de Rothschild, le Palais de la Mutualité et le Palais Brongniart, auxquels s'ajouteront les nouveaux sites, en cours de développement. Au-delà de l'activité, nous entendons également renforcer notre démarche d'intégration des métiers et des équipes, et amplifier notre politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, gages d'une croissance durable de notre groupe sur un marché en évolution : développement personnel de nos collaborateurs, réduction des impacts environnementaux de notre activité et contribution à la vie des territoires sur lesquels nous intervenons, constituent ainsi des éléments structurants de notre stratégie de développement.

Olivier Roux
Vice-Président

JANVIER 2009**Convention quinquennale du groupe Eiffage**

De janvier à avril, avec Package Organisation, GL events a géré la convention quinquennale du groupe Eiffage. Sous la forme d'une tournée dans 7 villes de France, cet événement a réuni plus de 30 000 collaborateurs autour d'un vrai moment de télévision. Journal télévisé, talk show et un one man show de Nicolas Canteloup étaient au programme.

17^{ème} édition du salon Print'Or

Premier salon français pour les professionnels du secteur Horlogerie, Bijouterie, Joaillerie, Print'Or a proposé, pour sa 17^e édition, une offre exhaustive aux bijoutiers détaillants. Pour l'occasion, les 4 250 visiteurs, dont 3 % d'internationaux, ont bénéficié de tous les savoir-faire de GL events : installation générale, mobilier, stands pré-équipés, lounge presse, décoration florale...

Sirha : référence mondiale de la restauration

2 098 exposants, 6 000 chefs de 120 pays, 141 380 visiteurs, 600 innovations présentées... Autant de chiffres qui confirment le leadership du Sirha (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) sur son marché. Pour la 25^e année consécutive, GL events a accueilli, organisé et équipé l'ensemble de ce salon, véritable rendez-vous des tendances de la restauration mondiale.

MARS 2009**Kairouan sous les feux de la haute technologie**

En 2009, la cité tunisienne de Kairouan a été « Capitale de la culture islamique ». Pour fêter l'événement, un spectacle a été conçu et réalisé par le Groupe, via sa filiale GL events Algérie. Joué sur la place El Moussala, derrière le minaret de la mosquée Okba, ce son et lumière de soixante minutes a transporté les spectateurs. Six tableaux chorégraphiques, de l'histoire de la ville à la poésie en passant par les sciences, ont habillé en trompe-l'œil une façade de 60 mètres de long sur 6 mètres de haut, ainsi que le minaret haut de 20 mètres.

JUIN 2009**1er symposium mondial de L'Oréal à Paris**

À l'occasion de son 100^e anniversaire, L'Oréal Professionnel a organisé son 1er symposium mondial à Paris, avec Market Place, agence événementielle du Groupe. Intitulée « Inspiration Paris », cette manifestation a rassemblé près de 4 000 professionnels de la coiffure venus de plus de 70 pays.

Après un accueil dans le Jardin des Tuileries, six Master Shows étaient proposés aux participants pendant deux jours. Et pour clore l'événement, un dîner de gala et une soirée se sont déroulés au Grand Palais.

Coupe des Confédérations FIFA™ : un challenge réussi pour GL events

Suite à l'association de GL events et de la société sud-africaine Oasys Innovations, la société GL events Oasys Consortium est née. Elle s'est vu confier par le comité d'organisation de la FIFA™ World Cup 2010 les sept lots principaux relatifs aux installations temporaires à mettre en place dans le cadre de la Coupe des Confédérations FIFA™ de football. Quelques chiffres suffisent pour mesurer l'importance du challenge relevé, de Johannesburg à Pretoria en passant par Rustenburg et Bloemfontein : 26 787 m² de structures temporaires, plus de 10 000 m de câbles, 25 studios TV / commentateurs à aménager, 10 800 m² de peinture...

SEPTEMBRE 2009**La littérature francophone à l'honneur**

Une année sur deux, la Biennale internationale du Livre de Rio de Janeiro est un véritable succès. La fréquentation du public, le volume des ventes et la couverture médiatique dépassent toujours les espérances des organisateurs de cet événement phare de l'édition au Brésil. En 2009, 800 000 visiteurs ont parcouru les 15 000 m² de surface d'exposition du Riocentro. Dans la mesure où cette édition marquait l'année de la France au Brésil, la littérature francophone a particulièrement été à l'honneur.

Dinner in the sky à Paris

« Dinner in the sky » s'est installé dans le Jardin des Tuileries pour 25 dîners à 30 mètres de hauteur. En présence de dix des plus grands cuisiniers français, les 22 invités ont embarqué pour un dîner sur une structure suspendue par une grue. GL events a participé à l'événement en fournissant tous les équipements propres à chaque cuisinier.

La francophonie mise en scène à Beyrouth

Réalisée par Market Place, la cérémonie d'ouverture des VI^e Jeux de la francophonie à Beyrouth a été retransmise dans 70 pays. Écrit et scénographié par Daniel Charpentier, ce spectacle a réuni 1 300 personnes dans le grand stade de Beyrouth. La scène était notamment constituée d'un immense écran de projection posé au sol. Danseurs, musiciens, chanteurs et projections d'images se mêlaient dans des compositions conçues comme des traversées oniriques des villes et régions du Liban.

GL events inaugure le Square à Bruxelles

GL events continue d'élargir son offre de destinations d'événements, en France et à l'international. Au cœur de l'Europe politique, à Bruxelles, à 20h09, le 20.09.09, les portes du Square se sont ouvertes. Au tout dernier étage, la salle de réception de ce Palais des Congrès dont GL events s'est vu confier la gestion pour une durée de 27 ans vaut le détour. Signée par le designer Arne Quinze, elle offre une vue à 360° sur Bruxelles.

OCTOBRE 2009**GL events se développe aux Pays-Bas**

Avec la signature de la gestion du World Forum Convention Center de La Haye, GL events poursuit son développement sur la scène événementielle mondiale. Situé au cœur du quartier international de La Haye - capitale politique des Pays-Bas, haut-lieu des relations internationales - ce site abrite le plus grand amphithéâtre du pays : 2 100 places, 20 salles de commissions, un restaurant, une capacité d'accueil de plus de 5 000 personnes, une surface totale de 40 000 m².

Le Palais de la Mutualité confié au Groupe

La Mutualité Française a confié la gestion du célèbre Palais de la Mutualité à GL events. La société foncière Polygone, titulaire du bail emphytéotique de 35 ans, s'est engagée à réaliser un programme de travaux de près de 20 millions d'euros. Confiés à l'architecte Jean-Michel Wilmotte, ces travaux auront pour objectif de mettre le Palais de la Mutualité aux normes de sécurité et de fonctionnalité des espaces événementiels contemporains.

Equita'Lyon : étape de la Coupe du monde d'équitation

A l'occasion de sa 15^{ème} édition, Equita'Lyon a accueilli deux étapes de la Coupe du monde d'équitation : jumping et dressage. En parallèle à cette première qui a eu lieu devant 6 000 spectateurs, la symphonie équestre « Carmencita », avec la participation de Julia Migenes, de l'Orchestre Symphonique Lyonnais et de 150 choristes dirigés par Philippe Fournier, a été présentée.

NOVEMBRE 2009**Race to Dubaï : nouvel événement golf**

Le Race to Dubaï est un tout nouvel événement dans le circuit Professionnel Golf Association. Les meilleurs joueurs de golf y rivalisent pour remporter un prix exceptionnel. Lors de cet événement sportif inédit, qui s'est tenu sur le parcours du Jumeirah Golf Estates, les équipes de GL events Owen Brown se sont mobilisées pour installer plus de 5 000 m² de tentes. Afin d'héberger le centre de presse couvrant l'événement, c'est une structure de la nouvelle gamme Absolute qui avait été choisie.

DECEMBRE 2009**Heavent 2009 : GL events présente « Think Green »**

A l'occasion de l'édition 2009 du salon Heavent, GL events avait choisi d'être présent avec un stand dédié au développement durable. Entièrement éco-conçu, aux couleurs du Groupe, il était présenté avec un message volontairement décalé puisqu'il était dit... vert. Ce stand comprenait moins de matière en raison d'une dématérialisation de son architecture (cubes dessinés par le seul encadrement) et de sa communication (supports numériques, e-invitations).

GL events aux East Asian Games

GL events Hong Kong Limited a assuré l'installation, la construction et le démontage des 5^{ème} East Asian Games, organisés à Hong Kong. Son expérience et sa flexibilité pour satisfaire aux exigences des différentes parties prenantes ont été particulièrement remarquées.

LES VALEURS CLES DU GROUPE

- Respect des clients, des salariés, des actionnaires et des fournisseurs.
- Solidarité à l'égard des collectivités avec lesquelles le groupe travaille.
- Esprit pionnier, moteur du développement et qui se traduit par la capacité à prendre des risques à bon escient.
- Imagination, grâce à laquelle naissent des solutions innovantes qui contribuent à faire la différence.

Le développement durable est devenu en quelques années un sujet de préoccupation majeur pour l'entreprise et ses parties prenantes. Fortement attaché aux valeurs de responsabilité qui fondent sa politique en matière sociale, sociétale et environnementale, GL events a mis en place début 2009 une « Mission développement durable », reportant directement au Président et au Comité exécutif du Groupe. Résolument transversale, cette mission s'appuie sur une équipe dédiée, ainsi que sur un réseau de correspondants pour l'ensemble des métiers et des implantations du Groupe.

L'HOMME AU CŒUR DE LA POLITIQUE RSE DU GROUPE

Fort de 3 248 collaborateurs, issus d'univers professionnels et culturels riches et variés, GL events développe une politique de ressources humaines ambitieuse, orientée autour de deux priorités. En premier lieu, assurer, fidéliser et retenir les talents. Autrement dit, donner sa chance à chaque collaborateur, notamment à travers la formation, pour qu'il puisse évoluer dans l'entreprise et faire progresser ses compétences. En second lieu, lutter contre toutes les formes de discrimination : âge, sexe, religion... et favoriser l'insertion des publics en difficulté (jeunes sans diplôme, chômeurs longue durée, personnes handicapées...) au sein des équipes. La notion de progrès social ne concerne pas les seuls collaborateurs du Groupe. Elle s'étend également aux fournisseurs et aux partenaires avec lesquels GL events veut partager sa vision et ses valeurs pour une meilleure prise en compte des principes éthiques de son activité. La RSE se déploie aussi hors du champ de l'entreprise, avec un volet sociétal important. GL events est un partenaire naturel des collectivités et des acteurs locaux, au cœur des territoires sur lesquels il intervient.

Avec 91 implantations en France et à l'international, le Groupe entend jouer pleinement son rôle d'entreprise responsable, en accompagnant les événements, les projets ou les organisations qui contribuent à l'animation et au rayonnement de la vie locale. GL events soutient financièrement de nombreux projets liés à la solidarité, à l'environnement, au sport ou à la culture. En 2009, le groupe a notamment soutenu le projet de Charles Hedrich de relier les deux pôles en n'utilisant que des énergies naturelles. Il accompagne également l'association Sport dans la Ville, qui favorise l'insertion sociale par le sport, et apporte sa contribution, à travers l'engagement de ses filiales locales, à de nombreux projets de solidarité, en particulier dans le domaine médical et social. Le festival Lumière, le 8 décembre et la Biennale d'Art contemporain de Lyon sont quelques-uns des événements que GL events a accompagnés en 2009, par la mise à disposition de moyens et de compétences au service de la réussite de ces manifestations.

UN PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT VOLONTAIRE

Comment concilier le caractère éphémère d'un événement et la nécessité de gérer durablement les ressources naturelles ? Cette exigence de responsabilité est depuis longtemps au cœur des préoccupations de GL events. De nombreuses initiatives ont été développées au cours des dernières années au sein du Groupe, dans le domaine de l'environnement : formation à l'éco-conception, organisation de manifestations éco-responsables, bilans carbone, plans d'optimisation de transport, recyclage de déchets dans les sites... Un foisonnement d'expériences que le Groupe a décidé, en 2009, d'amplifier et de structurer. Désireux de relever les défis posés par le réchauffement climatique et de l'épuisement des ressources, GL events a mis au point un programme ambitieux, visant à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Objectif : mieux intégrer les préoccupations environnementales dans l'ensemble des métiers, pour anticiper les évolutions réglementaires, répondre aux attentes du marché, et conforter la position d'acteur de référence de GL events au sein de la filière événementielle.

Think Green, un programme ambitieux, une démarche partagée

Ce programme, baptisé « Think Green », entend démontrer que c'est d'abord par l'intelligence, c'est-à-dire la réflexion, l'innovation, le partage d'expérience et la mobilisation des acteurs que la filière professionnelle réussira à progresser. Pour lui donner visibilité et reconnaissance, ce programme a été labellisé, au moyen d'un signe graphique fort et simple, en réserve blanche dans un cercle rouge, ancré dans l'identité de l'entreprise.

En développant ce programme d'actions pour l'environnement, l'ambition de GL events est triple :

- Limiter l'impact environnemental des manifestations accueillies, organisées et équipées.
- Favoriser la construction, la rénovation et l'exploitation responsables des sites événementiels, en lien avec les maîtres d'ouvrages publics.
- Sensibiliser et former les salariés du Groupe aux bonnes pratiques du développement durable dans l'entreprise.

Agir de l'amont à l'aval du cycle de vie d'un événement

La position d'opérateur global de GL events lui donne la possibilité, mais aussi la responsabilité d'agir sur l'ensemble du cycle de vie d'un événement. Pour cela, le programme Think Green se décline dans l'ensemble des métiers de l'entreprise :

- Conception et organisation d'événements, design de stands et d'espaces événementiels : formation des concepteurs et des chefs de projet événementiels à l'éco-conception et à l'organisation d'éco-événements dans le cadre de l'université « GL events Campus ».
- Fabrication et achats de produits et matériaux pour les événements : mise en place d'une démarche d'achats responsables, journée fournisseurs sur le thème du développement durable, développement d'offres de produits alternatives par une politique de R&D ambitieuse.
- Logistique et transport de marchandises et de personnes sur les événements : programmes d'action sur les plateformes logistiques (optimisation des distances, optimisation des charges, lutte contre les retours à vide), programme de formation des chauffeurs à l'éco-conduite.
- Sites et services réceptifs : gestion des bâtiments et des services aux événements associés : offres de restauration adaptées dans les sites réceptifs du Groupe (menus bio, produits de saison et fournisseurs de proximité), mise en place progressive de diagnostics énergétiques, programme de formation à l'éco-maintenance pour les responsables techniques.
- Réutilisation et gestion des déchets : démontage, entretien et réutilisation du matériel : développement du tri sélectif sur nos sites réceptifs, sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes.

Parce que le développement durable est un enjeu partagé, GL events associe ses clients, fournisseurs et partenaires à sa démarche et participe aux travaux de sa filière professionnelle, notamment via la commission développement durable de la FSCEF (Foire, Salons, Congrès et Événements de France).

L'intégration de l'ensemble des métiers de la filière confère à GL events une responsabilité particulière, mais représente aussi une opportunité, en raison d'une capacité d'intervention de l'amont à l'aval des manifestations.

GL EVENTS CAMPUS

Afin que l'ensemble des salariés de GL events partage les valeurs du Groupe, GL events Campus est né début 2009. Cette « université d'entreprise du Groupe » est destinée à relever différents défis :

- favoriser la motivation et l'implication des collaborateurs,
- diffuser une culture commune et un sentiment d'appartenance,
- favoriser l'intégration en interne et la création de réseaux durables,
- initier des formations adaptées aux besoins et les organiser,
- rentabiliser l'investissement formation, organiser la transmission des savoir-faire internes par des formateurs identifiés et formés. Pour atteindre ces multiples objectifs, en tant que nouvel organisme de formation, GL events Campus a pour mission de mettre en œuvre le processus administratif des BU France à l'intérieur d'une enveloppe budgétaire agréée en optimisant les budgets, mais aussi en gérant les achats et subventions.

En 2009, dans le cadre de GL events Campus, le Groupe a mis en place le programme « Welcome Convention » pour accueillir ses nouveaux collaborateurs. Pendant deux jours, les dirigeants ont présenté les différents pôles de GL events à la centaine de participants afin qu'ils comprennent le contexte commercial et les challenges du Groupe, s'approprient ses valeurs et son éthique, mais aussi qu'ils se créent un réseau. Par le biais de GL events Campus, en 2009, le Groupe a également permis à près de 1 500 de ses collaborateurs de suivre une formation, soit 35 000 heures de formations dispensées.

UNE POLITIQUE DE RESSOURCES HUMAINES AMBITIEUSE

En termes de ressources humaines, la politique de GL events associe performance économique et progrès social. Rassembler les hommes et les femmes qui composent le Groupe autour de fondamentaux qui font sa force - l'engagement, la passion, l'innovation ou encore la proximité - est sa priorité. La politique de ressources humaines de GL events se décline ainsi autour de huit axes prioritaires :

- Une politique sociale permettant d'attirer et de fidéliser les meilleures compétences et talents ;
- Une politique de rémunération liée aux résultats de chaque métier du Groupe ;
- Une politique de prévention des risques sur tous les chantiers ;
- Une sécurisation des sous-traitants ;
- Un engagement en faveur de la diversité et de l'égalité des chances ;
- Un dialogue social responsable ;
- Un investissement fort en matière de communication interne ;
- Une politique de formation visant à anticiper les évolutions des métiers et des emplois au sein du Groupe.

Attirer et fidéliser les compétences et les talents

Au 31 décembre 2009, l'effectif du Groupe, hors hôtesse et intermittents, s'élevait ainsi à 3 248 personnes. Les enjeux de la politique de ressources humaines du Groupe sont multiples. GL events doit recruter des compétences au service de son développement, mais aussi bâtir une politique de formation ambitieuse visant à développer les compétences professionnelles et managériales. Le Groupe doit également diffuser une culture commune et transférer un savoir-faire reconnu afin que les talents d'aujourd'hui soient la richesse de demain. Pour mener à bien les grands projets internationaux de GL events, la Direction des ressources humaines cherche à constituer des équipes humainement très riches. Pour réunir tous les talents nécessaires, elle fait donc appel aux ressources internes au Groupe, mais a également recours à des compétences externes. Elle n'hésite jamais à mélanger les expériences et les cultures sur un même événement. A l'instar de la Coupe des Confédérations FIFA™ de football 2010 pour laquelle le Groupe a constitué une équipe représentant 20 nationalités différentes.

Pour faire face à ces multiples enjeux, des dispositifs adaptés ont été mis en place : un entretien annuel identique pour l'ensemble des salariés de GL events, un système d'identification des collaborateurs à fort potentiel, ainsi qu'une charte de la mobilité à l'échelle du groupe.

En matière de formation, outre des actions orientées sur le maintien et le développement des compétences individuelles, la direction des ressources humaines organise chaque année des sessions de formations transversales destinées aux personnels des filières commerciales et bureaux d'études. En 2009, le Groupe, avec GL events Campus, a mis en place un nouveau dispositif.

GL events a toujours privilégié le sens des responsabilités, du service, de la créativité et du travail en équipe. Dans le cadre du dispositif « New Talents », destiné aux diplômés des grandes écoles, il leur offre l'opportunité de participer à la croissance de GL events dans le cadre de fonctions de développement commercial, de gestion de projet, d'ingénierie, de finance, de marketing ou d'achats.

Rémunération et performance du Groupe

La rémunération globale est en adéquation avec la performance du Groupe. Construite autour de la reconnaissance individuelle, elle prend également en compte le niveau de responsabilité, les compétences déployées ou encore la maîtrise de la fonction occupée. Au delà du salaire de base, une politique de salaire variable est développée afin de motiver les collaborateurs en fonction d'objectifs globaux, mais aussi plus individualisés. La plupart des sociétés françaises bénéficient d'un accord de participation et d'un Plan Epargne Groupe, permettant ainsi à tous leurs salariés de se sentir concernés par les résultats globaux de GL events.

Gestion préventive des risques

La sécurité des salariés est une priorité du Groupe. GL events considère, en effet, que l'une de ses principales responsabilités consiste à assurer l'intégrité physique de ses salariés. La gestion préventive des risques associe l'ensemble des parties prenantes au sein du Groupe, avec un dispositif qui repose sur trois principes majeurs :

- Chacun est responsable de ses attitudes et comportements en termes de sécurité au travail. Toute personne intervenant à quelque titre que ce soit au sein d'un espace de travail sous la responsabilité de GL events se doit ainsi d'être exemplaire, vigilante et réactive.
- L'ensemble des risques professionnels est clairement identifié. Des plans d'action de prévention sont associés à chacun des risques répertoriés avec un suivi régulier des résultats attendus.
- Tous les incidents et accidents sont analysés par des compétences internes mais aussi, si cela s'avère nécessaire, par des experts externes.

Sous-traitance et procédure de contrôle

GL events veille à la sécurisation de ses sous-traitants. Depuis 2008, le Groupe a mis en place un processus de contrôle sur la réglementation sociale et la sécurité au travail. La plupart des salons - 435 en 2009 - ont été l'objet d'un contrôle par une équipe dédiée afin de vérifier que les procédures étaient appliquées.

Diversité et égalité des chances

Dans un contexte d'internationalisation de ses activités, la diversité est un atout majeur et indispensable pour favoriser l'innovation et la créativité. La lutte contre les discriminations de toutes origines et pour l'égalité des chances de tous les salariés est donc un élément fort de la politique sociale de GL events.

Un dialogue social renforcé

GL events est très attaché à la qualité d'un dialogue social de proximité permettant d'accompagner et de construire, par des échanges permanents, les évolutions dans le cadre d'un bon équilibre économique et social.

Organisations professionnelles

Le Groupe participe activement aux travaux des organisations professionnelles. Il est notamment présent à la commission sociale de la Fédération des Foires, Salons et Congrès de France. Concernant la taxe d'apprentissage, les axes de répartition sont communs à l'ensemble du Groupe et visent trois cibles : les établissements de formation des spécialistes dans ses métiers, les établissements généralistes correspondant à ses cibles de recrutement, les établissements participant à la formation des handicapés.

Les responsables des services supports adhèrent aux associations professionnelles représentatives de leurs savoir-faire (AFTE, DFCG, AFDC, Lyon place financière et tertiaire).

Communication interne

GL events privilégie la communication vis-à-vis de ses salariés et collaborateurs des sociétés nouvellement entrées dans le Groupe. Un ensemble d'outils d'informations (livret d'accueil, lettre interne, Intranet) et de temps de rencontre (séminaires, formations) favorise l'intégration des nouveaux collaborateurs et les échanges d'informations entre les différentes populations du Groupe.

02

Métiers

- 14** Marchés et stratégie
- 17** L'organisation d'événements en 2009
- 18** La gestion d'espaces en 2009
- 19** Les services aux événements en 2009
- 20** Le réseau GL events

GL EVENTS : UN MODELE DE DEVELOPPEMENT INTEGRE

Les marchés événementiels comprennent aujourd'hui trois grands types de manifestations.

- Les salons et expositions regroupent les foires généralistes ou spécialisées, régionales ou internationales, mais aussi les salons de toute nature, grand public et professionnels.
- Les congrès et conventions destinés à diverses communautés d'intérêt. Les premiers peuvent être de nature scientifique, économique, associative, politique... Les seconds peuvent être des conventions d'affaires, des forums internationaux, mais aussi des événements d'entreprises (séminaires, incentives, assemblées générales, relations publiques, révélations et lancements de produits).
- Les « grands événements » sportifs et culturels, sommets et réunions politiques.

Le modèle de développement de GL events se fonde sur la complémentarité de ses compétences :

- Organisation d'événements
- Gestion d'espaces
- Services aux événements

Cette offre intégrée permet au Groupe de se positionner comme « global player » sur tout type d'événements, des plus simples aux plus complexes nécessitant une expertise et une fiabilité à toutes les étapes de la chaîne de réalisation. Partenaire-conseil de ses clients, GL events est aujourd'hui le premier groupe international intégré dans le monde de l'événement.

ORGANISATION D'EVENEMENTS : DONNER DU SENS A L'EVENEMENTIEL

Une stratégie qui repose sur 3 axes

La stratégie de croissance repose sur trois axes pour intégrer l'ensemble des métiers liés à la réussite des événements professionnels et grand public : salons et expositions, foires, congrès...

- Créer / dupliquer des salons propriétaires, notamment dans les espaces événementiels gérés par le Groupe.
- Développer son offre d'événements corporate auprès des grands comptes internationaux.
- Renforcer sa présence sur les congrès, conventions, incentive.

GL events donne du sens à l'événementiel grâce à l'expertise qu'il possède à tous les maillons de la chaîne événementielle : conception, élaboration du cahier des charges, coordination générale, communication sur l'événement... La maîtrise globale des compétences permet au Groupe d'apporter des conseils à forte valeur ajoutée.

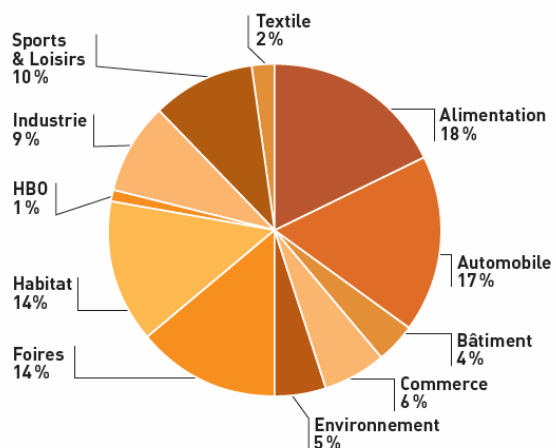
Un portefeuille de 250 salons propriétaires

GL events possède désormais un portefeuille de 250 salons professionnels et grand public réparti dans une douzaine de secteurs d'activité : alimentation, sports et loisirs, santé, habitat, commerce, horlogerie, mode... Cette segmentation équilibrée se double d'une répartition géographique qui épouse le déploiement international du Groupe et va ainsi de l'Amérique latine à l'Asie en passant par l'Europe.

Principaux salons 2009

SIR HA (France)
 Foire Internationale de Lyon (France)
 Industrie Paris (France)
 Salon de l'Automobile de Lyon (France)
 Prêt-à-porter Paris (France)
 Tuttinfiera (Italie)
 Auto e Moto d'époque (Italie)
 Foire Internationale de Toulouse (France)
 Bike Expo Show (Italie)
 Construma (Hongrie)
 Les rendez-vous de la construction durable et de l'énergie propre (France)
 BNV (Hongrie)
 Fiera Campionaria (Italie)
 Casa Su Misura (Italie)
 Salon de l'Automobile de Toulouse (France)
 My Special Car Show (Italie)
 Utazas (Hongrie)
 Budapest Motor Kiallitas (Hongrie)
 Piscine – Aqualie – Wellgreen (France)
 Motor Show Bologne (Italie)
 Biennale du livre (Brésil)

Salons : une représentation équilibrée des secteurs d'activité



Evénements corporate

GL events accompagne les entreprises dans la définition et la mise en oeuvre de leur stratégie de communication événementielle, pour permettre aux marques de rencontrer leurs publics dans le cadre de temps forts événementiels, à destination des professionnels ou du grand public : conventions, lancements de produits, inaugurations, commémorations... Une expertise développée de façon spécifique par les agences de communication événementielles qui ont rejoint le groupe au fil des années.

Market Place et Alice Evénements ont, en effet, choisi d'ajouter à leur capacité stratégique l'expertise d'un réseau de compétences étendu et complémentaire en logistique, services et sites événementiels.

Congrès, conventions, incentive

GL events organise pour le compte de sociétés savantes, d'institutions publiques, de fédérations professionnelles ou d'organisations intervenant dans un large champ d'activités, des congrès, conventions, incentive, colloques, qui permettent à ces communautés d'intérêt de se retrouver pour échanger sur leurs problématiques, en intégrant l'apport des nouvelles technologies de communication.

Un savoir faire d'Organisateur Professionnel de Congrès (PCO) aujourd'hui largement reconnu et développé, notamment développé par Package Organisation, en France et à l'international.

GESTION D'ESPACES : UN RESEAU EN EXPANSION

La gestion d'espaces est un atout essentiel du Groupe en termes de pérennité et de récurrence de son activité globale, à travers des contrats de longue durée. GL events, opérateur de 34 sites, soit de plus d'un million de m², est présent dans la gestion de quatre grands types d'espaces : parcs d'expositions, palais des congrès, salles de spectacles et espaces réceptifs. Autant d'espaces qui permettent de répondre aux besoins des organisateurs du marché.

La gestion de ces sites s'opère généralement par le biais de concessions de longue durée du type DSP (Délégation de Service Public). Les DSP ont introduit une nouvelle approche de partenariat public-privé. Pour GL events, il ne s'agit pas simplement de prendre en charge la commercialisation, l'animation, l'entretien et la mise en valeur d'un lieu. La mission confiée par une collectivité dans ce cadre-là englobe, en effet, les notions d'intérêt général à travers des objectifs précis :

- Développer les retombées économiques et les emplois induits.
- Assurer et développer une animation socio-économique et culturelle des villes ou régions.
- Transformer les infrastructures pour qu'elles soient une vitrine de la vitalité économique et culturelle, mais aussi une référence en matière d'accueil.
- Veiller à protéger et à valoriser le patrimoine bâti, pour permettre à la collectivité de pérenniser ses actifs immobiliers.

Complément naturel de l'offre de GL events, cette activité est accompagnée d'investissements permis par la surface financière du Groupe. Celle-ci est aujourd'hui dotée d'un solide réseau qui ancre son activité en profondeur. Chaque site constitue une implantation locale significative, tout en fonctionnant de manière transversale avec les autres espaces que le Groupe gère dans le monde.

Partout où il s'implante, GL events veille à respecter les cultures et les spécificités économiques locales, à préserver les partenariats existants dans lesquels s'enracine la vie du site. La diversité du réseau de sites GL events offre aux organisateurs d'événements une véritable alternative pour l'accueil de leurs manifestations. Le Groupe a ainsi su diversifier son portefeuille de clients (congrès, agences événementielles, séminaires et conventions, etc.) via l'adaptation des infrastructures à leurs besoins spécifiques. Avec un modèle fondé sur une intégration globale de la filière (organisation et prestations étendues de services) les sites GL events contribuent à accroître le volume d'affaires et à garantir le succès d'une manifestation.

SERVICES AUX EVENEMENTS : UNE OFFRE GLOBALE NATIONALE ET INTERNATIONALE

La capacité d'identifier la complexité d'un événement illustre les compétences des équipes de GL events. Pour répondre aux besoins des organisateurs, notamment ceux des grands événements mondiaux, le Groupe met ainsi en place – au-delà de l'offre technique – une conception globale du projet qui intègre la sécurité, le respect des normes, les délais, les coûts, l'exclusivité du design, la gestion de la sous-traitance et le reporting financier. Le Groupe peut s'appuyer sur son expertise et ses références acquises lors des grandes rencontres mondiales sportives et sa collaboration avec les différentes instances internationales.

Une offre complète unique

Partenaire-conseil des organisateurs de manifestations, GL events affirme sa différence sur un marché où la concurrence demeure fragmentée. Le Groupe maîtrise ainsi la quasi-totalité des étapes nécessaires au développement d'un événement, de la conception à la logistique et à la gestion des délais.

Services pour salons, congrès et événements

- L'installation générale : organisation complète de l'espace d'accueil (espaces, réseaux, structures, gestion de flux, audiovisuel).
- La création d'espaces : conception, mise en volume, mobilier, décoration des espaces en fonction de leur destination, accueil, espaces détente, espaces professionnels, forums, restaurants, espaces VIP...
- La signalétique : marquage directionnel, plans des salons, signalisation des espaces, programme des manifestations, sécurité.
- Les stands : stands traditionnels, stands pliables, stands modulaires.
- Les structures temporaires : tentes et structures extérieures (sur un ou plusieurs niveaux) destinées aux événements de toute taille.
- Le mobilier : location de meubles, de vitrines et d'accessoires. Le Groupe dispose d'un parc de 300 000 produits en stock, représentant plus de 1 000 références.
- Les gradins et tribunes : temporaires ou permanents, intérieurs ou extérieurs de toutes dimensions. Ils sont systématiquement vérifiés par un organisme extérieur indépendant avant livraison.
- L'audiovisuel : vidéo-projection, plateaux TV, installation et configuration d'ordinateurs, écrans plasma, murs d'images...
- La sonorisation et l'interprétation simultanée : captation, amplification, mixage, diffusion...
- L'éclairage : distribution électrique, éclairage traditionnel, scénique, mis en lumière de stands et d'espaces (presse, VIP, restauration...).
- Le chauffage et la climatisation : destinés à des bâtiments permanents ou à des structures temporaires.
- L'accueil : hôtesses d'accueil bilingues ou trilingues.
- Les bâtiments démontables : numéro 1 européen de l'architecture temporaire, GL events a développé une gamme de produits à charpente aluminium avec couverture en membrane PVC dont les résistances neige et vent sont comparables aux bâtiments traditionnels.

L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EN 2009

Une montée en puissance des activités d'organisation

Avec plus de 8 millions de visiteurs accueillis et plus de 4 000 événements équipés par plus de 36 métiers, en 2009, le Groupe a, une fois encore, démontré la pertinence de sa stratégie. Plus professionnel, mieux positionné par rapport aux attentes des organisateurs et des participants, GL events poursuit, en effet, son développement dans le domaine des métiers de l'organisation d'événements. Les événements corporate, organisés par les entreprises pour leurs équipes ou leurs clients, ont notamment pris de l'ampleur. Parmi les plus prestigieuses références du Groupe en 2009 figurent Eiffage, L'Oréal ou encore Guerlain. Cette réussite est due aux compétences des équipes et à des prises de position de plus en plus marquées auprès des grands donneurs d'ordres. Fin 2009, GL events a réalisé par exemple une opération significative avec l'acquisition d'Alice Evénements, agence spécialisée dans l'organisation d'événements corporate et grand public qui compte un portefeuille de grands comptes tels que IBM, Total ou encore la SNCF.

Lancement de GL events Exhibitions

Pour dynamiser l'accompagnement des communautés professionnelles et accélérer son développement, en 2009, GL events a regroupé l'ensemble de ses activités salons en France au sein de GL events Exhibitions. Ce regroupement a pour objectif d'augmenter la performance des sociétés organisatrices de salons professionnels et grand public du Groupe (Agor, Sepelcom, Expo Indus, Norexpo et Performance). Elle permettra de renforcer la qualité des services offerts aux exposants et aux visiteurs.

LA GESTION D'ESPACES EN 2009

Un fort développement à l'international

Au 31 décembre 2009, GL events est présent dans 8 des 20 plus grands pays événementiels (dont 5 du Top 7) et dans 5 des 20 plus grandes villes événementielles mondiales (dont 3 du Top 6). Le Groupe gère 34 sites : parcs d'expositions, palais des congrès, salles de spectacles et aréna, espaces réceptifs.

Cette gestion offre trois principales caractéristiques :

- une dimension internationale
- une construction en réseau
- une expérience éprouvée

Les opérations réalisées en 2009 par GL events confortent cette stratégie dans ces trois dimensions :

- A Istanbul, le centre de congrès « The Seed » renforce le déploiement international du Groupe par une implantation très symbolique entre Europe et Asie.
- A Bruxelles, le Square constitue un lieu stratégique, au cœur de l'Europe politique.
- A La Haye, le World Forum fait figure de principal espace événementiel de La Haye, haut lieu des relations internationales et du Droit.
- A Paris, le portefeuille du Groupe s'est enrichi de deux nouveaux lieux d'exception : l'Hôtel Salomon de Rothschild et la Palais de la Mutualité.
- A Amiens, le Parc des Expositions MégaCité permet au Groupe de renforcer son maillage régional.

Les sites gérés par GL events

La Palais de la Mutualité de Paris, le Centre des Congrès MégaCité d'Amiens et le World Forum Convention de La Haye (Pays-Bas), acquis par le Groupe en 2009, s'inscrivent dans un réseau qui compte désormais 34 sites dont 14 à l'international.

En France :

Paris - Centre de Congrès - Mutualité
 Lyon - Centre de Congrès - Centre de Congrès de Lyon
 Lyon - Centre de Conventions et d'Expositions - Eurexpo
 Lyon - Espace Réceptif - Château de St-Priest
 Nice - Palais des Congrès et des Expositions - Acropolis
 St-Etienne - Centre de Congrès
 St-Etienne - Espace Réceptif - Le Grand Cercle
 St-Etienne - Espace Réceptif - La Verrière Fauriel
 Toulouse - Centre de Congrès - Centre de Congrès Pierre Baudis
 Toulouse - Parc des Expositions - Toulouse Expo
 Clermont-Ferrand - Parc des Expositions - Grande Halle d'Auvergne
 Clermont-Ferrand - Salle de Spectacles - Zénith d'Auvergne
 Clermont-Ferrand - Centre d'Expositions et de Congrès - Polydome
 Metz - Parc des Expositions - Metz Expo Evénements
 Roanne - Centre d'Événements et d'Expositions - Le Scarabée
 Vannes - Parc des Expositions - Le Chorus
 Troyes - Parc des Expositions - Troyes Expo

A l'international :

Rio de Janeiro (Brésil) - Centre d'Expositions et de Congrès - Riocentro
 Rio de Janeiro (Brésil) - Arène Multifonctionnelle - HSBC Arena
 Curitiba (Brésil) - Centre de Conventions - Estação Embratel Convention Center
 Turin (Italie) - Centre de Conventions et d'Expositions - Lingotto Fiere
 Turin (Italie) - Arène d'Expositions Multifonctionnelle - Oval
 Padoue (Italie) - Parc des Expositions - PadovaFiere
 Barcelone (Espagne) - Centre de Conventions -
 Centre de Convention International de Barcelone (CCIB)
 Budapest (Hongrie) - Parc des Expositions - Hungexpo
 Londres (Angleterre) - Centre d'Expositions et d'Événements - Battersea Evolution
 Bruxelles (Belgique) - Centre de Congrès - SQUARE Brussels Meeting Centre
 La Haie (Pays-Bas) - Centre de Conventions - World Forum
 Istanbul (Turquie) - Espace d'Événements - The Seed
 New York (U.S.A) - Espace Réceptif - La.Venue
 Shanghai (Chine) - Parc des Expositions - Pudong

LES SERVICES AUX EVENEMENTS EN 2009**Une capacité de mobilisation unique**

En 2009, GL events a, une fois encore, démontré tout son savoir-faire sur de nombreux événements culturels, sportifs ou professionnels de dimension internationale. La logistique puissante et performante du Groupe est essentielle pour relever les nombreux défis que génèrent ces événements.

Des stocks en quantité suffisante gérés par informatique, des entrepôts implantés sur des secteurs stratégiques et une flotte de camions flexible et facile à mobiliser constituent les piliers de l'outil logistique du Groupe. Outre les aménagements qu'il a effectués dans le cadre des Championnats du Monde de ski alpin de Val d'Isère ou encore de la Coupe d'Afrique des Nations, GL events a démontré tout son savoir-faire lors du Sirha (Salon International de la Restauration, de l'Hôtellerie et de l'Alimentation), événement leader sur son marché, en réalisant l'installation générale, la signalétique, l'audiovisuel et l'aménagement des accueils VIP et grand public, ainsi que l'espace Bocuse d'Or. GL events a aussi mobilisé ses équipes lors des Grand Prix FIA de Formule 1 de Barcelone et de Monaco, du Festival de Cannes, du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, ou encore du Salon Algérois des Professionnels de l'Alimentation, des Nuits Sonores et des Nuits de Fourvière à Lyon...

De tels rendez-vous constituent toujours de véritables défis logistiques pour le Groupe qui, à chaque fois, doit mobiliser ses équipes et l'ensemble de ses savoir-faire sur les cinq continents.

Lors de la Coupe des Confédérations qui a eu lieu en Afrique du Sud, cette capacité de mobilisation du Groupe a été primée. GL events Oasys Consortium s'est, en effet, vu décerner, dans le cadre des Sport Event Management Awards, le premier prix (Gold Award) dans la catégorie Event Overlay & Facilities pour avoir su gérer l'ensemble du projet dans les temps, faire face à la distance, intégrer l'économie locale et travailler en synergie avec d'autres prestataires tels que les sponsors ou les villes hôtes.

Outre de grandes opérations de ce type, l'activité des services du Groupe s'exprime également sur un éventail de prestations très large. En 2009, tous pays confondus, GL events est ainsi intervenu sur plus de 4 000 événements équipés.

LE RESEAU GL EVENTS : DES IMPLANTATIONS DANS LE MONDE ENTIER

34 espaces événementiels

- En France : Lyon, Paris, Saint-Étienne, Roanne, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse, Vannes, Metz, Troyes, Amiens.
- En Europe : Barcelone, Bruxelles, Budapest, Londres, Padoue, Turin, La Haye.
- Hors d'Europe : Rio de Janeiro, Curitiba, Shanghai, New-York et Istanbul.

La mise en réseau de ces nombreux espaces permet au Groupe GL events d'offrir aux clients la possibilité de décliner leurs opérations dans le monde entier.

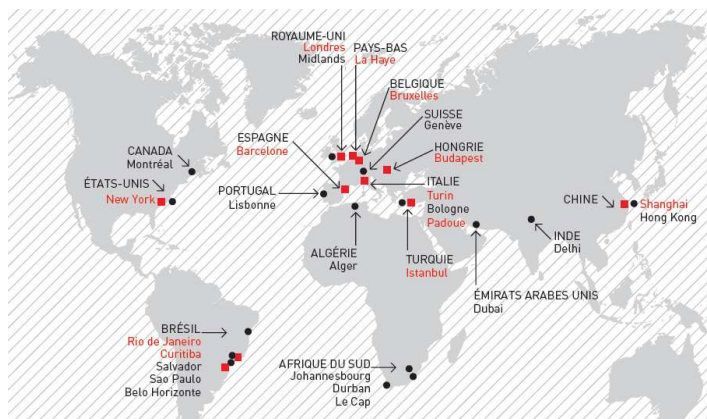
91 agences dans le monde

Les agences du Groupe proposent aux clients l'ensemble de la gamme de services. Pour la mise en œuvre des prestations, elles s'appuient sur quatre sites logistiques importants en France : Lyon, Paris (Sud et Nord) et Nantes.

L'activité organisation a été regroupée sur deux sites :

- Lyon, Cité Internationale
- Paris, avenue de New-York

Ce regroupement des équipes a permis d'accélérer les synergies et les collaborations autour de projets ou de réponses conjointes sur d'importants appels d'offres.



DES PERSPECTIVES DE CROISSANCE FORTE

En 2010, le Groupe sera à nouveau présent sur les plus grands événements mondiaux, notamment la Coupe du Monde FIFA™, Afrique du Sud avec un contrat historique de plus de 40 millions d'euros, qui devrait être complété par l'activité d'Oasys Innovation dans ce même pays. GL events sera également présent à l'Exposition universelle de Shanghai 2010 (contrats signés pour un montant d'environ 6 millions d'euros) et aux Jeux du Commonwealth 2010 de Delhi. L'exercice 2010 devrait permettre à GL events d'accélérer son développement en gestion d'espaces et d'événements avec l'inauguration de l'Hôtel Salomon de Rothschild, la forte dynamique dans laquelle est inscrit le Palais des Congrès de Bruxelles, et l'exploitation en année pleine des espaces récemment remportés tels que le World Forum Center de La Haye, le Centre de Congrès MégaCité d'Amiens ou encore le Palais de la Mutualité à Paris. Le Groupe devrait ainsi enregistrer une croissance soutenue de son activité à l'international en 2010.

GL events est déterminé à renforcer son réseau d'espaces sur des destinations phares de la scène événementielle, dans un calendrier favorable d'appel à candidatures. La Commission spéciale de la Ville de Paris a ainsi retenu l'offre de GL events pour la gestion du Palais Brongniart, ancienne Bourse de Paris, avec un projet résolument novateur (chiffre d'affaires attendu de 360 millions d'euros sur 30 ans).

03

Entreprise

- 22** Les chiffres clés
- 23** Bilan, résultats et flux de trésorerie résumés
- 24** Cahier de l'actionnaire
- 27** Gouvernement d'entreprise
- 29** Histoire et étapes clés

GL EVENTS RESISTE DANS UN MARCHÉ MONDIAL DÉGRADÉ SUR CERTAINS SECTEURS

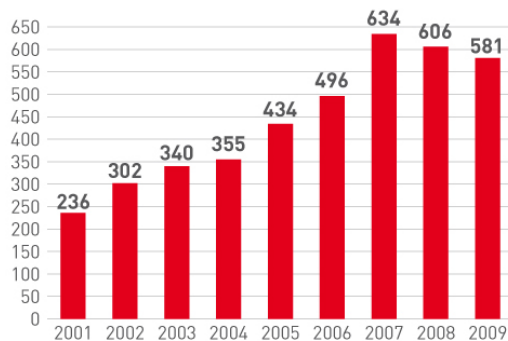
Dans un marché de l'événementiel fortement impacté par la crise et en baisse de 10 à 20 % selon les segments, GL events a enregistré un niveau d'activité de 581,4 M€. Sa présence grandissante dans des pays à fort potentiel a permis au Groupe de résister face à un marché mondial dégradé sur certains secteurs. GL events affiche ainsi des performances remarquables en Amérique du Sud et en Afrique, deux zones géographiques stratégiques pour les années à venir.

Le chiffre d'affaires réalisé dans la gestion d'espaces et d'événements s'est élevé à 324,9 M€, en repli limité de 2,4 %, et de 4,8 % à périmètre et change comparables. L'activité représente 56 % du chiffre d'affaires consolidé. Le positionnement de GL events sur des filières ou des produits très dynamiques s'est concrétisé par un très bon niveau d'activité de salons référence comme le Sirah, le CFIA ou le salon des énergies renouvelables.

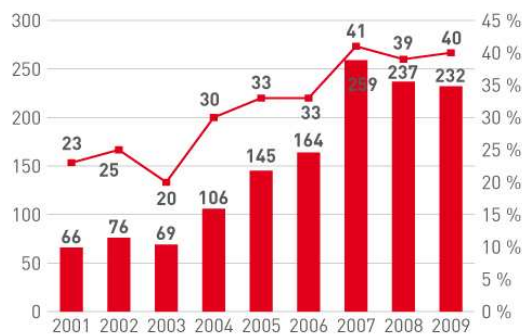
L'activité Services, elle, a enregistré un chiffre d'affaires de 256,4 M€, en recul de 5,9 %, et de 10,2 % à périmètre et change comparables. Ce niveau d'activité a pu être réalisé grâce au dynamisme et à l'engagement des forces commerciales du Groupe, notamment sur la scène internationale.

Le Groupe a réalisé un résultat opérationnel de 45,5 M€, soit une marge opérationnelle de 7,8 % et un résultat net part du Groupe de 25,2 M€. Avec un gearing de 0,56 (pour des capitaux propres de 330 M€) et une ressource en fonds de roulement (BFR négatif) de 64 M€, le Groupe peut compter sur une assise financière unique dans le monde de l'événementiel qui lui permettra de sortir renforcé de la crise.

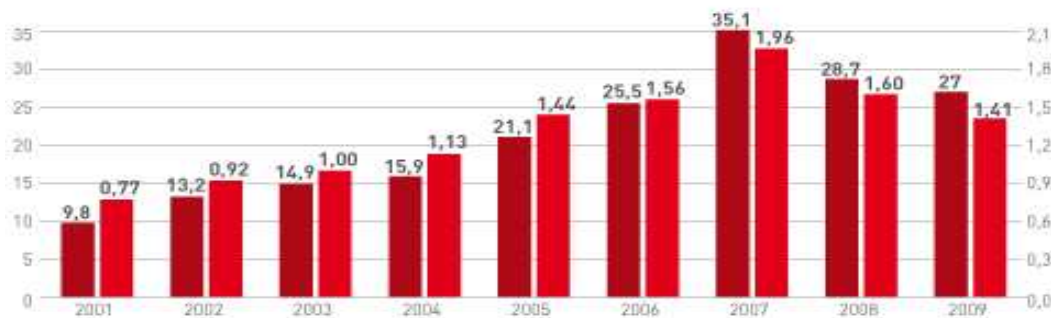
Évolution du chiffre d'affaires (M€)



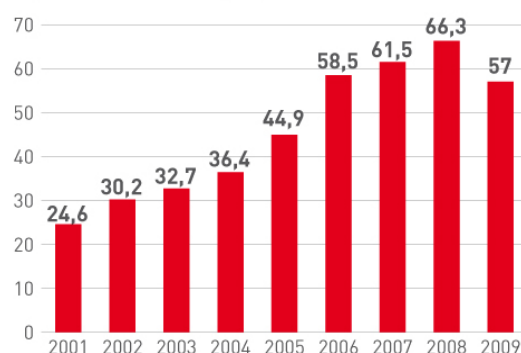
Chiffre d'affaires à l'international (M€)



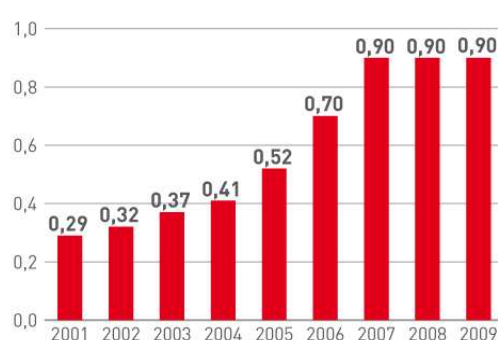
Résultat net part du groupe (M€) et résultat net par action (€)



Capacité d'autofinancement (M€)



Dividende brut par action (€)



Compte de Résultat résumé

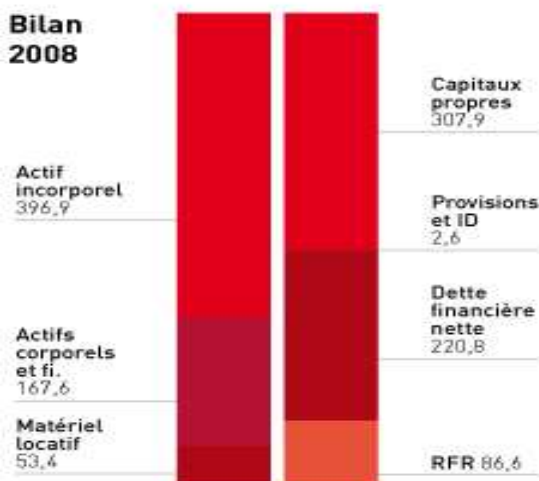
En MC	2009	2008	Variation
Chiffre d'affaires	581,4	605,7	-4 %
Résultat opérationnel	45,5	53,1	-14,4 %
Résultat financier	-11,9	-17,6	-
Impôt	-6,6	-6,9	-
Résultat net des sociétés intégrées	27	28,7	-5,8 %
Mise en équivalence	0,7	1,2	-
Minoritaires	2,4	1,2	-
Résultat net part du groupe	25,2	28,7	-12,2 %
Marge nette	4,3 %	4,7 %	-

Bilan simplifié

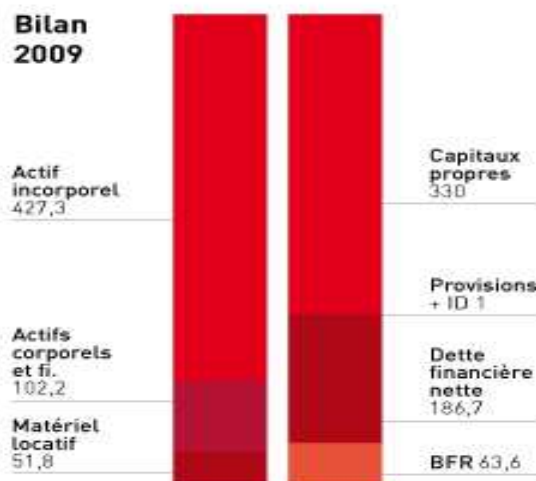
Accroissement de la Ressource en Fonds de Roulement propre aux métiers de la gestion d'espaces et d'événements

Gearing à 0,56 : un levier financier créateur de valeur, adossé à des actifs « longs » et de qualité
Return on Equity : 11,6 %

Bilan 2008

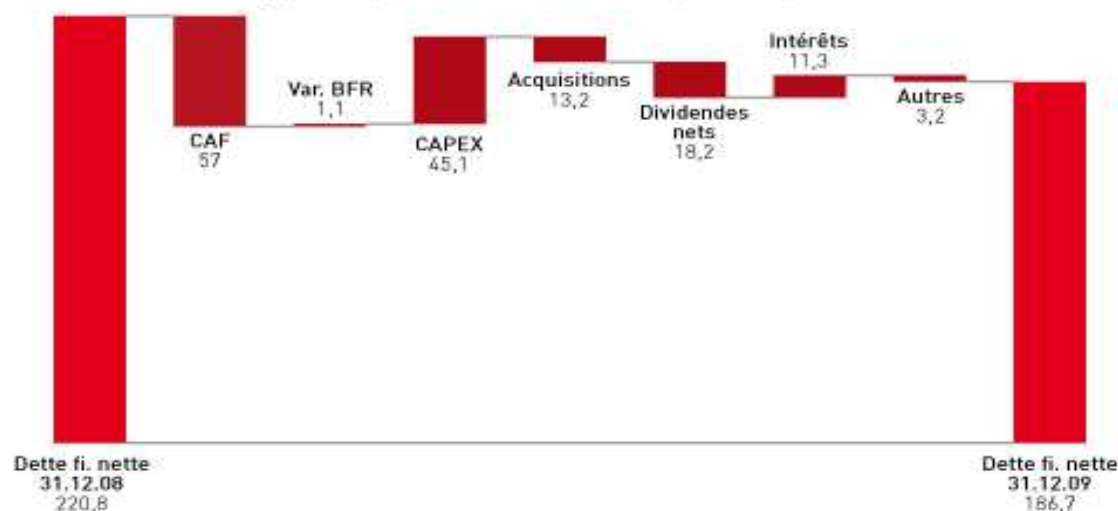


Bilan 2009



Flux de trésorerie

Accélération stratégique en organisation d'événements avec les acquisitions d'Agon et de Promotor International



INFORMATION

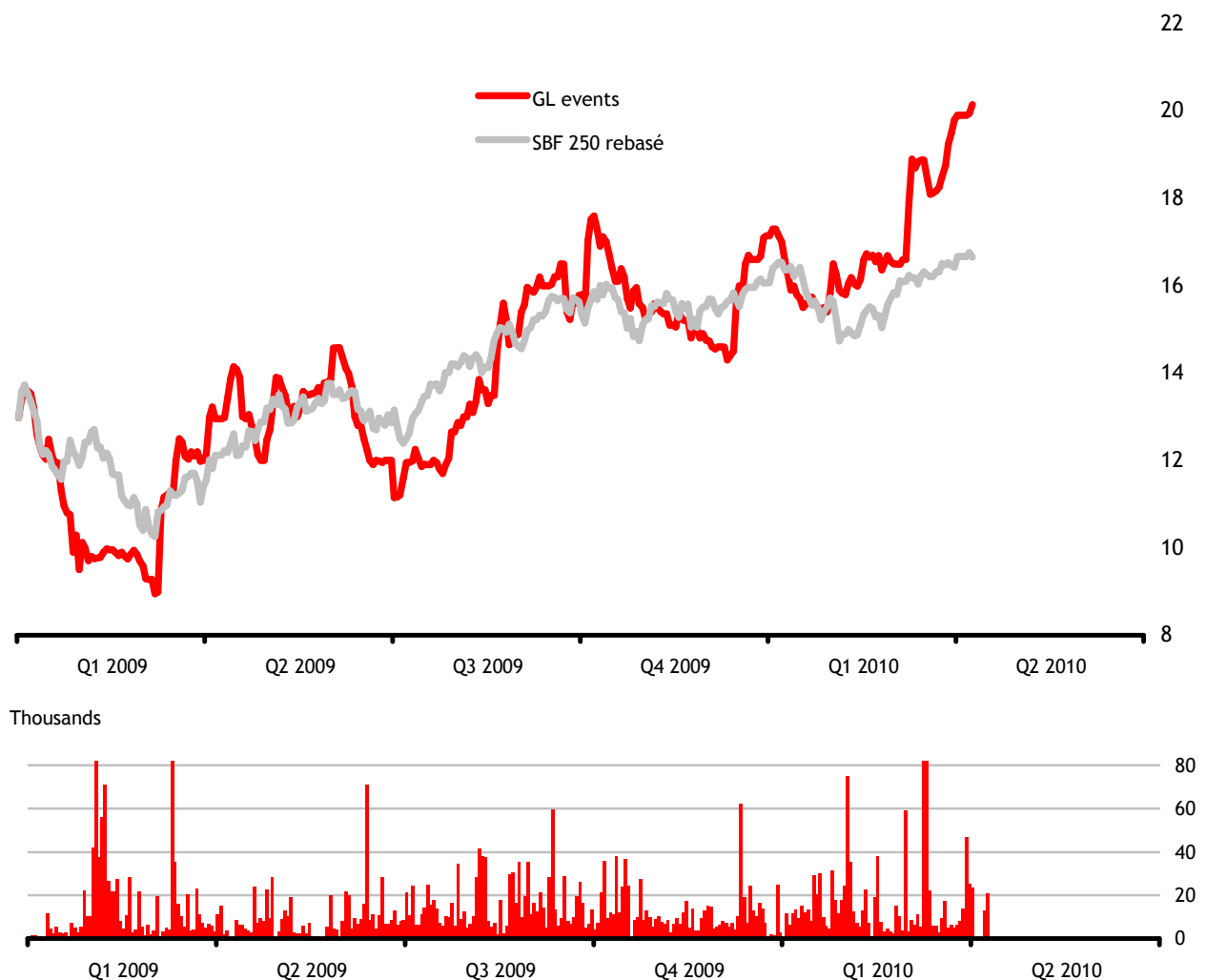
Eurolist compartiment B
 Code ISIN — FR 0000066672
 Code Bloomberg — GLOFP
 Code REUTERS — GLTN.PA
 Code FTSE — 581

Depuis son introduction en bourse, GL events développe une communication privilégiée auprès de ses actionnaires. Sur le site internet www.gl-events.com, rubrique « infos finances », un espace dédié aux actionnaires propose :

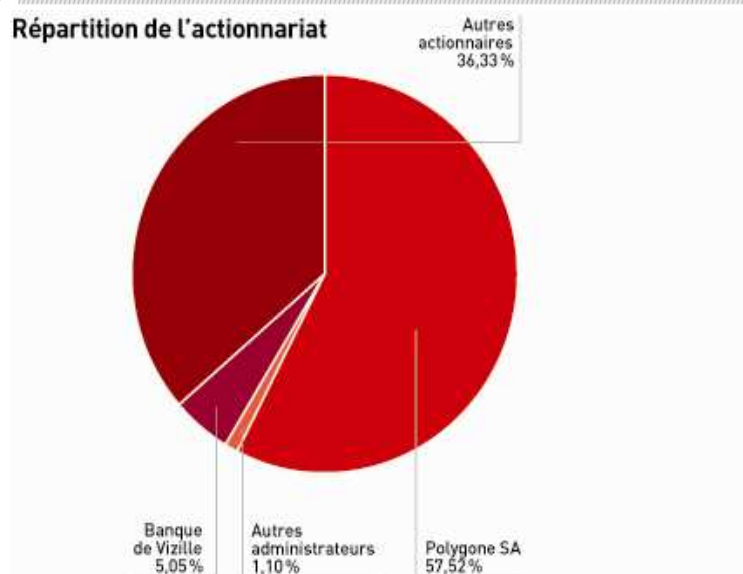
- un historique des communiqués de presse ;
- un calendrier des communications financières ;
- un guide de l'actionnaire ;
- un historique des rapports annuels (disponibles en téléchargement) et des publications ;
- les chiffres clés du Groupe ;
- les enregistrements des interviews de dirigeants.

Email : infos.finance@gl-events.com

COURS DE L'ACTION



Répartition de l'actionariat



Dividendes

Les dividendes distribués au cours des 5 derniers exercices et proposés à la prochaine assemblée générale sont les suivants :

Exercice	Dividende brut par action en €
31 décembre 2004	0,41
31 décembre 2005	0,52
31 décembre 2006	0,70
31 décembre 2007	0,90
31 décembre 2008	0,90
31 décembre 2009 (proposé)	0,90

Marché des titres GL events

Au cours des 18 derniers mois, les cours ont évolué comme suit :

Mois	Cours de clôture en euros (moyenne mensuelle)	Nombre de titres échangés en milliers de titres	Volume des échanges en milliers d'euros (cumul mensuel)	Cours le plus haut en euros	Cours le plus bas en euros
2008					
Septembre	18,36	307	5 694	20,06	17,00
Octobre	15,20	312	4 687	18,50	13,05
Novembre	12,50	359	4 157	14,24	9,31
Décembre	12,48	184	2 213	13,70	11,20
2009					
Janvier	12,16	93	1 048	13,60	9,56
Février	9,85	522	5 156	10,99	9,47
Mars	11,01	274	3 141	12,50	8,84
Avril	13,05	207	2 640	14,15	12,00
Mai	13,38	115	1 539	13,90	12,48
Juin	13,03	289	3 777	14,58	11,90
Juillet	11,26	616	7 088	12,25	11,15
Août	13,71	369	5 061	15,60	12,65
Septembre	15,80	374	5 915	16,50	14,85
Octobre	16,51	408	6 818	17,60	15,40
Novembre	15,30	191	2 921	15,95	14,80
Décembre	15,47	264	4 000	17,14	14,30
2010					
Janvier	16,21	275	4 412	17,30	15,50
Février	16,23	356	5 784	16,70	15,40

CALENDRIER DES COMMUNICATIONS POUR 2010 RAPPORTS ANNUELS

- 30 avril 2010** Cité Centre de Congrès Lyon (9 h 30) Actionnaires Assemblée Générale Mixte
29 juillet 2010 Paris (17 h 30) Membres SFAF Gérants – Journalistes Réunion d'information financière : présentation des comptes semestriels 2010
30 juillet 2010 Presse financière — Communiqué chiffre d'affaires deuxième trimestre et résultats premier semestre 2010
19 octobre 2010 Presse financière — Communiqué chiffre d'affaires troisième trimestre 2010

Le rapport annuel peut être obtenu en version papier sur simple demande ou peut être téléchargé à partir du site Internet sur lequel l'historique des communiqués et des rapports (depuis l'introduction en bourse de la société) est accessible en permanence.

Français-Anglais

Tous les éléments de communications financières sont traduits en langue anglaise et sont disponibles sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance) ou en version papier.

Diffusion des communiqués

Les communiqués de GL events sont disponibles la veille (après 18 h) de leur publication dans la presse financière sur le site www.gl-events.com (rubrique infos finance). Ils sont adressés systématiquement par email, fax ou courrier à toute personne qui en fait la demande (les fax sont adressés la veille au soir également, les courriers sont acheminés en fonction des délais postaux).

SOCIETES DE BOURSE AYANT PUBLIE SUR LA VALEUR

- BERENBERG BANK
- CMCIC SECURITIES
- CA CHEUVREUX
- GILBERT DUPONT
- FORTIS
- NATIXIS SECURITIES
- ODDO SECURITIES
- PORTZAMPARC
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- EXANE BNP PARIBAS

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION FINANCIERE**Erick Rostagnat**

Directeur Général Finances et Administration

Tél. : 04 72 31 54 20

Fax : 04 72 31 54 95

Site internet : www.gl-events.com (rubrique Infos Finance)

e-mail : infos.finance@gl-events.com

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**OLIVIER GINON
PRÉSIDENT**

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

**OLIVIER ROUX
ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

**YVES-CLAUDE ABESCAT
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Comité d'audit et comité des rémunérations et nominations.

**SOCIETE AQUASOURÇA
ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 décembre 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte de 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013. Comité des rémunérations et nominations.

**PHILIPPE MARCEL
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant. Administrateur indépendant. Président du comité des rémunérations et des nominations.

**ANDRE PERRIER
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte de 2006, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2011. Administrateur indépendant. Président du comité d'audit.

**NICOLAS DE TAVERNOST
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Administrateur indépendant. Comité d'audit.

**GILLES GOUEDARD-COMTE
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte de 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

**DAMIEN BERTRAND
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte de 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

**ERICK ROSTAGNAT
ADMINISTRATEUR**

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte de 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2013.

Le Conseil d'administration a mis en place deux comités spécialisés : un Comité d'audit et un Comité des rémunérations-nominations

COMITE EXECUTIF

Olivier Ginon - Président

Olivier Roux - Vice-Président

Erick Rostagnat - Directeur Général, Finances et Administration

Jean-Eudes Rabut - Directeur Général Gestion d'espaces

Olivier Ferraton - Directeur Général Pôle Services

Damien Bertrand - Directeur Général Salons

René Pérès - Directeur Général Salons

Olivier Hohn - Directeur Général Pôle Structures et Tribunes

Franck Glaizal - Directeur Général zone Italie, Hongrie et Turquie

Frédéric Regert - Directeur administratif et financier

Pascal Montagnon - Directeur des Ressources Humaines

Daniel Chapiro - Directeur des Opérations Gestion d'Espaces et Directeur des Systèmes d'Informations

COMITE DE DIRECTION GENERALE

Ce comité traite les questions d'organisation et de fonctionnement du Groupe, notamment les projets liés aux finances, aux ressources humaines et aux systèmes d'information.

COMITE EXECUTIF

Le comité exécutif décide des stratégies du Groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du Groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

COMITES DE DIRECTION PAR METIER

Les Comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des filiales rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du Groupe.

COMITE D'INVESTISSEMENT

Ce comité se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés, et supérieurs à certains seuils financiers.

SEMINAIRES DIRIGEANTS

Pour faire le point sur les développements du Groupe, sur les grandes orientations et sur la stratégie, les dirigeants sont réunis deux fois par an dans le cadre de séminaires.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Mazars

Cabinet Maza Simoens

Commissaires aux comptes titulaires

Raphaël Vaison de Fontaube

Olivier Bietrix

Commissaires aux comptes suppléants

HISTOIRE ET ETAPES CLES**1978 – 1984**

- Création par Olivier Ginon et trois associés (Olivier Roux, Gilles Gouédard-Comte et Jacques Danger) de la Sarl Polygone Services.

1989

- Alliance du groupe Polygone (devenu n°1 français des installations d'expositions et d'événements) avec la société Cré-Rossi, (location de mobilier, d'accessoires et de revêtements de salons).
- Modification de la raison sociale en Générale Location.

1990 – 1997

- Huit années de croissance. Générale Location renforce sa stratégie d'offre globale par des acquisitions et créations dans les savoir-faire suivants : installation générale d'expositions, location de mobilier, stands de prestige, signalétique, agencements pour la grande distribution et la muséographie, hôtes et hôtesse d'accueil.
- Générale Location s'internationalise en s'implantant à Dubaï.

1998 – 2003

- Six années charnières. Après son introduction au Second Marché de la Bourse de Paris, Générale Location fait ses premiers pas dans le domaine des grands événements internationaux (Coupe du Monde de football en France, Sommet des Chefs d'États, Festival du Film de Cannes...).
- Le Groupe réalise également des chantiers majeurs : Jeux Olympiques de Sydney, sommets des Chefs d'État Européens à l'occasion de la Présidence Française de l'Union Européenne, ainsi que de nombreux événements liés au passage à l'an 2000.
- Générale Location devient GL events. Le Groupe enregistre alors une très forte progression dans la gestion d'espaces et d'événements et, pour poursuivre sa croissance sur le marché de l'événementiel, lance une augmentation de capital de 15,4 M€.

2004

- Acquisition de Market Place, agence spécialisée dans la communication événementielle.
- Acquisition de Temp-A-Store en Grande-Bretagne (structures démontables).
- Programme de rachat d'actions portant sur un maximum de 10 % de son capital.

2005

- Le Groupe optimise son organisation en présentant désormais deux grands métiers : la Gestion d'espaces et l'organisation d'événements et les Services.
- Accélération du développement international.
- Installation à Shanghai.
- Prise de participation majoritaire lors de la privatisation du Parc des Expositions de Padoue en Italie.
- Acquisition dans le cadre de la privatisation de Hungexpo, société propriétaire du Parc des Expositions de Budapest.
- En France, le Groupe intègre Performance Organisation, spécialiste de la création et organisation de salons grand public en régions et devient l'exploitant de la société Chorus, gestionnaire du Parc des Expositions de Vannes.
- Le Groupe lance une augmentation de capital qui permet de lever 35,7 M€.

2006

- Accélération du développement international notamment dans le domaine de la gestion d'espaces et développement important du réseau en France.
- GL events remporte la concession du Parc des Expositions de Rio de Janeiro et le contrat de gestion de Pudong Expo pour la ville de Shanghai.
- En France, renouvellement de la concession du Palais des Congrès de Lyon, prise de participation majoritaire dans Sepelcom, significative dans Sepel (société qui gère le Parc des Expositions de Lyon, Eurexpo).
- Le Groupe remporte également les appels d'offres pour la gestion du Parc des Expositions de Metz et du Centre de Congrès de Nice Acropolis.

2007

- Confirmation de la montée en puissance de l'événement dans l'activité du Groupe (Gestion d'espaces et Organisation).
- GL events remporte en France les concessions du Parc des Expositions et du Palais des Congrès de Nice, du Parc des Expositions de Metz et de la Halle multifonctionnelle de Roanne ; à l'international celles du Palais des Congrès de Bruxelles, du Centre de Conventions de Curitiba et de l'Arena de Rio de Janeiro au Brésil.
- Le Groupe acquiert le Parc des Expositions de Turin, les sociétés d'organisation Promotor International et AGOR et prend une participation dans Première Vision.
- Vif succès pour la nouvelle augmentation de capital qui s'élève à 77,6 M€.

2008

- Le Groupe enregistre une très forte progression dans les salons professionnels avec l'acquisition de six nouveaux salons dans la filière Industrie.
- Avec l'installation à Hong Kong des sites dédiés aux épreuves équestres lors des Jeux Olympiques de Pékin, le Groupe ajoute un nouvel événement mondial à son palmarès.
- GL events acquiert le Traiteur Lorient pour accélérer sa stratégie Food & Beverage.
- GL events remporte la gestion du Parc d'expositions de Troyes.

2009

- GL events a accentué le développement de son réseau international de destinations Premium, à forte visibilité internationale. Dans l'objectif d'anticiper l'évolution du marché de l'événementiel qui, aujourd'hui, s'internationalise plus que jamais.
- Dans le cadre de la Coupe des Confédérations FIFA, Afrique du Sud 2009TM – répétition générale de la Coupe du Monde FIFA, Afrique du Sud 2010TM – GL events est retenu comme prestataire de services.
- A l'international, GL events remporte la gestion du World Forum Convention Center de La Haye.
- En France, GL events remporte la gestion du Palais de la Mutualité, à Paris, et celle du Centre d'Expositions et de Congrès MégaCité, à Amiens.

04

Rapport de gestion et gouvernement d'entreprise

- 32** Présentation des comptes consolidés
- 43** Présentation des comptes sociaux
- 49** Composition et fonctionnement des organes d'administration et de contrôle
- 51** Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux
- 52** Rémunérations des autres mandataires sociaux
- 53** Intéressement du personnel
- 54** Adresses, activités et mandats exercés par les dirigeants
- 55** Situation des mandataires sociaux
- 55** Rapports complémentaires du Conseil d'administration
- 66** Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et les procédures de contrôle interne et gestion des risques
- 72** Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration

I | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

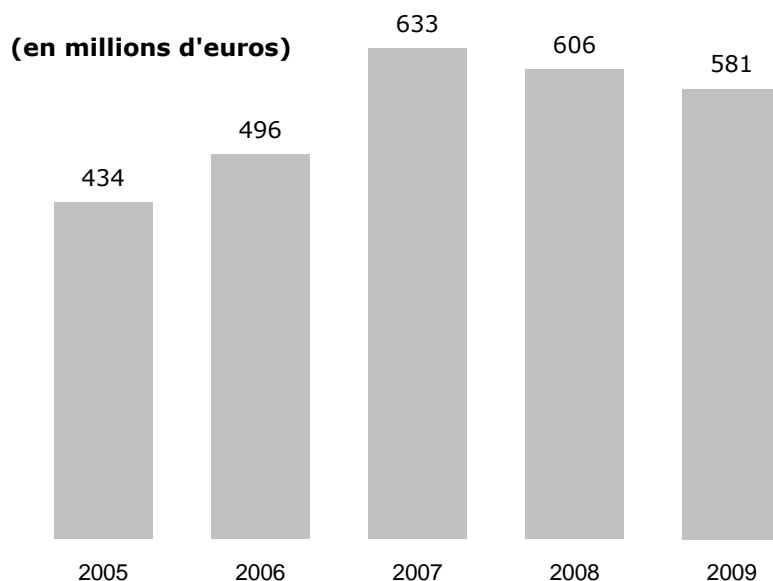
Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions légales et statutaires pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, soumettre à votre approbation les comptes annuels sociaux et consolidés dudit exercice et vous informer des perspectives d'avenir.

I - PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe GL events au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2009 telles qu'approuvées par l'Union Européenne et n'ont pas subi de modification par rapport à l'exercice précédent.

A – SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Evolution globale du chiffre d'affaires



Dans un marché de l'événementiel fortement impacté par la crise et en baisse de 10 à 20% selon les segments, GL events a enregistré un niveau d'activité de 581,4 millions d'euros. Sa présence grandissante dans des pays à fort potentiel a permis au groupe de résister face à un marché mondial dégradé sur certains secteurs. GL events affiche ainsi des performances remarquables en Amérique du Sud et en Afrique, deux zones géographiques stratégiques pour les années à venir.

Les réalisations effectuées lors de la Coupe des Confédérations FIFA™ et de la Coupe d'Afrique des Nations ont réaffirmé sa présence et son savoir-faire dans la collaboration avec les organisateurs d'événements sportifs majeurs.

Ces performances traduisent une très forte mobilisation des équipes commerciales et opérationnelles. Elles confortent le « business model » du groupe, fondé sur l'intégration des 3 métiers de l'événementiel : les Services aux organisateurs, la gestion de sites événementiels (Palais des Congrès, Parcs d'Expositions, Arénas etc..) et l'organisation d'événements.

Le contexte économique très difficile a impacté l'Espagne et l'Italie à hauteur de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires, soit 5% de l'activité.

Evolution par marchés

Le Groupe continu de progresser sur les marchés des salons et expositions, qu'il s'agisse d'événements régionaux, nationaux et internationaux, et ce au travers de ses métiers de Gestion d'espaces et d'événements et de Services aux organisateurs.

Evolution par zones géographiques

(en milliers d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Filiales étrangères	106 030	125 281	208 117	189 483	185 139
Activités internationales des sociétés françaises	38 956	38 551	51 238	47 403	46 561
Total International	144 986 33%	163 832 33%	259 355 41%	236 886 39%	231 700 40%
Activité en France	289 170 67%	331 869 67%	374 131 59%	368 815 61%	349 680 60%
Chiffre d'affaires	434 156	495 701	633 486	605 701	581 380

GL events est directement présent dans les pays suivants :

Europe	Autres continents
Angleterre	Emirats Arabes Unis
Belgique	Chine
Portugal	Etats-Unis
Espagne	Canada
Suisse	Brésil
Italie	Algérie
Hongrie	Turquie
Pays-Bas	Afrique du Sud

Evolution par métiers

(en milliers d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Services	285 085	296 351	318 556	272 595	256 432
Gestion d'espaces et d'évènements	149 071	199 350	314 930	333 106	324 948
Chiffre d'affaires	434 156	495 701	633 486	605 701	581 380

GESTION D'ESPACES ET D'ÉVÉNEMENTS : BONNES PERFORMANCES DE L'ACTIVITÉ, DÉVELOPPEMENT SUR DES SECTEURS PORTEURS

L'organisation d'événements a réalisé un chiffre d'affaires de 156 millions d'euros (en baisse de 2,2%, 8,1% à périmètre et taux de change comparable).

Les bonnes performances enregistrées par l'activité salons sont atténuées par des difficultés conjoncturelles rencontrées dans certains secteurs, notamment industriel et automobile. Ainsi, le Motorshow de Bologne, qui s'est déroulé du 4 au 8 décembre 2009, enregistre un niveau d'activité en baisse, mais a su fidéliser ses exposants et ses visiteurs, s'inscrivant ainsi de façon durable dans le calendrier mondial des événements automobiles majeurs.

Certains salons propriété du groupe, positionnés sur des secteurs plus résistants ou porteurs, comme l'agroalimentaire, ou les technologies vertes, ont développé leur chiffre d'affaires, démontrant la capacité du groupe à promouvoir des événements nouveaux et à les porter sur la scène internationale.

L'organisation d'opérations événementielles majeures, telles la Convention nationale du groupe Eiffage ou la Cérémonie d'ouverture des Jeux de la Francophonie de Beyrouth au Liban, a permis à cette activité de maintenir un niveau d'activité satisfaisant en 2009.

La Gestion d'Espaces, avec l'intégration de nouveaux sites, a réalisé un chiffre d'affaires de 168,9 M€, en retrait de 1,4% à périmètre et change comparables. L'exercice 2009 a permis au groupe de poursuivre le développement de son réseau de sites gérés, avec les prises de concessions de sites prestigieux, à l'image du Palais de la Mutualité à Paris, ou du World Forum de La Haye.

Globalement, le chiffre d'affaires réalisé dans la Gestion d'espaces et d'événements s'est ainsi élevé à 324,9 M€ en 2009, en repli de 2,4%, et de 4,8% à périmètre et change comparables. Cette activité a représenté 56% du chiffre d'affaires consolidé.

SERVICES A L'ÉVÉNEMENT : BONNE TENUE DE L'ACTIVITÉ ET DE BONNES PERSPECTIVES A VENIR

L'activité Services a enregistré un chiffre d'affaires de 256,4 millions d'euros, en recul de 5,9%, et de 10,2% à périmètre et change comparables. Ce niveau d'activité a pu être réalisé grâce au dynamisme et à l'engagement des forces commerciales du groupe, notamment sur la scène internationale. Ce pôle a retrouvé en 2009 un niveau de rentabilité conforme aux objectifs.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

▪ Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 45,5 millions d'euros contre 53,1 millions d'euros en 2008, soit une marge opérationnelle de 7,8% contre 8,7% en 2008.

Par métier, le résultat opérationnel se décompose de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	2005	2006	2007	2008	2009
Services	15 592	16 344	12 409	15 606	18 482
Gestion d'espaces et d'évènements	17 615	24 140	43 839	37 536	26 994
TOTAL	33 207	40 483	56 248	53 142	45 476

Gestion d'espaces et d'évènements : 26,9 millions d'euros, soit 8,3% du CA

Au cours de l'année 2009, le positionnement de GL events sur des filières ou des produits très dynamiques s'est concrétisé par un très bon niveau d'activité de salons références comme le SIRHA, le CFIA, le salon des énergies renouvelables, la biennale du Livre de Rio de Janeiro.

L'activité a enregistré une marge opérationnelle de 8,3% malgré des difficultés conjoncturelles qui ont pesé sur le volume d'affaires et la rentabilité, principalement en Espagne et dans le secteur automobile.

Prestations de Services : 18,5 millions d'euros, soit 7,2% du CA:

La résistance de l'activité s'est accompagnée d'un retour à une très bonne rentabilité opérationnelle, priorité stratégique en 2009, à 7,2% du chiffre d'affaires.

L'apport des sociétés acquises en 2009 se décompose comme suit :

	Sociétés acquises	Autres filiales	Total
Chiffre d'affaires	6 010	575 370	581 380
Résultat opérationnel	406	45 070	45 476

- **Résultat financier et résultat courant**

Le résultat financier de la période se traduit par une charge nette de 11,9 millions d'euros contre 17,6 millions d'euros en 2008. Cette évolution s'explique principalement par la baisse des intérêts et une diminution des pertes de change.

(en milliers d'euros)	2009	2008
Chiffre d'affaires	581 380	605 701
Résultat courant	33 544	35 555
%	5,8%	5,9%

- **Impôt sur les bénéfices et résultat net**

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat consolidé des sociétés intégrées avant impôt	33 544	35 555
Impôts exigibles et différés	6 616	6 866
Taux d'impôt apparent	19,7%	19,3%
Résultat net consolidé	25 236	28 689

L'impôt sur les sociétés est maintenu à un taux inférieur au taux normatif en raison de taux d'imposition plus faibles dans certains pays étrangers, notamment un taux de 20% en Hongrie, ainsi qu'en raison de plus values non soumises à impôt.

C - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DU GROUPE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Le gearing ressort à 0,56 pour des capitaux propres de 330 millions d'euros, le groupe bénéficiant par ailleurs d'une Ressource en Fonds de Roulement (BFR négatif) de près de 64 millions d'euros. Il peut ainsi compter sur une assise financière unique dans le monde de l'événementiel qui lui permettra de sortir renforcé de la crise.

La Capacité d'Autofinancement de 63,7 millions d'euros représente 11% du chiffre d'affaires. Le cash-flow d'exploitation s'élève ainsi à 55,9 millions d'euros, après prise en compte d'une consommation très limitée de BFR. La bonne maîtrise des investissements permet au groupe d'enregistrer un Cash-flow libre de 24,0 millions d'euros.

Les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel sont décrites en pages 9 à 12 du document de référence.

D – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les principaux actifs corporels du groupe sont le matériel locatif 51,8 millions d'euros (132 millions d'euros en valeur brute) essentiellement à l'actif des sociétés de Services. Ces matériels sont par nature destinés à être loués temporairement en France ou à l'étranger sur l'ensemble des sites d'expositions et d'événements au gré des manifestations et ne peuvent donc pas être rattachés à un secteur géographique précis.

Concernant les investissements en cours, la société n'a pas planifié, d'autre investissement significatif en matériel locatif, autres que les investissements courants habituellement effectués par le Groupe dans le cours normal de ses activités.

Les engagements d'investissements immobiliers, sur les sites d'exposition sont décrits note 9.4 de l'annexe des comptes consolidés.

Le rapport des montants investis sur le chiffre d'affaires et sur la capacité d'autofinancement est le suivant:

(en milliers d'euros)	2007	2008	2009
Investissements nets ⁽¹⁾	69 721	51 143	36 976
Chiffre d'affaires	633 486	605 701	581 380
Investissements nets / Chiffre d'affaires	11,0%	8,4%	6,35%
Capacité d'autofinancement	50 636	54 037	45 848
Investissement nets/capacité d'autofinancement	138%	95%	80,6%

⁽¹⁾ Source : tableaux de financement consolidés : acquisitions – produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles

Ces investissements se répartissent à 44% pour les Services (actifs locatifs dédiés à certains clients ou renouvellement du parc, et structures pour la location longue durée), 56% pour la Gestion d'Espaces et d'événements (maintenance des agencements et installations des parcs et palais gérés).

Ils sont financés soit par autofinancement soit par l'utilisation des lignes mises en place dans le cadre de l'emprunt sous forme de club deal contractés en décembre 2006 et septembre 2007 sur des durées de 7 à 9 ans.

E – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

• Cession de l'immobilier à Turin et Budapest.

Le groupe GL events a procédé à la cession, à Foncière Polygone, des actifs immobiliers dont il était propriétaire, à savoir le Parc des Expositions de Budapest, Hungexpo, et le Centre de Conventions et d'Expositions de Turin, Lingotto Fiere, permettant ainsi au groupe de réduire de 83 millions d'euros sa dette financière nette et de dégager une plus value de 7 millions d'euros net de frais incluse dans le résultat opérationnel.

GL events versera un loyer annuel de 6,7 millions d'euros avant placement de trésorerie et économie d'impôt, faisant ressortir un rendement brut de 7,2% pour la foncière. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le Résultat Courant avant Impôt devrait être diminué d'environ 0,4 millions d'euros, soit moins de 1,5% du Chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des deux sites.

Pour préserver les intérêts de GL events, un comité ad hoc a été formé de trois administrateurs indépendants, Nicolas de Tavernost (Président), André Perrier et Philippe Marcel.

Préalablement à l'opération, le comité a mandaté deux cabinets d'expertise immobilière de réputation mondiale, Colliers International et American Appraisal, pour mener à bien les évaluations de la juste valeur du patrimoine immobilier et définir les modalités de l'opération.

Le montant de la cession permettra à GL events d'accélérer son désendettement et de disposer de marges de manœuvre pour saisir des opportunités et poursuivre son développement.

F – CROISSANCE EXTERNE – CREATION DE FILIALES**• Accélération du développement dans la communication événementielle,**

GL events a signé l'acquisition de la société Alice événements, un des leaders de son secteur en France. Créée en 1979 par Pierre Lusinchi, présente à Paris et Marseille avec 38 collaborateurs permanents, Alice événements intervient auprès des grands comptes pour l'organisation d'événements corporate, grand public et d'opérations de tourisme d'affaires.

Son activité repose essentiellement sur un professionnalisme reconnu ainsi que sur un portefeuille de clients fidélisés, parmi lesquels IBM, Total, McDonald's, La Poste, la SNCF, Bayer CropScience, Séphora ou SFR. L'agence organise également des salons dans les secteurs de l'immobilier et des deux-roues.

Cette acquisition permet à GL events de conforter ses positions dans l'organisation d'événements en France, aux côtés des sociétés Market Place et Package Organisation, qui présentent des complémentarités remarquables, tant en termes de savoir-faire que d'implantation géographique et de réseaux d'affaires.

Le groupe poursuit ainsi sa stratégie de conquête orientée vers des sociétés événementielles de référence sur leur marché, porteuses de forte valeur ajoutée et présentant un niveau élevé de récurrence d'activité et de rentabilité.

• La gestion du Palais de la Mutualité à Paris confiée à GL events,

La Mutualité Française, à l'issue d'un appel d'offres, a confié à GL events la gestion du Palais de la Mutualité. Ce contrat fait partie intégrante du plan de soutien organisé par la Fédération Nationale des Mutuelles de France pour la Mutualité parisienne.

Doté d'une salle de près de 1.800 places et de 3.500m² de surface de réunions, la Maison de la Mutualité, dans sa vocation traditionnelle de haut lieu de rencontres et d'échanges aura, pour vocation de recevoir tout type d'événement.

• Le groupe signe la gestion du World Forum Convention Center de La Haye,

GL events a signé avec le groupe foncier TCN le contrat de gestion du World Forum, le Centre de Congrès de La Haye, pour 20 ans, représentant un chiffre d'affaires estimé de 250 M€ sur la durée.

Le World Forum est le principal espace événementiel de La Haye, capitale politique des Pays-Bas, mais également haut-lieu des relations internationales et du Droit. Situé au cœur du quartier international, le World Forum de La Haye abrite le plus grand amphithéâtre du pays (2.100 places), 20 salles de commissions, un restaurant, et a une capacité d'accueil de plus de 5.000 personnes, pour une surface totale de 40.000 m².

Il accueille régulièrement des événements politiques et culturels locaux, européens et internationaux, comme la Conférence Internationale sur l'Afghanistan en présence de Hillary Clinton et de Ban Ki-Moon, les Conférences de la Cour Pénale Internationale, la Conférence de l'Agence Européenne de l'Espace, les Conférences du Modèle des Nations Unis (simulation de Conférence des Nations Unis réunissant des lycéens du Monde entier), ou encore le réputé Festival de Jazz de La Haye.

G – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**• Contrat historique supérieur à 40 M€ pour la coupe du monde FIFA Afrique du Sud 2010™**

Le Comité d'organisation de la Coupe du Monde FIFA, Afrique du Sud 2010™ a confié à GL events-Oasys un contrat de prestations historique pour l'aménagement des dix sites qui accueilleront les matchs de la Coupe du monde de Football.

Déjà prestataire de la Coupe des Confédérations FIFA™ en juin 2009 dans quatre villes sud-africaines, et de la Coupe d'Afrique des Nations en Angola, GL events avait été pré-sélectionné, dès décembre, comme « preferred bidder ».

Ce contrat d'un montant supérieur à 40 M€ est l'un des plus significatif confié par un Comité d'Organisation à un prestataire événementiel. Il représente également le plus important contrat jamais signé par GL events. GL events réalisera par ailleurs en Afrique du Sud un chiffre d'affaires complémentaire de l'ordre de 20M€ avec son partenaire Oasys Innovation.

H – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe sera fortement présent sur les plus grands événements mondiaux de l'année 2010, notamment la Coupe du Monde de Football FIFA™ en Afrique du Sud, (contrat signé de plus de 40 M€ qui devrait être complété par l'activité d'Oasys Innovation dans ce même pays), l'Exposition universelle de Shanghai 2010 (contrats signés pour un montant d'environ 6 M€), les Jeux du Commonwealth 2010 de Delhi (contrat signé de 7M€ et autres négociations en cours).

L'exercice 2010 devrait permettre à GL events d'accélérer son développement en Gestion d'espaces et d'événements, avec l'inauguration de l'Hôtel Salomon de Rothschild, la forte dynamique du Palais des

Congrès de Bruxelles, et l'exploitation en année pleine des espaces récemment remportés, comme le World Forum de La Haye, la Mégacité d'Amiens, le Palais de la Mutualité à Paris.

Le groupe devrait ainsi enregistrer une croissance soutenue de son activité en 2010, notamment à l'International.

GL events est également déterminé à renforcer son réseau d'espaces sur des destinations phares de la scène événementielle, dans un calendrier favorable d'appel à candidatures. La Commission spéciale de la Ville de Paris a ainsi retenu l'offre GL events pour la gestion du Palais Brongniart, l'ancienne Bourse de Paris, avec un projet résolument novateur (chiffre d'affaires attendu de 360 M€ sur 30 ans). L'avis de la Commission sera soumis les 29 et 30 mars à la délibération du Conseil de Paris.

I – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

La société a procédé à une revue de ses risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Risque de change

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptibles d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribune, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	CA\$	GBP	CHF	Forint Hongrois	HK\$	Yuan renminbi	ZAR	TRY	Real	Dinar Algerien
Bilan											
. Actifs en devises	16 375	85	31 669	635	65 639	7 122	1 106	26 691	430	60 893	474
. Passifs en devises	(8 630)	(113)	(8 345)	(465)	(9 225)	(3 654)	(905)	(16 596)	(972)	(40 871)	(488)
Positions avant gestion	7 745	(28)	23 324	170	56 414	3 468	201	10 095	(542)	20 022	(14)
Hors bilan											
Positions après gestion	7 745	(28)	23 324	170	56 414	3 468	201	10 095	(542)	20 022	(14)

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2009 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement net moyen à moins de 1 an (en milliers d'euros)	Echéances	Existence ou non de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	taux variable	244 360	2010 à 2025	Partielle
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	taux variable	40 000	2011	Non
- Autres emprunts moyen terme	taux fixe	8 010	2013	Non
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	taux variable	194	2013	Non
- Autres emprunts en crédit bail	taux fixe	89	2010 et 2011	Non
- Autres dettes financières	taux variable	5 448	2009 à 2013	Non
- Concours bancaires	taux variable	11 414	2009	Oui
Total endettement moyen à moins d'un an		309 514		

L'échéancier des actifs et passifs financiers (endettement net moyen) au 31 décembre 2009 est présenté ci-dessous :

Risque de taux sur endettement moyen soumis à taux variable (en milliers d'euros)	Solde au	Endettement net moyen portant intérêt		
	31/12/09	au 31/12/2010	de 2011 à 2014	au delà de 2015
Actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers				
- Emprunt moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	265 846	244 360	118 033	29 574
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	40 000	40 000	9 412	
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	224	194	83	
- Autres dettes financières	6 225	5 448	389	
- Concours bancaires	11 414	11 414		
Position nette avant gestion	323 708	301 415	127 916	29 574
Couvertures de taux	210 000	150 000	41 667	
Position nette après gestion	113 708	151 415	86 249	29 574

Les instruments de couverture sont contractés sur deux ou trois ans avec amortissement in fine.

L'endettement net moyen à taux variable à moins d'un an non couvert est de 151 millions d'euros soit 50% du montant global.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les soldes créditeurs de banque.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 105 millions d'euros compense une partie du risque d'augmentation des taux monétaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2009, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 0.2 millions d'euros.

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Par ailleurs, le portefeuille VMP hors dépôts à terme (juste valeur par résultat) est présenté dans le tableau ci-dessous en valeur nette :

Risque actions au 31/12/09 (en milliers d'euros)		France	Autres places
Actions	Actions du Nouveau Marché	29	
Position avant gestion		29	-
Hors bilan			
Position nette après gestion		29	

Risque sur covenants bancaires

Une partie des dettes à moyen et long terme du groupe, 297 millions d'euros à la clôture de l'exercice soit 93% des emprunts à moyen et long terme, est assujettie à des covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 89% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- o endettement net / capitaux propres \leq 120%
- o endettement net / excédent brut d'exploitation \leq 3

Au 31 décembre 2009, le groupe GL events respecte ces dispositions.

Risque clients

Le risque client est faible pour trois raisons.

La première tient au fait que GL events, en tant que prestataire de services, a centré l'essentiel de la culture d'entreprise autour de la satisfaction des besoins de ses clients. Au-delà des relations purement contractuelles avec ses clients, GL events considère que l'anticipation des besoins, la réactivité des équipes, la créativité, la nécessité de toujours respecter l'heure limite de livraison d'un chantier sont autant d'atouts pour inscrire dans le long terme les relations avec les organisateurs, les exposants et les autres entreprises clients.

La seconde tient à la qualité de matériels locatifs que GL events peut mettre en œuvre pour une manifestation, à la bonne maintenance des centres de congrès et parcs d'expositions gérés, et au souci attaché au respect des normes en vigueur.

La troisième tient à la dispersion statistique de ses clients. Sur l'exercice 2009, 2 clients seulement ont représenté plus de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 10 pesaient entre 2 et 10 millions d'euros et 13 entre 1,5 et 2 millions d'euros. Les 10 premiers clients ont représenté 11 % du chiffre d'affaires consolidé 2010 (13% en 2008).

L'antériorité des créances clients se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	non échues ou inférieure à 30 jours	retard de 30 à 90 jours	retard supérieur à 90 jours	Total
Créances clients	112 469	7 619	5 107	125 195

Les créances clients ont une antériorité inférieure à un an.

Risque de liquidité

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2009, ces encours sont utilisés à hauteur de 11 414 milliers d'euros. Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2009, une ressource en fonds de roulement de 64 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

Risque fournisseurs

Le risque fournisseur est faible. La première catégorie de fournisseurs est constituée par les entreprises qui apportent aux équipes de GL events leur compétence technique pour la réalisation des manifestations sachant que l'ingénierie, la supervision, et la coordination demeurent toujours de la compétence directe de GL events.

Parmi les autres fournisseurs significatifs (textile, moquette, bois, structure, etc...), aucun n'a une position pouvant avoir une incidence significative sur l'évolution du groupe.

L'impact des variations du cours du pétrole sur le coût du transport et d'autres matières premières ne présente pas de risque majeur sur l'exploitation.

Risque métier

De la sélection des investissements aux modes opératoires pour réaliser les chantiers, la politique interne de GL events est de contrôler et maîtriser les risques pris et ce, tant vis à vis du personnel impliqué que du public qui fréquentera les installations.

En ce sens, une attention particulière est donnée à la préparation des chantiers et à l'anticipation des problèmes éventuels.

En ce qui concerne certaines activités qui consistent à mettre en œuvre des installations destinées à recevoir du public, des commissions de sécurité sont systématiquement requises.

Pour les installations de tribunes, une vérification par un organisme extérieur indépendant est systématiquement demandée.

GL events s'engage à répondre aux besoins de ses clients en apportant des prestations qui, prises indépendamment et dans leur ensemble, correspondent aux normes de chaque métier et doivent être utilisées en fonction de règles données. Il relève de la responsabilité des clients de GL events de s'assurer que ces règles d'utilisation sont respectées pendant les manifestations. GL events assure sa responsabilité en souscrivant une police Responsabilité Civile groupe.

Par ailleurs, le risque métier doit s'apprécier dans un contexte de saisonnalité de l'activité et de dispersion géographique des réalisations.

Globalement, le risque métier est jugé faible.

Risque marchés

Les marchés des salons, expositions, congrès et événements reposent sur le besoin de rencontre pour échanger et partager (connaissance, loisir, point de vue,...). Le marché des salons et expositions est un marché largement récurrent, et celui des grands événements bénéficie de la promotion apportée par le développement des médias. Par ailleurs, les activités d'organisation, de gestion d'espaces et de services travaillent pour l'ensemble des secteurs économiques sans qu'aucun d'eux ne soit surreprésenté.

Conjoncturellement, des troubles sociaux, des conflits, des épidémies peuvent empêcher ponctuellement des manifestations de se tenir.

GL events base ses activités et ses actifs dans des pays jugés stables politiquement et économiquement. La possibilité de transférer des actifs d'un pays à l'autre et le statut souvent international des clients prescripteurs constituent des facteurs de réduction des risques dans l'hypothèse où des difficultés seraient rencontrées.

Structurellement ce risque est jugé faible.

Risque juridique et fiscal

Dans le cours normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de contentieux et litiges. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime les charges pouvant en découler, et les montants correspondants font l'objet de provisions pour risques et charges.

Les obligations qui pourraient résulter de la clôture de ces contentieux ne devraient pas avoir d'impact significatif sur la situation financière du groupe et sur ses résultats consolidés.

Risque social

L'activité de GL events ne comporte pas de risque social spécifique à son métier. Les process et contrôles, ceux de l'emploi en particulier sont bien maîtrisés et les règles de l'art appliquées.

Le groupe est défendeur dans quelques contentieux prud'homaux. Sans préjuger de l'issue de ces procédures, les éventuelles conséquences financières sont provisionnées et sont d'un niveau qui ne saurait affecter les équilibres financiers du groupe.

Enfin, l'année 2009 n'a donné lieu à aucun conflit social.

Risques industriels et liés à l'environnement

GL events gère les éléments nécessaires à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Les activités de GL events étant orientées vers la prestation de service, la société n'a pas identifié de risque majeur lié à l'environnement.

Sous-traitance

Les clients du groupe sont les utilisateurs finaux des prestations réalisées. GL events travaille systématiquement sous sa propre responsabilité. L'article 1er de la loi n° 75-1334 du 31/12/75 définit la sous-traitance comme « une opération par laquelle un entrepreneur confie, par un sous-traité et sous sa responsabilité, à une autre personne appelée sous-traitant tout ou partie de l'exécution du contrat d'entreprise ou du marché public conclu avec le maître de l'ouvrage ». En d'autres termes, c'est « l'opération par laquelle une entreprise confie à une autre le soin d'exécuter pour elle et selon un certain cahier des charges préétabli, une partie des actes de production et de services dont elle conserve la responsabilité économique finale ». En conséquence il n'existe pas de chiffre d'affaires en sous-traitance dans le chiffre d'affaires de GL events.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus

Les risques d'exploitation de GL events sont couverts par différentes compagnies d'assurance. Les principaux contrats d'assurance et capitaux assurés sont les suivants :

- **Responsabilité Civile**

Tous dommages corporels matériels et immatériels.

- **Incendie risque industriel**

Bâtiments : assurés pour des montants adéquats sur les biens immobiliers dont le groupe est propriétaire ou locataire.

- **Garanties tous risques avec des limitations particulières :**

Mouvements de sol : 30 millions d'euros,

Inondation : 30 millions d'euros,

Recours et responsabilité : 25 millions d'euros

- **Flotte Automobile** : 510 véhicules, 169 camions et remorques.

J – PROCEDURES JUDICIAIRES ET ARBITRAGES

Il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage dont nous avons connaissance, qui soit en suspens ou dont nous serions éventuellement menacés, qui pourrait avoir ou qui a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe GL events.

K – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise a une capacité d'innovation et de création importante pour répondre aux besoins des marchés en évolution permanente. Les bureaux d'études de GL events et les dirigeants des pôles, assistés de leurs collaborateurs, travaillent au quotidien sur des solutions techniques nouvelles et des organisations logistiques permettant de répondre à des délais toujours plus courts. Par ailleurs, le Groupe s'attache chaque année à parfaire l'offre globale proposée à ses clients. Cette approche commerciale est renforcée par le catalogue GL events. Cette volonté se traduit par l'intégration de nouveaux produits, de nouveaux services acquis soit dans le cadre de son développement interne soit par voie de croissance externe. L'entreprise ne conduit stricto sensu aucune recherche fondamentale.

L – DECOMPOSITION, A LA DATE DE CLOTURE, DU SOLDE DES DETTES A L'EGARD DES FOURNISSEURS PAR DATE D'ECHANCE

Au 31 décembre 2009, l'antériorité des dettes fournisseurs est composée de 53% à moins de 30 jours, de 44 % à moins de 45 jours et 3 % à 60 jours. Le solde des dettes fournisseurs ne comprenait aucune dette échue significative.

II – PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX

A – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE 2009, BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires de GL events SA s'élève à 20 788 milliers d'euros, en baisse par rapport à 2008. L'activité de holding animatrice est rémunérée par des redevances facturées aux filiales. GL events a poursuivi son développement en prenant le contrôle de nouvelles sociétés, et en bénéficiant de la croissance des filiales du Groupe.

Aucun fait significatif n'est intervenu sur l'exercice 2009.

B - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT SA SITUATION D'ENDETTEMENT

Une convention de gestion centralisée de la trésorerie lie GL events à la majorité des filiales du Groupe. L'analyse de la situation financière et de l'endettement doit s'effectuer au regard de l'ensemble du groupe ; se reporter au chapitre du rapport de gestion du Groupe visé au I-D ci-dessus.

C - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

D – EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

GL events, en tant que holding d'animation du groupe continuera d'assumer dans le futur des fonctions identiques sans changement particulier.

E – ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe K de la partie I (présentation des comptes consolidés).

F - RESULTAT ET AFFECTATION▪ **Proposition d'affectation du résultat**

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire d'approuver la détermination et l'affectation des sommes distribuables :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	16 294 665,77€
Report à nouveau	<u>14 252 306,49€</u>
Montant à affecter	30 546 972,26€

Affectation proposée

Réserve légale	814 733,29 €
Dividendes soit 0,90 € par action (x 17 923 740(*))	16 131 366,00 €
Report à nouveau	<u>13 600 872,97 €</u>
TOTAL	30 546 972,26 €

(*) Nombre d'actions existantes au 5 mars 2010, compte tenu des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions et ce, sous réserve des levées d'options et exercice de bons de souscription d'actions préalables à l'assemblée générale.

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 218 966 milliers d'euros.

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (*)
31/12/2006	0,70 €	0,28 €
31/12/2007	0,90 €	0,36 €
31/12/2008	0,90 €	0,36 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

En application des nouvelles dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2009	6 819 229		6 137 306,10 €	
		11 104 511		9 994 059,90 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 12,1 %.

Dépenses non déductibles fiscalement

Nous vous signalons, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, que les comptes de l'exercice prennent en compte une fraction de 33 631 euros, non admise dans les charges par l'administration fiscale en vertu de l'article 39-4 du CGI.

G – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter à la note 11 de l'annexe des comptes sociaux pages 123 et 124.

▪ **Prise de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France ou prise de contrôle de telles sociétés au cours de l'exercice (articles L233-6 et L 247-1 du Code de commerce) :**

Plus de 5% du capital :	Néant
Plus de 10% du capital :	Néant
Plus de 15% du capital :	Néant
Plus de 20% du capital :	Néant
Plus de 25% du capital :	Néant
Plus de 33,3% du capital :	Néant
Plus de 50% du capital :	Néant
Plus de 66% du capital :	Néant
Plus de 90% du capital :	Néant
Plus de 95% du capital :	Néant
Créations :	Néant

▪ **Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser des participations croisées**

Néant.

▪ **Identité des titulaires de participations significatives (article L233-13 du Code de commerce)**

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/09		31/12/08	
Polygone S.A.	10 309 214	57,52 %	10 045 740	56,05 %
Banque de Vizille	905 602	5,05 %	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	197 082	1,10 %	192 801	1,08 %
Public	6 511 842	36,33%	6 779 597	37,82 %
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

H - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous vous demandons l'approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du même code et conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Les Commissaires aux comptes ont été dûment avisés de ces conventions qu'ils ont décrites dans leur rapport spécial.

Le Conseil d'administration vous remercie de bien vouloir émettre un vote favorable aux résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

I – TABLEAU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Nous vous informons que les délégations consenties au Conseil d'Administration dans le cadre des articles L 225-129-1 et L 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

Nature des délégations	Nature de l'opération	Titres à émettre	Montant de l'augmentation de capital autorisé	Utilisation faite des délégations au cours de l'exercice
Délégation de compétence	Augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	Actions ou valeurs mobilières donnant accès à des actions	60 millions d'euros nominal	--

J - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(euros sauf effectif)	2005	2006	2007	2008	2009
I. Capital en fin d'exercice					
a. Capital social	61 449 740	63 519 744	71 658 960	71 694 960	71 694 960
b. Nombre d'actions ordinaires existantes	15 362 435	15 879 936	17 914 740	17 923 740	17 923 740
c. Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d. Nombre maximal d'actions à créer :					
d1. Par conversion d'obligations					
d2. Par exercice de droits de souscription	474 277				
d3. Par exercice d'options de souscription d'actions	134 000	131 650	135 200	215 800	137 750
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a. Chiffre d'affaires hors taxes	17 512 101	17 836 789	22 790 722	22 783 047	20 788 247
b. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	9 809 787	17 637 054	(471 251)	12 002 085	16 192 055
c. Impôts sur les bénéfices	(1 481 056)	(2 938 553)	(4 963 559)	(4 920 645)	(7 193 090)
d. Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	9 096 161	19 874 903	5 792 831	6 164 513	16 294 666
f. Résultat distribué	7 988 596	11 121 205	16 123 266	16 131 366	
III. Résultat par action					
a. Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et aux provisions	0,73	1,30	0,25	0,94	1,30
b. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions	0,59	1,25	0,32	0,34	0,90
c. Dividende attribué à chaque action	0,52	0,70	0,90	0,90	0,90
IV. Personnel					
a. Effectif moyen	8	9	9	8	6
b. Montant de la masse salariale de l'exercice	1 318 564	927 970	1 987 684	1 349 984	1 527 343
c. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	963 350	953 003	975 124	848 443	1 295 639

K - INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES**Participations (françaises et étrangères)**

L'inventaire exhaustif des participations françaises et étrangères de GL events est présenté dans le tableau des filiales et participations.

Titres de placement	Nombre de titres	Valeur d'inventaire (milliers d'euros)
Français : Actions GL events auto-détenues		4 285
Actions du Nouveau Marché		35
Sicav Monétaires		94 052

L – ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce, nous vous précisons les points suivants :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au chapitre Renseignement de caractère général sur GL events et son capital à la page 132.
 - A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte ni d'autre engagement signé entre actionnaires, pouvant notamment entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.
 - Les titres comportant des droits spéciaux sont décrits page 134.
 - A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail. A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.
 - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration sont les règles de droit commun.
 - En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites page 145 (programme de rachat d'action).
 - Il n'y a aucun accord prévoyant d'indemnité en cas de cessation des fonctions de membre du conseil d'administration.
 - Il n'y a pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions.
- La répartition du capital et des droits de vote est détaillée dans la partie 6 «Renseignement de caractère général » page 138.

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations relatives aux transactions sur actions propres sont fournies dans la partie 5 page 98 et dans la partie 6 page 139.

M – BILAN DES OPÉRATIONS SUR TITRES DES DIRIGEANTS

Néant.

N – ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

A la date de clôture de l'exercice, les salariés de GL events et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-180 du Code de Commerce ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE) prévu par les articles L 3332-1 et suivants du Code du Travail.

A la même date, ces mêmes salariés ne détenaient aucune participation dans le capital de GL events dans le cadre de fonds commun de placement d'entreprise.

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 qui a notamment délégué au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la société ou de valeurs mobilières donnant accès à capital, a également statué sur une résolution tendant à réserver aux salariés de la société une augmentation de

capital en numéraire aux conditions prévues à l'article L 3332-1 et suivants du Code du Travail. Cette résolution a été rejetée par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008.

O – CHOIX RELATIF AUX MODALITÉS DE CONSERVATION PAR LES MANDATAIRES DES ACTIONS GRATUITEMENT ATTRIBUÉES ET ISSUES D'EXERCICE DE STOCKS OPTIONS

Aucun des dirigeants visés aux articles L.225-197-1 II alinéa 4 et L.225-185 alinéa 4 ne dispose d'actions gratuites ou d'options de souscriptions d'actions répondant aux conditions en question.

P - ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D'ACTION

Néant.

Q – PROGRAMME DE RACHAT D'ACTION

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 24 avril 2009, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2009 :

(nombre d'actions)	31/12/08	acquisitions	cessions	31/12/09
- Actions propres	414 498	24 495	(215 561)	223 432
- Contrat de liquidités	44 472	482 868	(513 048)	14 292

R – INFORMATIONS SUR LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la société n'a eu aucune conséquence sociale.

S - RISQUES DE VARIATION DE COURS

Néant

T – SANCTIONS PECUNIAIRES POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Néant

U – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE – UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Se reporter au chapitre du rapport de gestion du groupe visé au paragraphe I de la partie I (présentation des comptes consolidés).

V – INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture du dernier exercice clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

(en milliers d'euros)	inférieur à 30 jours	entre 30 à 60 jours	supérieur à 60 jours	Total
Dettes à échoir	1 991	3 513	515	6 019
Dettes échues	15		147	162
Total dettes	2 006	3 513	662	6 181

II | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Voir également le rapport du Président sur le contrôle interne.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le nombre d'action détenus par chaque administrateur est détaillé page 148.

— OLIVIER GINON**PRÉSIDENT**

Né le 20 mars 1958. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

— OLIVIER ROUX**ADMINISTRATEUR, VICE-PRÉSIDENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Né le 11 juin 1957. Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 1998, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2004 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

— YVES-CLAUDE ABESCAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 28 mai 1943. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2013, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012. Administrateur indépendant. Comité d'audit et comité des rémunérations et nominations.

— SOCIÉTÉ AQUASOURÇA**ADMINISTRATEUR**

Représentée par Madame Sophie Defforey-Crepet

Née le 21 février 1955. Nommée par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes clos de l'exercice au 31 décembre 2013. Comité des rémunérations et nominations.

— PHILIPPE MARCEL**ADMINISTRATEUR**

Né le 23 novembre 1953. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 11 Juillet 2003, renouvelé par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2015, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Administrateur indépendant - Président du comité des rémunérations et des nominations

— ANDRÉ PERRIER**ADMINISTRATEUR**

Né le 13 août 1937. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 9 juin 2000, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2006, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2012, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2011. Administrateur indépendant - Président du comité d'audit.

— NICOLAS DE TAVERNOST**ADMINISTRATEUR**

Né le 22 août 1950.

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013. Administrateur indépendant. Comité d'audit.

— GILLES GOUEDARD-COMTE**ADMINISTRATEUR**

Né le 15 juillet 1955. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire du 14 juin 1996, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, puis renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— ÉRICK ROSTAGNAT**ADMINISTRATEUR**

Né le 1^{er} juillet 1952. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

— DAMIEN BERTRAND**ADMINISTRATEUR**

Né le 10 février 1960. Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2002, renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2014, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013

COMMISSAIRES AUX COMPTES

TITULAIRES Cabinet MAZARS, Cabinet MAZA-SIMOENS
SUPPLEANTS Raphael Vaison de Fontaube, Olivier Biatrix

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION**Fonctionnement du Conseil d'Administration :**

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 66.

Comité Exécutif

- Olivier GINON	- Président
- Olivier ROUX	- Vice-Président
- Erick ROSTAGNAT	- Directeur Général Finances et Administration
- Jean Eudes RABUT	- Directeur Général Gestion d'Espaces
- Olivier FERRATON	- Directeur Général Pôle Services
- Damien BERTRAND	- Directeur Général Salons
- René PERES	- Directeur Général Salons
- Olivier HOHN	- Directeur Général Pôle Structures et Tribunes
- Franck GLAIZAL	- Directeur Général pour la zone Italie, Hongrie et Turquie
- Frédéric REGERT	- Directeur Administratif et Financier
- Pascal MONTAGNON	- Directeur des Ressources Humaines
- Daniel CHAPIRO	- Directeur des Opérations Gestion d'Espaces

Le comité exécutif décide des stratégies du groupe (globale et déclinaison par métier). Il étudie les projets de croissance externe à proposer au conseil d'administration, et met en œuvre sur l'ensemble du groupe les orientations de stratégie de développement et de contrôle.

Comités de Direction par métier

Les comités de Direction par métier réunissent les dirigeants des business units par métier pour assurer un suivi opérationnel et financier de chacune des sociétés rattachées. Ils travaillent également sur le renforcement des synergies commerciales entre les métiers du groupe.

Comité d'investissement

Le comité d'investissement se réunit pour examiner et valider tous les investissements ne figurant pas dans le budget initial ou ceux budgétés mais supérieurs à certains seuils financiers.

Comité d'Audit

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 66.

Comité des rémunérations et des nominations

Voir le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration en page 66.

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2009	2008
Olivier GINON – Président		
Rémunération	279 636	279 636
Valorisation des options attribuées	--	--
Valorisation des actions de performances attribuées	--	--
Total	279 636	279 636
Olivier ROUX – Vice-président		
Rémunération	249 084	249 084
Valorisation des options attribuées	--	--
Valorisation des actions de performances attribuées	--	--
Total	249 084	249 084

2- Rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

En Euros	2009				2008			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	279 636	271 680		7 956	279 636	271 680		7 956
Olivier ROUX ⁽¹⁾	249 084	241 560		7 524	249 084	241 560		7 524

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA.

Ces rémunérations ont été intégralement versées

3- Tableau des jetons de présence versés aux membres du conseil d'administration

L'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2008 a décidé l'allocation de jetons de présence d'un montant maximum de 150 000 euros jusqu'à décision contraire.

En Euros	2009	2008
Olivier GINON	10 000	10 000
Olivier ROUX	10 000	10 000
Gilles GOUEDARD COMTE	10 000	10 000
Damien BERTRAND	10 000	10 000
AQUASOURÇA	10 000	10 000
Philippe MARCEL	10 000	10 000
SALVEPAR	10 000	10 000
André PERRIER	12 000	12 000
Erick ROSTAGNAT	10 000	10 000
Nicolas DE TAVERNOST	10 000	10 000

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune autre rémunération conditionnelle ou différée, ni d'aucun autre avantage annexe. Ils ne bénéficient d'aucun régime de retraite complémentaire spécifique.

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

5- Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

6- Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Néant

7- Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

REMUNERATIONS DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Ces rémunérations ont été revues par le comité des rémunérations.

Rémunérations

En Euros	2009				2008			
	Total	Fixe	Variable	Avant. nature	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Damien BERTRAND ⁽¹⁾	244 919	191 880	50 000	3 039	267 149	191 100	73 000	3 049
Erick ROSTAGNAT ⁽¹⁾	227 305	174 436	50 000	2 869	227 016	174 137	50 000	2 879

⁽¹⁾ rémunération versée par GL events.

La part variable de la rémunération est fonction d'objectifs personnels.

Options de souscription d'actions consenties aux mandataires sociaux et options levées

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice.

Actions gratuites pouvant être attribuées

Actions attribuées	N° du plan	Nombre d'actions pouvant être attribuées	Fin de période d'indisponibilité
Erick ROSTAGNAT	N°2	5 000	08/12/2013
Damien BERTRAND	N°2	3 000	08/12/2013

Nature et importance des opérations conclues entre GL events, ses mandataires sociaux, ses actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote

- Les administrateurs personnes physiques exerçant des fonctions de direction au sein du groupe bénéficient des avantages et services que nécessite leur fonction (véhicules et prise en charge de leurs frais de déplacement professionnels).
- La Société Lyonnaise de banque, actionnaire de la Banque de Vizille, intervient au titre de ses activités bancaires courantes.
- Polygone a facturé une contribution de 1 571 milliers d'euros égale à 0,27% du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009, en rémunération de la convention de direction générale liant les deux sociétés.
- Philippe Marcel a facturé 98 milliers d'euros, via sa société PBM PARTICATION pour des prestations de conseil et d'étude.

Des conventions ont été conclues entre GL events et des filiales du groupe au titre de prestations de management et d'assistance informatique. Les conditions et montant facturés au titre de ces conventions avec les sociétés ayant des dirigeants communs sont décrites dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

Néant

INTERESSEMENT DU PERSONNEL**Accords d'intéressement et de participation**

Un accord de participation groupe a été signé en 2007 afin d'associer les collaborateurs au développement et aux résultats du groupe. L'accord a été signé par l'ensemble des filiales françaises du groupe.

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et options levées par ces derniers

Aucune option de souscription d'actions n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice.

L'attribution d'option de souscription d'actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 134.

Actions gratuites pouvant être attribuées aux dix premiers salariés de GL events et du groupe non mandataires sociaux, et définitivement attribuées à ces derniers

Aucune action gratuite n'a été attribuée ou levée au cours de l'exercice.

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions détaillées dans la partie 6 page 135

ADRESSES PROFESSIONNELLES - ACTIVITES ET MANDATS EXERCES PAR LES DIRIGEANTS EN DEHORS DU GROUPE GL EVENTS

Messieurs Olivier GINON et Olivier ROUX assurent la direction de GL events dans le cadre de la société POLYGONE, société holding de GL events, Monsieur Gilles GOUEDARD COMTE dans le cadre de la société COMPAGNIE DU PLANAY, sa holding personnelle.

MONSIEUR OLIVIER GINON

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Polygone SA (sociétés holding de GL events) et Foncière Polygone SAS ; administrateur de CIC Lyonnaise de Banque, Olympique Lyonnais, Tocqueville Finances.

MONSIEUR OLIVIER ROUX

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur directeur général délégué de Polygone SA ; administrateur de Prisme 3 et CM-CIC Securities.

MADAME SOPHIE DEFFOREY CREPET, RP D'AQUASOURÇA

AQUASOURÇA, 131, boulevard Stalingrad – 69100 Villeurbanne

Mandats en cours : Présidente du CA de Aquasourça ; administrateur de Chapoutier.

MONSIEUR GILLES GOUEDARD COMTE

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Président de Prisme 3 ; gérant de La Compagnie du Planay et La Compagnie du Prioux ; administrateur de Ceris ; directeur général de Foncière Polygone., gérant de Docks Art Fair.

MONSIEUR DAMIEN BERTRAND

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur (R.P de GL events) d'Idées en Tête.

MONSIEUR ERICK ROSTAGNAT

Route d'Irigny – ZI Nord – BP 40 – 69530 Brignais

Mandats en cours : Administrateur de Polygone SA, directeur général de Foncière Polygone SAS, administrateur de Pyramide XV, membre du Conseil de Surveillance (R.P de GL events) de SAS Lou Rugby.

ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS**MONSIEUR YVES-CLAUDE ABESCAT,**

Tour Pacific – 75886 Paris cedex 18

Mandats en cours : PDG de SALVEPAR ; membre du conseil de surveillance de la Sté Générale Marocaine de Banque ; administrateur de François-Charles Oberthur Fiduciaire, groupe Gascogne, Ipsos ; administrateur (RP SG Capital Développement) de LT Participations, Oberthur Card Systems et Oberthur Technologies.

MONSIEUR PHILIPPE MARCEL

ADECCO – 4, rue Louis Guérin – 69626 Villeurbanne cedex

Mandats en cours : Président de Adecco Holding France SAS, PBM Participations et SIPEMI ; administrateur de GIE Avion Ecco, Adecia SA, Altedia SA, Adecco SA (société de droit suisse), Association EM Lyon, Silikier (droit américain) ; Président du Conseil de surveillance de Novalto ; membre du Conseil de Surveillance de April Group.

MONSIEUR ANDRÉ PERRIER

49, rue Denfert Rochereau 69004 Lyon

Mandats en cours : administrateur de Infoconcert SA, Espace Group et la Banque Patrimoine et Immobilier ; déontologue de Rhône-Alpes Création ; membre du conseil de surveillance de la société Parisienne de Radiodiffusion Culturelle et Musicale ; gérant de l'Eurl André Perrier Conseils.

MONSIEUR NICOLAS DE TAVERNOST

M6 – 89 avenue Charles de Gaulle – 92575 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours : Président du directoire du groupe M6, administrateur d'Extension TV SA, administrateur de TF6 Gestion SA, administrateur de Société Nouvelle de Distribution SA, administrateur du FC Girondins de Bordeaux, Membre du Conseil de Surveillance d'Ediradio, administrateur de Nexans et administrateur d'Antena 3 (Espagne).

Le conseil d'administration de GL events est composé de dix administrateurs, dont quatre sont qualifiés d'indépendants, au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF (article 8.2).

La qualification d'administrateur indépendant est consultable dans le règlement intérieur du conseil d'administration sur notre site internet (www.gl-events.com).

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

À la connaissance de la société, aucun mandataire social de GL events n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années.

Aucune de ces personnes n'a participé en qualité de mandataire social à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années et aucune n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire.

Aucune n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Enfin, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'intérêt personnel de ces mêmes mandataires sociaux pouvant entrer en conflit avec les intérêts sociaux.

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des trois derniers exercices et à la date du présent document de référence, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 9 de l'annexe aux comptes consolidés.

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRES DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS RESERVES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 134 du document de référence

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE OU PAR LES SOCIETES QUI LUI SONT LIEES AU TITRE DE L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS (ARTICLE L 225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Se reporter à la page 135 du document de référence

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES RESOLUTIONS DE LA CINQUIEME A LA DIX-HUITIEMES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2010**1/ RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR OLIVIER GINON**

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Ginon arrive à expiration lors de l'assemblée générale mixte du 30 avril 2010.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement de ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2/ RENOUELEMENT DU MANDAT D'ADMINISTRATEUR DE MONSIEUR OLIVIER ROUX

Nous vous informons que le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier Roux arrive à expiration lors de l'assemblée générale mixte du 30 avril 2010.

Nous vous proposons de procéder au renouvellement de ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

3/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCEDER AU RACHAT D' ACTIONS PROPRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2009 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société, dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital de la Société le jour de ladite assemblée (en ce compris les actions détenues par la Société).

L'Assemblée Générale du 24 avril 2009 a donné cette autorisation pour une durée de 18 mois à compter du 24 avril 2009.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 24 octobre 2010, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder au rachat d'actions propres de la Société.

Cette délégation de compétence au Conseil d'administration lui permettrait d'acheter des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'assemblée (en ce compris les actions détenues par la Société), dans les conditions suivantes :

Le prix maximum d'achat de chaque action serait fixé à 80 euros (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix serait ajusté en conséquence.

Le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élèverait à 141 406 464 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 5 mars 2010 et des 247 932 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

L'autorisation serait consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;

- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L 225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la huitième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourraient être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L 225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration, pourrait déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendrait compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 alinéa 1 du Code de commerce.

4/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE REDUIRE LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR ANNULLATION DES ACTIONS DETENUES EN PROPRE PAR LA SOCIETE

Sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation à donner au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres visée au point 3 ci-dessous, il vous est proposé d'autoriser le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de ladite autorisation et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de 24 mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la Société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de ladite autorisation.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre ladite autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
-
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émission, de fusion et d'apport » ;
-
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
-
- modifier les statuts de la Société en conséquence ;
-
- et, plus généralement, faire le nécessaire.
-

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 18 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

5/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a décidé de déléguer au Conseil d'administration pour une durée de 26 mois à compter de ladite assemblée sa compétence à l'effet de décider de l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société ou de valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 16 juillet 2010, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, dans les conditions suivantes :

Cette délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourraient revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission serait prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourrait excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourraient en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Les actionnaires auraient, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises. Le Conseil d'administration pourrait en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourrait utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des titres non souscrits.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente délégation donneraient accès à des actions ordinaires de la Société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui doit prendre fin le 16 juillet 2010.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

6/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR OFFRE AU PUBLIC

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles et a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières au profit du public.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 16 juillet 2010, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public, dans les conditions suivantes :

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, par offre au public, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de

valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueraient pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la proposition de délégation visée au point 5 ci-avant.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixerait, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feraient l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avéreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui doit prendre fin le 16 juillet 2010.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

7/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIETE AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, PAR OFFRE VISEE AU II DE L'ARTICLE L411-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a délégué au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de la date de cette assemblée, sa compétence à l'effet de procéder à l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, d'actions ou de valeurs mobilières y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre onéreux donnant accès immédiat et/ou à terme à des actions GL events, dont la libération pouvait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances liquides et exigibles et a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et valeurs mobilières au profit du public.

Compte tenu du fait que cette autorisation arrivera à expiration le 16 juillet 2010, il vous est proposé de consentir une nouvelle délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre, dans le cadre du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier, des actions ordinaires de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans les conditions suivantes :

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription, (i) d'actions ordinaires de la Société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société dont la souscription pourrait être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la Société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait limité à 20% du capital social par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourraient consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueraient pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la proposition de délégation visée au point précédent.

Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourrait excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprendrait pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant serait commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue (iii) mais que ce montant serait autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourrait instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixerait, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feraient l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'avaient pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêterait les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixerait, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises donneraient accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;

- le prix d'émission des valeurs mobilières serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il apprécierait, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constatant la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Ladite autorisation pourrait être consentie pour 26 mois à compter de l'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L 225-129-2 alinéa 1 du Code de commerce et annulerait la délégation antérieure consentie par l'Assemblée Générale du 16 mai 2008 qui doit prendre fin le 16 juillet 2010.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

8/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN CAS D'EMISSION, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES, DE FIXER LE PRIX D'EMISSION SELON LES MODALITES FIXEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour chacune des émissions décidées en application de la proposition de délégation visée aux points 6 et 7 ci-dessus et dans la limite de 10 % du capital de la Société (tel qu'existant à la date de l'assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les propositions de délégation visées aux points 6 et 7 ci-dessus et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- Le prix d'émission des actions ordinaires serait au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;

- Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires serait tel que la somme perçue immédiatement par la Société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au précédent alinéa, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la Société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputerait sur le plafond d'augmentation de capital fixé par la proposition visée aux points 6 et 7 qui précèdent.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

9/ AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET, EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, à l'effet de décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des propositions 5, 6 et 7 qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission serait décidée.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

10/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES A DES ACTIONS ORDINAIRES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE INITIEE PAR LA SOCIETE

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour décider, sur le fondement et dans les conditions des propositions visées aux points 6 et 7 ci-dessus, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la Société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, avec suppression, au profit des porteurs de ces titres, du droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

La présente délégation emporterait renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourraient donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 30 000 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond fixé par les propositions visées aux points 6 et 7 ci-dessus, étant précisé que ce plafond serait fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

Le Conseil d'administration aurait tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées ci-dessus et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

Vous entendrez lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux Comptes sur cette proposition.

11/ LIMITATION GLOBALE DES AUTORISATIONS

Le montant maximum des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des six propositions de délégations qui précèdent, serait fixé à 60 000 000 euros, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajouterait, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la Société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

12/ DELEGATION DE COMPETENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL DE LA SOCIETE PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

La délégation de compétence serait donnée au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale, pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le Conseil d'administration aurait le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seraient ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seraient vendus ; les sommes provenant de la vente seraient allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à 60 000 000 euros, étant précisé que ce plafond serait fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières proposées aux points 5 à 10 qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposerait de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente délégation, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourrait, dans les limites qu'il aurait préalablement fixées, déléguer au Directeur Général le pouvoir qui lui aurait été conféré.

13/ MODIFICATION DE L'ARTICLE 16 DES STATUTS

Afin de mettre les statuts de la société GL events en conformité avec le Code de gouvernement d'entreprise, il est proposé de modifier l'article 16 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 16 – Conseil d'administration

La première phrase du deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts serait remplacée par le texte suivant :
« *Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour quatre (4) ans et rééligibles.* »

Cette modification prendrait effet pour toute nomination ultérieure à l'assemblée.

14/ AUTORISATION DONNEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER A UNE AUGMENTATION DU CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS RESERVEES AUX SALARIES ADHERENTS A UN PLAN D'EPARGNE ENTREPRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-129-6 DU CODE DE COMMERCE

La présente autorisation serait donnée au Conseil d'administration pour procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail

En conséquence, l'assemblée générale :

- déciderait de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- déciderait que le prix d'émission des actions nouvelles serait fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limiterait le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourrait porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- déciderait que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seraient assimilées aux actions anciennes et porteraient jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel serait réalisée l'augmentation de capital ;
- délèguerait tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seraient émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- déciderait que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devrait être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

La présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard des délégations proposées aux points 5 à 10 ci-dessus.

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Conformément aux dispositions de l'article L225-37 alinéa 6 du Code de Commerce modifié par l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003 et à l'ordonnance n°2009-8 du 22 janvier 2009, il appartient au Président du conseil d'administration de rendre compte dans un rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration,
- des procédures de contrôle interne et de gestion de risques mises en place par la société.

I- COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GL events est dirigé par un conseil d'administration composé de dix administrateurs. Parmi ces dix administrateurs, cinq peuvent être qualifiés d'indépendants, au sens de l'article 8.4 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, puisqu'ils n'exercent pas de fonction de direction dans la société ou dans le groupe auquel elle appartient et qu'ils n'entretiennent aucun lien d'intérêt particulier significative avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. Les administrateurs indépendants représentent la moitié des membres du conseil d'administration. La part d'administrateurs indépendants est conforme aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, au sens de l'article 8.2.

Le Président du conseil d'administration, qui exerce les fonctions de directeur général, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au conseil d'administration et dans la limite de l'objet social.

Le conseil d'administration a adopté le 5 décembre 2003 un règlement intérieur dans le cadre des préconisations sur l'amélioration du gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées. Le règlement intérieur est disponible sur le site internet de GL events (www.gl-events.com).

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2009 avec une assiduité de 86%.

Outre les points et décisions relevant de cet organe, le conseil a débattu de toutes les actions majeures de 2009 : acquisitions, commercialisations, marchés et stratégie du groupe, politique financière, organisation et contrôle interne.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration s'est doté en 2008 de deux comités spécialisés conformément aux dispositions du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

— COMITE D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de trois administrateurs indépendants, André PERRIER (Président), Yves-Claude ABESCAT et Nicolas de TAVERNOT. Ce comité intervient dans la préparation des délibérations du Conseil d'Administration chargé d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels. Sa mission de base est de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables de la société et de vérifier que les procédures de reporting et de contrôle sont bien adaptées. Il a également vocation à piloter la sélection des commissaires aux comptes. Enfin, il a compétence pour assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, pour l'examen des risques encourus par l'entreprise et le suivi du contrôle interne. A ce titre il est destinataire de la synthèse des missions de contrôles effectuées au cours de l'année. Ce comité a une mission identique à celle du comité des comptes préconisé par l'article 14 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

— COMITE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Le comité des rémunérations et des nominations est composé de trois administrateurs, dont deux indépendants, Philippe MARCEL (Président), Sophie DEFFOREY-CREPET représentant Aquasourça et Yves Claude ABESCAT. Ce comité est chargé d'examiner la politique de rémunération du groupe et plus spécifiquement celle concernant les managers ainsi que les propositions de plan d'attribution de stock options et actions gratuites. Il est informé des arrivées/départs des principaux managers et est consulté sur les mandats des commissaires aux comptes ainsi que sur les nominations et les renouvellements des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux. Ce comité a une mission identique à celle des comités des nominations et des rémunérations préconisé par l'article 14 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

L'évaluation du conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article 9 du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, le conseil doit procéder à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue périodiquement sa composition, son organisation et son fonctionnement.

Le conseil d'administration de GL events consacre au moins une fois par an un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Tous les administrateurs sont interrogés individuellement et sur la base d'un questionnaire sur leur appréciation et sur leurs suggestions pour améliorer son efficacité.

En 2009, les administrateurs ont approuvé les règles de fonctionnement du conseil.

II - PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

II-1 L'ENVIRONNEMENT DU CONTROLE INTERNE DANS LE GROUPE

Les procédures et l'organisation du contrôle interne présentées ci-après ont pour objet d'identifier, de prévenir et de contrôler les risques auxquels est confronté le groupe. Comme tout dispositif de contrôle, il ne peut cependant donner la certitude que les risques sont totalement éliminés.

Le contrôle interne est défini au sein de la société GL events et de ses filiales comme étant un ensemble de procédures mises en œuvre par la direction afin d'atteindre les objectifs suivants :

- la protection du patrimoine,
- la sécurité et la considération des personnes,
- l'utilisation optimale des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs de performance et de rentabilité,
- le développement des techniques de contrôles adaptées aux divers métiers du groupe,
- la prévention des risques d'erreurs ou de fraudes,
- la fiabilité de l'information financière,
- la conformité aux lois, aux réglementations et aux directives internes.

Dans le groupe GL events, le système de contrôle interne repose sur :

- des manuels de procédures, notes de service transmises aux personnes concernées et intégrées dans les séminaires de formation dédiés aux différentes typologies de personnel. Ils précisent les principes et contrôles auxquels chaque service ou business unit doit se conformer, ainsi que les domaines où l'appui des services supports de la holding sont requis,
- le recrutement d'un personnel adapté aux missions et compétent, sa formation permanente sur des thèmes techniques et de connaissance des métiers du groupe et son développement personnel,
- la délégation de responsabilité : chaque responsable opérationnel met en place et gère, à son niveau, le dispositif de contrôle interne propre à assurer l'atteinte de ses objectifs,
- La démarche qualité dont l'objectif est de définir les processus opérationnels propres à assurer la meilleure satisfaction des besoins exprimés par nos clients, en optimisant les pratiques et en limitant les risques inhérents à l'activité,
- le partage de valeurs essentielles, rappelées au cours des réunions d'information. GL events développe en effet la décentralisation des responsabilités et la délégation. Pour fédérer les équipes et promouvoir une culture d'entreprise commune, le groupe se repose sur des valeurs humaines importantes qui sous-tendent l'organisation. Elles favorisent le respect des clients, la qualité des prestations dans un environnement éthique, la loyauté, l'esprit d'équipe, la gestion des contraintes de délais et la rigueur.

Les domaines couverts sont notamment les règles à suivre en matière de :

- gestion commerciale et gestion du crédit client,
- gestion des moyens de paiements, relations bancaires et suivi de trésorerie,
- administration de la paie et gestion des ressources humaines,
- gestion des achats et des investissements,
- gestion des actifs et protection du patrimoine,
- politiques d'assurance et de couverture,
- principes de contrôle en matière de reporting financier et consolidation.

II-2 LES ACTEURS DU CONTROLE INTERNE LES PROCEDURES OPERATIONNELLES ET FONCTIONNELLES

Le conseil d'administration, le comité exécutif, le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité des risques et le comité des investissements

Le fonctionnement de ces comités est présenté pages 50 et 66.

Création d'une direction de l'audit interne

Le renforcement du dispositif de contrôle interne est une préoccupation constante pour le groupe qui a décidé de renforcer son organisation en créant une direction de l'audit interne.

La mission de la direction de l'audit interne est :

- d'évaluer le niveau de contrôle interne des organisations et le degré de maîtrise des risques,
- de proposer des recommandations en vue de favoriser l'atteinte des objectifs du Groupe et d'accroître l'efficacité et la rentabilité des opérations,
- de promouvoir tout principe ou technique de contrôle capable d'améliorer la qualité du contrôle interne des activités,
- de s'assurer du bon respect de ces procédures par l'ensemble des filiales du Groupe.

A ce titre, la direction de l'audit interne s'attache à :

- alerter la Direction Générale sur les situations qui présenteraient un niveau insuffisant de sécurité,
- vérifier que l'utilisation des ressources s'effectue en toute légalité et en conformité aux procédures internes,
- apprécier l'adéquation des moyens mis en œuvre par les filiales, en vue d'atteindre les performances attendues dans les plans et les budgets,
- contrôler la fiabilité des systèmes et la représentativité des informations de gestion utilisées dans les tableaux de bord.

Ce service d'audit interne est composé d'un directeur de l'audit et d'un auditeur interne.

GL events a souhaité confier cette direction à un collaborateur qui connaît bien tous les métiers exercés dans le Groupe. Il rendra compte de ses activités une fois par an au Comité Exécutif de GL events.

Il sera épaulé de l'Auditeur dédié à ce service et des auditeurs/contrôleurs internes qui ont été mis en place dès 2004. Ces derniers ont été sélectionnés parmi la population des responsables administratifs et financiers de filiales.

A l'issue de chaque mission, les auditeurs ou contrôleurs internes, qui effectuent leur missions dans les sociétés qu'ils ne gèrent pas au quotidien, discuteront leur rapport avec le Directeur de l'Audit Interne qui rendra compte à la Direction Générale et au Comité d'Audit du groupe.

Ce rapport sera adressé au Responsable de la filiale, et sa hiérarchie, qui s'engagera à mettre en place les recommandations élaborées.

La direction de l'audit interne vérifiera l'avancement des actions correctives.

Les auditeurs et contrôleurs internes collaborent très étroitement avec les directions fonctionnelles du Groupe qui ont la charge de :

- de proposer les procédures de fonctionnement, de contribuer à leur amélioration,
- de mettre en place les systèmes et les outils de contrôle,
- d'assurer le suivi et le contrôle en continu des opérations notamment au travers de la mise à jour des procédures disponibles via l'intranet, point de diffusion unique et accessible

En 2009, l'attention a porté principalement sur les sociétés non françaises, 10 missions au sein du groupe ont été effectuées. Ce programme s'inscrit sur une base tournante et régulière, et concerne l'ensemble des filiales significatives tant en termes de risque potentiel qu'en termes de volume d'affaires traité.

La direction financière et la direction du contrôle de gestion

Avec l'équipe des contrôleurs de gestion répartis en France et à l'international, le contrôle de gestion a pour mission, dans l'ensemble des sites du groupe et pour tous les processus, de contribuer à apprécier la conformité aux règles et procédures internes du groupe, de détecter les situations de non-respect des lois et réglementations, de s'assurer que le patrimoine du groupe est protégé, d'apprécier l'efficacité et l'efficience de la conduite des opérations et de veiller à ce que les risques opérationnels soient prévenus et maîtrisés.

Par ailleurs, la direction générale du groupe accorde une grande importance au processus de planification qui aboutit à l'élaboration du budget annuel et permet de décliner les orientations stratégiques en plans d'actions opérationnels.

Dans cet esprit, la direction du contrôle de gestion diffuse des directives et des instructions pour orienter les équipes impliquées dans la préparation du budget.

Elle coordonne le système de planification et de contrôle budgétaire en s'appuyant sur un manuel de procédure qui fixe les règles de gestion valables pour toutes les entités du groupe, les modalités d'établissement du budget et des prévisions ainsi que du reporting de gestion.

Le reporting de gestion s'articule autour d'un outil de consolidation de gestion pour les résultats et d'indicateurs de suivi physiques ou financiers pour les éléments de bilan tels que le poste clients, les investissements et la situation de trésorerie.

Par ailleurs, les revues d'affaires sont un élément-clé du dispositif de pilotage et de contrôle du groupe. Des revues sont organisées au niveau des entités opérationnelles par la direction du contrôle de gestion et pour les plus significatives avec la direction générale du groupe.

La direction du contrôle de gestion prépare et diffuse un tableau de bord synthétique ainsi que les analyses d'écart et tendances significatives à partir des éléments que les différentes entités communiquent dans une note de synthèse mensuelle. Des re-forecasts sont mis à jour chaque mois afin d'assurer un parfait pilotage des activités au niveau de la Direction Générale de GL events.

La direction juridique et fiscale

La direction juridique et fiscale qui doit garantir la sécurité juridique du groupe et de ses dirigeants, intervient sur 3 axes principaux qui contribuent au contrôle interne :

- élaboration puis mise à jour des contrats type et modèles, avec leurs procédures d'utilisation, pour les opérations les plus récurrentes ;
- propositions à l'attention de la direction générale, et ce en liaison avec la direction des ressources humaines, des règles de délégations, mise en place et suivi de ces règles ;
- mission de sélection des conseils juridiques extérieurs, suivi de leurs prestations et performances, suivi global des facturations en liaison avec le contrôle de gestion.

Le comité de pilotage des systèmes d'information

La direction générale du groupe a mis en place un comité de pilotage des systèmes d'informations. Il est constitué de représentants des utilisateurs parmi lesquels, la direction financière, la direction des ressources humaines, et la direction des systèmes d'informations. Ce comité établit et maintient un schéma directeur des systèmes d'information répondant aux besoins de l'organisation et à la politique générale de développement du groupe. Dans ce cadre, il décide notamment de la nature des projets de systèmes d'information, des priorités d'allocation de ressources ainsi que la politique de sécurité informatique.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes évaluent le dispositif du contrôle interne du groupe et apportent un point de vue indépendant et objectif lors de l'examen des états financiers semestriels et annuels et de leurs travaux de revue du contrôle interne, ce tant au niveau consolidé que pour chacune des filiales contrôlées.

II-3 LES PROCEDURES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les procédures de contrôle interne en matière d'informations comptables et financières ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du groupe.

Nous avons décrit précédemment le rôle du contrôle de gestion dans le contrôle de l'information financière consolidée mensuelle de gestion.

Le contrôle budgétaire donne, sur une base de consolidation mensuelle selon des axes d'analyse appropriés au pilotage des opérations, de façon rigoureuse et en temps opportun, les écarts par rapport aux objectifs de résultat. Il permet de rechercher les incohérences éventuelles par rapport aux informations financières budgétées.

En parallèle, le service consolidation effectue une consolidation mensuelle du résultat du groupe par combinaison des comptes des filiales et une consolidation trimestrielle complète.

La consolidation trimestrielle permet de disposer d'un compte de résultat consolidé par nature dont les principaux agrégats sont rapprochés de ceux issus de la consolidation de gestion évoquée ci avant.

Chaque filiale consolidée produit une liasse aux normes groupe en s'appuyant sur le manuel comptable et notes de service du groupe qui fixent les règles d'enregistrement et d'évaluations comptables.

Ce manuel et les notes de service décrivent les fondements qui prévalent pour l'élaboration des états financiers comme les principes de continuité de l'exploitation, de respect de la césure des périodes comptables, de recherche de la qualité de l'information financière (compréhension, pertinence, fiabilité et comparabilité).

Ce manuel et les notes de service s'attachent aussi à décrire précisément les principes applicables pour l'enregistrement, l'évaluation et la présentation des principales composantes des états financiers et notamment : les règles d'évaluation de la provision pour dépréciation des comptes clients, la dépréciation ou l'amortissement des actifs locatifs et des stocks, les autres provisions pour risques et charges, les règles de conversion des états financiers des filiales étrangères, les principes de comptabilisation et de reporting des opérations intragroupes.

Le service de consolidation communique ses directives avant chaque consolidation pour rappeler les calendriers et préciser les évolutions des normes, règles et principes applicables. Par ailleurs un séminaire annuel des responsables comptables revoit les difficultés rencontrées l'année précédente et les solutions adoptées.

A réception des liasses de consolidation, le service de consolidation procède à différents types de contrôle parmi lesquels : la vérification des liasses des filiales, le cadrage de l'évolution des capitaux propres retraités, le contrôle des évolutions de périmètre, le contrôle des opérations de consolidation telles que la neutralisation des opérations intragroupes, le calcul des impôts différés, le contrôle de la preuve d'impôts, la correcte intégration des liasses par contrôle des cumuls de comptes, le traitement retenu pour l'évaluation et l'enregistrement des opérations significatives, inhabituelles et exceptionnelles.

Pour la communication des états financiers du groupe, un comité de relecture est en charge de la vérification des documents publiés.

III – MODALITES DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Se reporter aux articles 22 et suivants des statuts sociaux

IV – PRINCIPE ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des mandataires sociaux a évolué au fil des années en parallèle avec le développement du groupe et l'accroissement des responsabilités qui leur ont été confiées dans le cadre de cette évolution économique.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux n'a pas évolué depuis 2006.

V – DISPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP-MEDEF NON APPLIQUEES

Le groupe GL events applique la totalité des recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

Le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.fr).

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE GL EVENTS SA

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GL events SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L225-37 du Code de commerce.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

05

Etats financiers

- 74** Comptes consolidés
- 109** Honoraires des commissaires aux comptes
- 110** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- 111** Comptes sociaux de GL events
- 125** Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 126** Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

BILAN ACTIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Ecarts d'acquisition	5.1	380 815	360 704
Autres immobilisations incorporelles	5.1	46 479	36 236
Terrains et constructions	5.2	13 898	84 129
Autres Immobilisations corporelles	5.2	30 398	35 189
Matériels et stocks locatifs	5.3	51 797	53 441
Immobilisations financières	5.4	46 754	36 886
Titres mis en équivalence	5.5	11 109	11 277
Impôts différés actifs	5.9	10 678	10 698
ACTIFS NON COURANTS		591 928	628 560
Stocks et en-cours	5.6	10 302	10 565
Créances clients	5.7	125 195	140 957
Autres créances	5.8	64 569	69 996
Valeurs mobilières de placement	5.10	104 948	142 520
Disponibilités	5.10	44 338	40 605
ACTIFS COURANTS		349 352	404 643
TOTAL		941 280	1 033 203

BILAN PASSIF CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital	5.11	71 695	71 695
Primes et réserves	5.11	211 522	194 100
Ecart de conversion	5.11	(12 354)	(17 749)
Résultat net	6	25 236	28 696
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		296 099	276 742
Intérêts minoritaires		33 949	31 135
TOTAL CAPITAUX PROPRES		330 048	307 877
Provisions pour indemnités de fin de carrière	5.12	5 638	4 826
Impôts différés passifs	5.9	2 358	5 089
Dettes financières	5.14	262 950	351 472
PASSIFS NON COURANTS		270 946	361 837
Provisions pour risques et charges courantes	5.13	3 686	3 335
Dettes financières courantes	5.14	61 614	44 031
Concours bancaires courants	5.14	11 414	8 401
Avances et acomptes		13 925	7 200
Dettes fournisseurs		106 303	105 811
Dettes fiscales et sociales		58 158	63 431
Autres dettes	5.15	85 186	131 730
PASSIFS COURANTS		340 286	363 939
TOTAL		941 280	1 033 203

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
CHIFFRE D'AFFAIRES	4	581 380	605 701
Autres produits de l'activité	6.1	8 492	7 855
Produits opérationnels		589 872	613 556
Achats consommés	6.2	(33 151)	(48 216)
Charges externes	6.2	(321 182)	(328 598)
Impôts, taxes		(15 750)	(14 905)
Charges de personnel et participation	8	(145 543)	(141 239)
Dotations aux amortissements et provisions	6.3	(30 541)	(30 248)
Autres produits et charges opérationnels	6.4	1 771	2 792
Charges opérationnelles		(544 396)	(560 414)
RÉSULTAT OPERATIONNEL	4	45 476	53 142
Coût de l'endettement net	6.5	(11 250)	(13 398)
Autres produits et charges financiers	6.5	(682)	(4 189)
RÉSULTAT FINANCIER	6.5	(11 932)	(17 587)
RÉSULTAT AVANT IMPOT		33 544	35 555
Charge d'impôt	6.6	(6 616)	(6 866)
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		26 928	28 689
Quote-part de résultat des entreprises associées		736	1 226
RÉSULTAT NET		27 664	29 915
Dont résultat intérêts minoritaires		2 428	1 219
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		25 236	28 696
Nombre d'actions moyen		17 923 740	17 920 819
Résultat par Action (en euros)		1,41	1,60
Nombre d'actions dilué		18 061 490	18 173 241
Résultat par Action dilué (en euros)		1,40	1,58
RÉSULTAT NET		27 664	29 915
Profits et pertes résultant de la conversion des états financiers des activités à l'étranger		7 018	(14 475)
Effet de variation de la juste valeur des instruments financiers		37	(3 233)
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		34 719	12 207
Part des intérêts minoritaires dans le résultat global total		4 051	(115)
Part du groupe dans le résultat global total		30 668	12 322

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Trésorerie à l'ouverture		174 724	132 936
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net		25 236	28 696
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation :			
Amortissements et provisions		26 405	31 425
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		(23)	(513)
Charges et produits liés aux stock-options		301	505
Plus et moins values de cession		(8 668)	(6 949)
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		2 428	1 220
Quote-part de résultat des entreprises associées	5.5	168	(347)
Capacité d'autofinancement		45 848	54 037
Coût de l'endettement financier net		11 250	13 398
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	6.6	6 616	6 866
CAF avant coût de l'endettement net et impôt		63 713	74 301
Impôts versés		(6 693)	(7 983)
Variation de stocks		726	(5 423)
Variation sur clients, produits constatés d'avance et EENE		(5 267)	2 036
Variation sur fournisseurs, charges constatées d'avance		888	(12 215)
Variation sur autres postes		2 514	30 127
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 139)	14 525
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation (A)		55 881	80 843
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(9 356)	(10 101)
Acquisition d'immobilisations corporelles et de matériels locatifs		(27 760)	(45 373)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		141	4 331
Acquisition d'immobilisations financières		(8 631)	(8 478)
Cession d'immobilisations financières		532	681
Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales	7	13 170	(21 402)
Flux de trésorerie affecté aux opérations d'investissement (B)		(31 904)	(80 342)
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à augmentation de capital			121
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(15 719)	(16 114)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(2 467)	(2 755)
Variation autres fonds propres		3 062	(12 964)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		3 050	108 179
Remboursements d'emprunts		(38 151)	(21 071)
Coût de l'endettement financier net		(11 250)	(13 398)
Flux de trésorerie affecté aux opérations de financement (C)		(61 475)	41 998
Incidences des variations de taux de change (D)		646	(711)
Variation de trésorerie (A + B + C + D)		(36 852)	41 789
Trésorerie à la clôture		137 872	174 724

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf nombre d'actions)	Nombre d'actions (en milliers)	Part Groupe					Part des minoritaires	Total
		Capital social	Primes liées au capital	Réserves	Résultat global	Total part du Groupe		
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/07	17 915	71 659	122 262	62 906	32 089	288 915	21 407	310 323
Exercice d'options de souscription d'actions	9	36	85			121		121
Affectation du résultat global N-1				32 089	(32 089)			
Distribution de dividendes				(16 114)		(16 114)	(2 755)	(18 869)
Annulation titres auto contrôle				(8 676)		(8 676)		(8 676)
Coût des options de souscription d'actions				505		505		505
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires							12 598	12 598
Autres variations				(332)		(332)		(332)
Résultat global					12 322	12 322	(115)	12 207
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/08	17 924	71 695	122 347	70 378	12 322	276 742	31 135	307 877
Exercice d'options de souscription d'actions								
Affectation du résultat global N-1				12 322	(12 322)			
Distribution de dividendes				(15 719)		(15 719)	(2 470)	(18 189)
Annulation titres auto contrôle				3 799		3 799		3 799
Coût des options de souscription d'actions				609		609		609
Quote-part d'actif apporté par les minoritaires							1 233	1 233
Résultat global					30 668	30 668	4 051	34 719
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/09	17 924	71 695	122 347	71 389	30 668	296 099	33 949	330 048

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2009

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros, sauf indication contraire.

Les présentes notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels au 31 décembre 2009 qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la société GL events SA du 5 mars 2010 qui en a aussi autorisé la publication.

GL events (Route d'Irigny - 69 530 BRIGNAIS) est une société anonyme de droit français, immatriculée en France sous le numéro 351 571 757 (RCS Lyon) et soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

NOTE 1 FAITS MARQUANTS**• Accélération du développement dans la communication événementielle,**

GL events a signé l'acquisition de la société Alice événements, un des leaders de son secteur en France. Créée en 1979 par Pierre Lusinchi, présente à Paris et Marseille avec 38 collaborateurs permanents, Alice événements intervient auprès des grands comptes pour l'organisation d'événements corporate, grand public et d'opérations de tourisme d'affaires.

Son activité repose essentiellement sur un professionnalisme reconnu ainsi que sur un portefeuille de clients fidélisés, parmi lesquels IBM, Total, McDonald's, La Poste, la SNCF, Bayer CropScience, Séphora ou SFR. L'agence organise également des salons dans les secteurs de l'immobilier et des deux-roues, ainsi que des rallyes-raids automobiles, en Tunisie et au Maroc.

Désireux de poursuivre le développement de l'entreprise, le management d'Alice événements animé par Pierre Lusinchi et Stéphane Clair, a choisi de rejoindre le groupe GL events, avec lequel il travaille en collaboration étroite et en pleine confiance depuis de nombreuses années.

Cette acquisition permet à GL events de conforter ses positions dans l'organisation d'événements en France, aux côtés des sociétés Market Place et Package Organisation, qui présentent des complémentarités remarquables, tant en termes de savoir-faire que d'implantation géographique et de réseaux d'affaires.

Le groupe poursuit ainsi sa stratégie de conquête orientée vers des sociétés événementielles de référence sur leur marché, porteuses de forte valeur ajoutée et présentant un niveau élevé de récurrence d'activité et de rentabilité.

• La gestion du Palais de la Mutualité à Paris confiée à GL events,

La Mutualité Française, à l'issue d'un appel d'offres, a confié à GL events la gestion du Palais de la Mutualité. Ce contrat fait partie intégrante du plan de soutien organisé par la Fédération Nationale des Mutuelles de France pour la Mutualité parisienne.

La société Foncière Polygone, titulaire du bail emphytéotique de 35 ans s'est engagée à réaliser un programme de travaux de près de 20 millions d'euros. Confiés à l'architecte Jean-Michel Wilmotte, ces travaux ont pour objectif de mettre le Palais de la Mutualité aux normes de sécurité et de fonctionnalité des espaces événementiels contemporains. Cette rénovation s'effectuera dans le respect de la dimension patrimoniale de l'édifice.

Doté d'une salle de près de 1.800 places et de 3.500m² de surface de réunions, la Maison de la Mutualité, dans sa vocation traditionnelle de haut lieu de rencontres et d'échanges aura, pour vocation de recevoir tout type d'événement.

Les manifestations qui étaient accueillies historiquement ainsi que les rencontres, congrès ou conventions, organisés par les entreprises et les institutions au plan national et international y trouveront naturellement leur place.

Le personnel actuellement en charge de l'accueil des événements, de la restauration et de la maintenance sera repris par le Groupe GL events pour continuer d'exercer son activité au sein de la nouvelle société qui devrait à terme réaliser un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 15 millions d'euros.

• Le groupe signe la gestion du World Forum Convention Center de La Haye,

GL events a signé avec le groupe foncier TCN le contrat de gestion du World Forum, le Centre de Congrès de La Haye, pour 20 ans, représentant un chiffre d'affaires estimé de 250 M€ sur la durée.

Le World Forum est le principal espace événementiel de La Haye, capitale politique des Pays-Bas, mais également haut-lieu des relations internationales et du Droit. Situé au cœur du quartier international, le World Forum de La Haye abrite le plus grand amphithéâtre du pays (2.100 places), 20 salles de commissions, un restaurant, et a une capacité d'accueil de plus de 5.000 personnes, pour une surface totale de 40.000 m².

Il accueille régulièrement des événements politiques et culturels locaux, européens et internationaux, comme la Conférence Internationale sur l'Afghanistan en présence de Hillary Clinton et de Ban Ki-Moon, les Conférences de la Cour Pénale Internationale, la Conférence de l'Agence Européenne de l'Espace, les

Conférences du Modèle des Nations Unis (simulation de Conférence des Nations Unis réunissant des lycéens du Monde entier), ou encore le réputé Festival de Jazz de La Haye.

Fortement engagé dans une politique citoyenne de limitation des impacts environnementaux, le Palais des Congrès participe au Climate Neutral Group, a obtenu la certification Green Key et a été récompensé par un Green Award en 2008. Ce contrat devrait générer un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 millions d'euros à partir de 2010, avec une croissance régulière dans les années suivantes. Le site sera géré en partenariat entre GL events (95%) et le Groupe Trammel Crow Netherlands (TCN 5%). Le groupe foncier propriétaire a souhaité dynamiser l'activité du World Forum en confiant la gestion à un spécialiste international de l'événementiel.

- **Cession de l'immobilier à Turin et Budapest.**

Le groupe GL events a procédé à la cession, à Foncière Polygone, des actifs immobiliers dont il était propriétaire, à savoir le Parc des Expositions de Budapest, Hungexpo, et le Centre de Conventions et d'Expositions de Turin, Lingotto Fiere, permettant ainsi au groupe de réduire de 83 millions d'euros sa dette financière nette et de dégager une plus value de 7 millions d'euros net de frais incluse dans le résultat opérationnel.

GL events versera un loyer annuel de 6,7 millions d'euros avant placement de trésorerie et économie d'impôt, faisant ressortir un rendement brut de 7,2% pour la foncière. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le Résultat Courant avant Impôt devrait être diminué d'environ 0,4 millions d'euros, soit moins de 1,5% du chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des deux sites.

Pour préserver les intérêts de GL events, un comité ad hoc a été formé de trois administrateurs indépendants, Nicolas de Tavernost (Président), André Perrier et Philippe Marcel.

Préalablement à l'opération, le comité a mandaté deux cabinets d'expertise immobilière de réputation mondiale, Colliers International et American Appraisal, pour mener à bien les évaluations de la juste valeur du patrimoine immobilier et définir les modalités de l'opération.

Le montant de la cession permettra à GL events d'accélérer son désendettement et de disposer de marges de manœuvre pour saisir des opportunités et poursuivre son développement.

NOTE 2 METHODES D'ÉVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

En application des règlements européens 1606/2002 et 1725/2003, les états financiers consolidés de GL events sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales applicables au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2009. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

GL events a appliqué dans ses états financiers IFRS toutes les normes et interprétations IFRS / IFRIC publiées au journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire depuis le 1er janvier 2009. L'application de ces normes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers. Cette norme introduit la notion de résultat global total qui présente les variations de capitaux propres de la période, autres que celles résultant de transactions avec les propriétaires agissant en cette qualité. Le Groupe a choisi de présenter l'état du résultat global en un seul état (compte de résultat consolidé et état du résultat global consolidé à la suite).
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels. Cette norme remplace la norme IAS 14, Information sectorielle. Cette norme introduit "l'approche de la direction" pour établir l'information sectorielle. Cette norme requiert une modification de la présentation et de la note relative à l'information sectorielle qui est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources. Les secteurs déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14. Les informations à fournir en application de la norme IFRS 8, y compris les informations comparatives révisées compte tenu des dispositions d'application d'IFRS 8, sont communiquées en Note 4.

L'adoption par l'Union européenne des normes et interprétations suivantes, d'application obligatoire au 1er janvier 2009, est sans impact sur les états financiers consolidés du Groupe :

- IAS 23 révisée – Coûts d'emprunts ;
- IFRS 2 révisée – Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- IAS 32 et IAS 1 révisées – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IFRS 1 et IAS 27 révisées – Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels ;
- IFRIC 13 – Programmes de fidélisation clients ;
- IFRIC 14 et IAS 19 – Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction ; amélioration des normes IFRS sauf pour IFRS 5 applicable au 1er juillet 2009 ;
- IFRIC 9 et IAS 39 versions révisées – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation – Dérivés incorporés ;
- IFRS 7 révisée – Amélioration des informations à donner sur les instruments financiers.

En outre, le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application obligatoire est postérieure au 1er janvier 2010 :

- Révision d'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises,
- Révision d'IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRIC 12 - Contrats de concession,
- IFRIC 15 - Contrats de construction de programmes immobiliers,
- IFRIC 16 - Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 - Distributions en nature aux propriétaires,
- IFRIC 18 - Transfert d'actifs en provenance des clients.
- Amendement d'IAS 32 et IAS 1 - Instruments financiers remboursables et obligations naissant lors de la liquidation,
- Amendement d'IAS 39 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Eléments éligibles à la comptabilité de couverture

L'analyse de l'impact potentiel de ces normes sur les comptes est en cours d'analyse.

2.2 BASES D'ÉVALUATION

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des valeurs mobilières de placement et des instruments dérivés qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les actifs et passifs couverts et les instruments de couverture sont évalués à la juste valeur.

2.3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET HYPOTHESES

La préparation des états financiers nécessite des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents. Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques et les données prévisionnelles.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs (notes 2.5.1 à 2.5.5), l'évaluation des indemnités de fin de carrières (note 2.5.16) et les provisions pour risques et charges (note 2.5.15).

2.4 MODALITES DE CONSOLIDATION

2.4.1 Principes de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date effective de contrôle.

Les sociétés exploitées en commun avec une autre entreprise et sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle à partir de la date effective de contrôle.

Les entités dont le pourcentage de détention est compris entre 20% et 50% et dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées par mise en équivalence.

Les entités répondant aux critères spécifiés ci-dessus mais dont la détention par le groupe est temporaire ou dont l'activité est non significative ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du groupe se trouve en note 3.

2.4.2 Méthodes de conversion des comptes des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères ont été convertis en appliquant les méthodes suivantes :

- Les capitaux propres de la filiale sont convertis au cours historique,
- Le bilan (hors capitaux propres) est converti au cours de clôture,
- Le compte de résultat est converti au cours moyen.

Les écarts de conversion résultant de l'application des cours historiques et des cours moyens, par rapport au cours de clôture, sont imputés dans les réserves consolidées (pour la quote-part du groupe).

2.4.3 Elimination des opérations et soldes intragroupes

Tous les soldes réciproques entre les sociétés du groupe et autres opérations intragroupes (achats et ventes, dividendes, etc.) ainsi que les dotations aux provisions sur les titres et comptes courants de participations consolidées sont éliminés.

2.4.4 Date de clôture

L'ensemble des sociétés consolidées du groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

2.5 METHODE ET REGLES D'ÉVALUATION

2.5.1 Ecarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'entreprises*.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition, et des ajustements de prix considérés comme probables et pouvant être mesurés de façon fiable.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits en immobilisations incorporelles.

En application de la norme IAS 36, à chaque clôture d'exercice et lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie tels que décrits dans la note 2.5.5 ci-après.

Les écarts d'acquisition négatifs sont directement comptabilisés en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

2.5.2 Autres immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et de développement ainsi que les frais de pré-ouverture et de premier établissement ne répondant pas aux critères d'immobilisation de la norme IAS 38 sont comptabilisés en charges.

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon leur durée d'utilité. Les durées d'amortissement sont les suivantes :

	Durées
Concessions	10 à 50 ans
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets licences	Sur la base des durées de vie résiduelle des brevets et des licences concernés.

2.5.3 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*, les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement, selon une approche par composants, sur leur durée d'utilité généralement retenues comme suit :

	Durées
Immeubles de bureaux	10 à 50 ans
Bâtiments industriels	10 à 50 ans
Agencements et installations	10 ans
Matériel et outillage industriel	2 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier et matériel de bureau	2 à 5 ans

2.5.4 Matériels et stocks locatifs

Matériels locatifs

Par dérogation aux principes comptables généralement utilisés, le matériel locatif stocké dans les comptes sociaux, est regroupé dans les comptes consolidés avec le matériel locatif immobilisé sous une rubrique spécifique du bilan.

Cette classification permet d'apprécier plus distinctement l'importance des biens corporels destinés à la location de ceux classés en immobilisations et demeurant sur les sites du groupe.

Le matériel locatif immobilisé est enregistré au coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 – *Immobilisations corporelles*.

Pour constater la dépréciation relative à l'usure résultant des locations successives des biens immobilisés, les amortissements, fondés sur les durées d'utilité, sont les suivantes :

	Durées
Planchers	7 à 10 ans
Mobiliers	4 ans
Structures et entoillages	5 à 10 ans
Tribunes et gradins	5 à 10 ans
Autres matériels locatifs	2 à 7 ans

Stocks locatifs

La méthode de comptabilisation des stocks locatifs est la méthode du coût moyen pondéré. Les produits fabriqués sont évalués à leur coût de production qui comprend, le cas échéant, les frais directs engagés par la filiale ayant concouru à sa production. Les frais financiers ne sont pas retenus dans le calcul des coûts de production. Les encours sont valorisés à leurs prix de revient.

La dépréciation du matériel locatif stocké est déterminée en fonction des rotations observées sur les périodes écoulées. En complément, une provision pour dépréciation est constituée lorsque les produits sont obsolètes ou non conformes aux standards de qualité du groupe.

2.5.5 Dépréciations d'actifs

Le groupe procède, conformément à la norme IAS 36 – *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs à long terme selon le processus suivant :

- Pour les actifs corporels et incorporels amortis, le groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable, qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité.

• Conformément à la norme IFRS 3 – *Regroupement d'entreprises*, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font systématiquement l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum à chaque arrêté semestriel.

Ces tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs ont été affectés, soit l'ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées et des sorties de trésorerie qui sont distinctes de celles d'autres groupes d'actifs. Les unités génératrices de trésorerie correspondent aux deux métiers du groupe GL events, soit la prestation de services et la gestion d'espaces et d'événements.

Les tests de dépréciation consistent à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT du Groupe, à la valeur nette comptable des groupes d'actifs correspondant (y compris goodwill et BFR). Ces valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de cinq ans et une croissance à l'infini (méthode des discounted cash flow). Le taux d'actualisation retenu est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré du capital (WACC), il s'agit d'un taux (distinct par UGT) après impôt appliquées à des flux futurs après impôt. Le cas échéant, la dépréciation des écarts d'acquisition serait inscrite en résultat opérationnel.

2.5.6 Contrats de location

Les biens immobiliers acquis par voie de location-financement sont comptabilisés à l'actif pour la valeur du bien à la date d'entrée dans le périmètre. Les autres biens corporels acquis sous forme de location financement d'une valeur d'origine supérieure à 75 milliers d'euros sont comptabilisés à l'actif immobilisé ou en matériel locatif pour la valeur du bien à la date de conclusion du contrat. Ils sont amortis ou dépréciés selon les méthodes décrites ci-dessus. La valeur du capital représentative de la dette restant due est inscrite dans les dettes financières. Les charges de l'exercice sont retraitées en conséquence.

2.5.7 Contrats de délégation et concessions

L'IFRIC a publié son interprétation sur le traitement des contrats de concessions de services (IFRIC 12) pour une application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Nonobstant le contexte juridique régissant les relations entre les collectivités locales et GL events, les contrats de délégations et concessions conclus par GL events n'entrent pas dans le cadre d'IFRIC 12, les conditions relatives à la définition des services fournis, à la fixation des prix et au contrôle à terme des infrastructures n'étant pas remplies pour les raisons suivantes :

- En matière de services, les délégants donnent toute latitude au groupe GL events, pour garantir l'égalité d'accès à l'infrastructure sans discrimination et l'utilisation la plus large possible des équipements confiés.
- En matière de prix, les délégants agréent les tarifs proposés par le délégataire, lesquels sont déterminés par rapport au marché et soumis à pleine concurrence.
- En matière de contrôle, les équipements sont sous le contrôle des délégants qui nous en confient la gestion, aucun droit sur l'infrastructure n'est transféré au délégataire. Toutefois, les travaux d'entretien ou d'amélioration réalisés pendant la période de mise en gestion sont systématiquement remis à la disposition du délégant au terme de l'accord, avec ou sans contrepartie selon les termes spécifiques de chaque contrat.

2.5.8 Immobilisations financières

Comptabilisation

Les instruments financiers sont composés de titres de sociétés non consolidées, d'actions de sociétés cotées, de prêts et créances financières à long terme.

Ces actifs financiers sont analysés et classés en quatre catégories :

- détenus à des fins de transaction (titres achetés et détenus principalement dans le but de les revendre à court terme),
- détenus jusqu'à leur échéance (titres donnant droit à des paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée, que le groupe a la capacité et l'intention expresse de conserver jusqu'à maturité),
- prêts et créances.
- et disponibles à la vente (tous les actifs financiers non classés dans l'une des catégories précédentes).

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

Les titres détenus à des fins de transaction sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés au compte de résultat.

Les actifs financiers désignés comme détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, suivant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur.

Les titres disponibles à la vente sont comptabilisés en juste valeur (définie par le cours de bourse lorsqu'il est disponible). Les pertes et gains latents, correspondant aux variations de valeurs temporaires de ces actifs, sont enregistrés dans les capitaux propres. Lorsque les titres sont cédés ou dépréciés, les pertes et gains latents cumulés, précédemment enregistrés en capitaux propres, sont alors comptabilisés dans le compte de résultat.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées rentrent dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Lorsqu'ils correspondent à des participations minoritaires non consolidées dans des sociétés cotées (titres disponibles à la vente), ces titres sont évalués à leur juste valeur cotée à la clôture de l'exercice. Dans le cas où il s'agit de titres dont la juste valeur ne peut être estimée de manière fiable, ils restent évalués au coût.

Dépréciation

Lors de chaque clôture, le Groupe recherche toute indication objective de perte de valeur d'un actif financier ou groupe d'actifs financiers. Dans le cas de titres classés comme disponibles à la vente, une baisse substantielle (+20%) ou prolongée (supérieur à six mois) de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition est une indication de perte de valeur. En présence d'une telle indication pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – égale à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur précédemment comptabilisée en résultat pour cet actif financier – est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

Si une perte de valeur est constatée, alors une dépréciation est comptabilisée. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les actifs disponibles à la vente ne peuvent être reprises par résultat que lors de la cession des titres.

2.5.9 Stocks de matières consommables, de marchandises et d'encours de production

Ils demeurent classés sur une ligne distincte dans l'actif courant. Ils sont évalués soit au dernier prix d'achat soit au prix moyen pondéré, une dépréciation est appliquée lorsque les produits sont obsolètes, non utilisés ou non conformes aux standards de qualité de groupe.

Les stocks d'encours et de produits finis sont valorisés au coût de production qui peut comprendre les matières premières, les coûts de main d'œuvre directe et les coûts indirects de production.

2.5.10 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles libellées en monnaies étrangères et qui ne font pas l'objet d'une couverture à terme sont évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture. Les créances clients, appréciées au cas par cas, sont provisionnées pour tenir compte des éventuelles difficultés de recouvrement.

2.5.11 Equivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, liquides, convertibles à tout moment en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque faible de variation de valeur. Ces placements de trésorerie sont valorisés à la juste valeur et les gains et pertes latents ou réalisés sont comptabilisés en résultat financier. La juste valeur est déterminée par référence au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

2.5.12 Impôts

Impôts exigibles :

Les impôts exigibles sont calculés conformément à la législation fiscale applicable dans chaque pays.

Impôts différés :

Les impôts différés sont constatés pour tenir compte des décalages pouvant exister entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa valeur fiscale. Ils sont calculés selon la méthode du report variable. Ils sont classifiés en actif et passif non courant.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période. La valeur comptable de ces actifs est analysée à chaque clôture et dépréciés le cas échéant.

Les impôts différés liés aux annulations de provision sur titres de participation ne sont pas constatés, sauf si un impôt différé actif a été constaté sur les déficits de la filiale.

Contribution Economique Territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la C.V.A.E comme à la C.F.E un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu pour la taxe professionnelle.

2.5.13 Actions propres

Les actions auto-détenues sont déduites des capitaux propres quel que soit l'objectif de leur détention, et le résultat afférent est éliminé du compte de résultat consolidé.

2.5.14 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées en diminution de l'actif concerné, la quote-part de subvention virée au résultat étant constatée en diminution de l'amortissement de l'actif concerné.

2.5.15 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours. Elles sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation présente, résultant d'un fait générateur passé, qui entraînera probablement une sortie de ressources pouvant être raisonnablement estimée. Les provisions pour risques et charges dont l'échéance est inférieure à un an sont comptabilisées en passif courant.

2.5.16 Provisions pour indemnités de fin de carrière

Conformément à la norme IAS 19, les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont calculés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées et prennent en compte les charges sociales afférentes.

La méthode intègre des paramètres tels que l'évaluation prévisible des salaires, la rotation des effectifs, le risque de mortalité et un taux d'actualisation.

Les écarts actuariels résultant des changements d'hypothèses sont comptabilisés en résultat au cours de l'exercice où ils sont constatés.

2.5.17 Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2, Paiements fondés sur des actions, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions. Son application à GL events concerne les options de souscription d'actions accordées et les attributions d'actions gratuites au personnel. Suivant la

faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 ont été prises en compte.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel en contrepartie des réserves, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général deux ans. Pour valoriser les plans, le groupe utilise le modèle de Black et Scholes usuellement utilisé par le marché.

2.5.18 Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif ; ils tiennent compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables.

2.5.19 Instruments dérivés de couverture

L'utilisation par le groupe GL events d'instruments dérivés a pour objectif la couverture des risques associés aux fluctuations des taux d'intérêts et des cours des devises. Dès le début de la transaction, le groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ainsi que ses objectifs en matière de risque et sa politique de couverture. Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et les variations ultérieures de juste valeur de l'instrument sont comptabilisées en fonction de la désignation, ou non, du dérivé en tant qu'instrument financier de couverture.

Pour les opérations qualifiées de couverture de flux futurs (flux liés à une dette à taux variable), les variations de valeur sont comptabilisées en capitaux propres pour la partie efficace et en résultat pour la partie inefficace.

Lorsqu'un instrument dérivé ne satisfait pas aux critères de la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

2.5.20 Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Conformément à IAS 32, les options de vente (put) de participation accordées par le groupe GL events à des actionnaires minoritaires de filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisées en dette à leur juste valeur, soit le prix de rachat probable des minoritaires. En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, le groupe a opté pour la comptabilisation de la dette en contrepartie des intérêts minoritaires, la différence étant comptabilisée en écart d'acquisition.

La dette comptabilisée n'est pas actualisée compte tenu de l'impact non significatif.

Lorsque la juste valeur des passifs financiers liés à des engagements de rachat de minoritaires ne peut être déterminée en l'absence de prévisions suffisamment fiables ou de marché actif, ils sont présentés en note 9.5 Engagements hors Bilan.

2.5.21 Reconnaissance des revenus

Les revenus des salons-expositions et des événements sont enregistrés lors de la réception des prestations de services ou lors de l'ouverture de la manifestation.

Dans des cas particuliers de chantiers de longue durée ou à long cycle de mise en œuvre, les revenus sont reconnus en fonction de l'avancement de la prestation rendue.

Pour les contrats de location sans terme particulier, et pour les contrats de location longue durée, le chiffre d'affaires est reconnu sur une base mensuelle.

En ce qui concerne la vente des matériels locatifs immobilisés, les produits correspondants sont pris en compte dans le chiffre d'affaires, et les valeurs nettes comptables sont classées en charge d'exploitation.

2.5.22 Résultat par action

Le résultat par action mentionné sur le compte de résultat correspond au résultat net part du groupe rapporté au nombre d'actions moyen pour chaque période concernée.

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2007 = 16 349 308
- 2008 = 17 920 819
- 2009 = 17 923 740

2.5.23 Résultat par action dilué

Le Résultat par action dilué est ajusté des effets de tous les instruments dilutifs potentiels (options de souscriptions et actions gratuites, attribués ou restant à attribuer).

Pour les trois derniers exercices, ces données s'établissent ainsi :

- 2007 = 18 049 940
- 2008 = 18 173 241
- 2009 = 18 061 490^(*)

^(*) La dilution potentielle dans l'hypothèse d'un exercice totale de l'ensemble des instruments financiers en cours représenterait 0,8% du capital au 31 décembre 2009.

2.5.24 Tableau des flux de trésorerie consolidé :

Le tableau de flux est présenté conformément à la norme IFRS 1 et intègre notamment les règles suivantes :

- les plus et moins-values de cession sont présentés pour leurs montants nets d'impôt,
- les dépréciations d'actifs courants sont présentées au niveau de la variation des flux de trésorerie liée aux actifs courants,
- le poste Trésorerie nette affectée aux acquisitions et cessions de filiales correspond au prix d'acquisition, minoré de la partie du prix non encore payé, et minoré de la trésorerie nette disponible (ou majoré de la trésorerie passive courante) à la date d'acquisition, avec une logique similaire retenue pour les opérations de cession,
- les lignes Trésorerie à l'ouverture et Trésorerie à la clôture correspondent à la trésorerie active (disponibilités, valeurs mobilières de placement) minorée de la trésorerie passive courante (concours bancaire, dailly, minorée des effets escomptés non échus) ; elles n'intègrent pas les comptes courants avec les sociétés non consolidées.

NOTE 3 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2009	2008	2009	2008	
Société mère							
GL events	Brignais	351 571 757					
Filiales françaises consolidées							
Agor	Clichy	394 786 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Altitude Expo	Mitry Mory	379 621 220	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Auvergne Evénements	Cournon d'Auvergne	449 076 900	52,00	52,00	52,00	52,00	IG
Auvergne Evénements Spectacles	Cournon d'Auvergne	449 077 767	100,00	100,00	52,00	52,00	IG
Cee	Paris	393 255 765	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Chorus	Vannes	414 583 039	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Décorama	Ivry sur Seine	612 036 996	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Esprit Public	Lyon	384 121 125	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Expo Indus	Paris	501 781 595	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fabric Expo	Mitry Mory	379 666 449	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Audiovisual	Brignais	317 613 180	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	Lyon	493 387 963	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Management	Brignais	495 014 524	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Parc expo Metz Métropole	Metz	493 152 318	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Scarabée	Roanne	499 138 238	90,00	90,00	90,00	90,00	IG
GL events Services	Brignais	378 932 354	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events SI	Brignais	480 214 766	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Support	Brignais	480 086 768	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Campus ⁽²⁾	Brignais	509 647 251	100,00	--	100,00	--	IG
GL events M & A ⁽²⁾	Brignais	518 247 283	100,00	--	100,00	--	IG
GL Mobilier	Brignais	612 000 877	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Hall Expo	Brignais	334 039 633	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
International Standing France (ISF)	Basse-Goulaine	342 784 873	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Kobé	Lyon	382 950 921	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Market Place	Boulogne	780 153 862	89,98	89,98	89,98	89,98	IG
Menuiserie Expo	Brignais	353 672 835	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Mont Expo	Brignais	342 071 461	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Norexpo	Villeneuve d'Ascq	457 510 089	98,79	98,79	96,14	96,14	IG
Package	Lyon	401 105 069	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Performance Organisation Communication	Brest	421 100 439	100,00	100,00	97,31	97,31	IG
Polygone Vert	Brignais	320 815 236	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Première Vision	Lyon	403 131 956	24,50	24,50	24,50	24,50	ME
Profil	Lyon	378 869 846	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Ranno Entreprise	Chilly Mazarin	391 306 065	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Regam ^{(1) (4)}	Pont de Claie	059 500 991	--	100,00	--	100,00	IG
Sté exploit. de l'Acropolis de Nice	Nice	493 387 997	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès Pierre Baudis	Toulouse	444 836 092	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Centre Congrès St-Etienne	Saint Etienne	488 224 718	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. Palais de la Mutualité ⁽²⁾	Paris	517 468 138	100,00	--	100,00	--	IG
Sté exploit. Parc des Expositions de Troyes ⁽²⁾	Troyes	510 029 648	100,00	--	100,00	--	IG
Sté exploit. d'Amiens Mégacité ⁽²⁾	Amiens	518 869 011	100,00	--	100,00	--	IG
Sté exploit. Château de Saint-Priest	Brignais	453 100 562	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Secil	Lyon	378 347 470	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sté exploit. de Parcs d'Exposition	Paris	398 162 263	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sepel ⁽⁵⁾	Chassieu	954 502 357	46,25	46,25	46,25	46,25	IG
Sepelcom	Chassieu	380 552 976	95,00	97,31	97,31	97,31	IG
Sté exploit. Polydome Clermont-Ferrand	Clermont-Ferrand	488 252 347	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sign'Expo	Brignais	492 842 349	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sodes	Paris	389 988 700	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Spaciotempo	Flixecourt	380 344 226	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Toulouse Expo	Toulouse	580 803 880	88,31	88,31	88,31	88,31	IG
Vachon	Gentilly	343 001 772	85,00	85,00	85,00	85,00	IG

Sociétés	Siège social	N° R.C.S.	% de contrôle		% d'intérêt		
			2009	2008	2009	2008	
Filiales étrangères consolidées							
Aedita Latina	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	75,00	75,00	IG
CCIB Catering	Barcelone	N/A	40,00	40,00	32,00	32,00	ME
Eastern Exhibition Services	Iles Vierges	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Fagga Promoção de eventos	Rio de Janeiro	N/A	75,00	75,00	75,00	75,00	IG
Générale Location Canada	Montréal	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Générale Location España	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Asia	Hong Kong	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Algérie	Alger	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Belgium	Bruxelles	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Brussels	Bruxelles	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events CCIB	Barcelone	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
GL events Centro de Convenções	Rio de Janeiro	N/A	100,00	100,00	75,00	75,00	IG
GL events Estação Centro de Convenções	Curitiba	N/A	100,00	100,00	75,00	75,00	IG
GL events Exhibitions Shanghai	Shanghai	N/A	93,10	93,10	93,10	93,10	IG
GL events Hong Kong	Hong Kong	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events Hungaria Rt	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Italie ⁽³⁾	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Macau ⁽²⁾	Macau	N/A	99,00	--	99,00	--	IG
GL events Portugal	Lisbonne	N/A	85,71	85,71	85,71	85,71	IG
GL events Suisse	Satigny	N/A	85,00	85,00	85,00	85,00	IG
GL events USA	New-York	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL Furniture (Asia)	Hong Kong	N/A	60,00	60,00	60,00	60,00	IG
GL Middle East	Dubaï Jebel Ali	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
GL events Oasys Consortium ⁽²⁾	Johannesburg	N/A	80,14	--	80,14	--	IG
Oasys Innovations ⁽²⁾	Johannesburg	N/A	50,34	--	50,34	--	IG
GL events Turquie ⁽²⁾	Istanbul	N/A	79,00	--	79,00	--	IG
Hungexpo	Budapest	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Owen Brown	Derby	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Padova Fiere	Padoue	N/A	80,00	80,00	80,00	80,00	IG
Promotor International ^{(2) (3)}	Bologne	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Sodes Inc.	New-York	N/A	49,00	49,00	49,00	49,00	IG
Spaciotempo Arquitecturas Efimeras	Barcelone	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Spaciotempo UK	Uttoxeter	N/A	100,00	100,00	100,00	100,00	IG
Traiteur Lories	Bruxelles	N/A	51,00	51,00	51,00	51,00	IG
World Forum	La Haye	N/A	95,00	--	95,00	--	IG

(1) Sortie de périmètre en 2009

(2) Entrée de périmètre en 2009

(3) La société Promotor International a fait l'objet d'un apport partiel d'actif chez Promotor Automotive puis la société a été renommée en GL events Italie.

(4) La société Regam a été fusionnée chez GL events Services

(5) La société Sepel, détenue à 46,25%, pour laquelle GL events contrôle la politique économique et opérationnelle, est consolidée par intégration globale.

ME : Mise en équivalence

IG : Intégration globale

Evolution du périmètre de consolidation

Les évolutions de périmètre ayant affecté les comptes consolidés 2009 sont les suivantes :

Sociétés	Date d'entrée ou de sortie
• GL events Campus	• Création le 1 ^{er} janvier 2009
• GL events Macau	• Création le 1 ^{er} janvier 2009
• GL events Turquie	• Création le 1 ^{er} janvier 2009
• Promotor International	• Création le 1 ^{er} janvier 2009
• Sté exploit. Parc des expositions de Troyes	• Création le 1 ^{er} janvier 2009
• GL events Oasys Consortium	• Création le 1 ^{er} juin 2009
• Oasys Innovations	• Acquisition le 1 ^{er} septembre 2009
• World Forum	• Création le 1 ^{er} octobre 2009
• Palais de la Mutualité	• Création le 1 ^{er} novembre 2009
• GL events M & A	• Création le 1 ^{er} octobre 2009
• Regam	• Sortie le 30 septembre 2009
• Sté exploit. d'Amiens Mégacité	• Création le 21 décembre novembre 2009

NOTE 4 INFORMATIONS SECTORIELLES

Les modalités de suivi des segments opérationnels par le management correspondant aux critères antérieurement retenus, l'adoption de la norme IFRS 8 n'a pas nécessité la production d'information comparative retraitée.

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08	Evolution	
			N / N-1	N / N-1 (en %)
Services à l'évènement	256 432	272 595	(16 163)	-5,9%
% CA Total	44,1%	45,0%		
Gestion d'espaces et d'évènements	324 948	333 106	(8 158)	-2,4%
% CA Total	55,9%	55,0%		
TOTAL GROUPE GL events	581 380	605 701	(24 320)	-4,0%

RESULTAT OPERATIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Services à l'évènement	18 482	15 606
Gestion d'espaces et d'évènements	26 994	37 536
TOTAL GROUPE GL events	45 476	53 142

AUTRES INFORMATIONS SECTORIELLES**SERVICES**

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Investissements	15 801	23 164
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	16 310	21 995

GESTION D'ESPACES ET D'EVENEMENTS

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Investissements	21 174	37 222
Dotations et reprises d'amortissements et provisions	10 094	9 430

ECARTS D'ACQUISITIONS :

Les écarts d'acquisition sont présentés par secteur d'activités en note 5.1 ci-après.

NOTE 5 INFORMATIONS SUR LE BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/09
Immobilisations incorporelles						
Ecart d'acquisition Services	68 855	241		636	4 621	74 352
Ecart d'acquisition Gestion d'espaces et d'événements	291 849	1 031	(473)	1 708	12 348	306 463
Ecart d'acquisition	360 704	1 272	(473)	2 343	16 969	380 815
Autres immo. incorporelles	51 307	5 710	(188)	7 484	721	65 035
Amortissements	(15 071)	(3 280)	116	(340)	19	(18 555)
Autres immo. incorporelles	36 236	2 430	(72)	7 144	740	46 479
Immobilisations incorporelles	396 940	3 702	(545)	9 488	17 709	427 294

Les mouvements de périmètre des écarts d'acquisition pour 17 millions d'euros proviennent de l'acquisition:

- d'Oasys Innovations (Afrique du Sud) pour 4,6 millions d'euros pour l'UGT Services,
- d'Alice Evénements, du World Forum (La Haye) et du Palais de la Mutualité (Paris) pour 12,3 millions d'euros pour l'UGT Gestion d'espaces et d'événements.

L'analyse des écarts de première consolidation de ces acquisitions n'est pas définitive et pourrait donner lieu à des affectations complémentaires dans le délai de douze mois de la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de perte de valeur conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, la méthode appliquée est celle des discounted cash flow développée au niveau des unités génératrices de trésorerie telle que décrite en note 2.5.5 - Dépréciations d'actifs.

Le taux de croissance à l'infini, le taux sans risque et le coût moyen de la dette après impôt utilisés pour les besoins de l'estimation de la valeur recouvrable sont respectivement de 1,7%, de 3,5% (EUROSWAP 10 ans) et 3,64%.

La prime de risque du marché retenue (source « Financial Professional database » au 31 décembre 2009) est de 5,1% avec un coefficient beta 114% pour l'activité de prestation de services et un coefficient bêta de 77% pour la gestion d'espaces et d'événements.

Les taux d'actualisation (WACC) utilisés compte tenu de ces données sont de 9,31% pour l'UGT Services et de 7,11% pour l'UGT Gestion d'espaces et d'événements.

Ces tests de pertes de valeurs n'ont abouti à aucune dépréciation.

Des tests de sensibilité ont été menés sur les principaux éléments à savoir le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini.

Le tableau ci-dessous fait ressortir le résultat de ces simulations en présentant les écarts entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs pour les deux UGT du groupe :

(en milliers d'euros)	Prestations de services		Gestion d'espaces et d'événements	
Sensibilité de taux d'actualisation	+1%	-1%	1%	-1%
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	29 015	77 819	10 475	169 705
Sensibilité de taux de croissance à l'infini	+0,5%	-0,5%	+0,5%	-0,5%
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur comptable des actifs	58 815	42 600	107 315	49 139

Ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les valeurs nettes retenues.

5.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (HORS MATERIELS LOCATIFS)

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/09
Terrains	30 618	223		(103)	(30 429)	310
Constructions	102 750	2 670		(1 946)	(82 383)	21 090
Total brut	133 368	2 893		(2 049)	(112 812)	21 400
Amortissements constructions	(49 239)	(3 299)	150	428	44 458	(7 502)
Terrains et Constructions	84 129	(406)	150	(1 622)	(68 354)	13 898

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/09
Installations, matériel et outillage	16 309	2 013		22	5 625	23 969
Autres immo. corporelles	48 700	6 918	(874)	15	(7 746)	47 013
Autres immo. corp. en crédit bail	1 448					1 448
Immobilisations corporelles en cours	10 659	1 144	(9)	7	(9 882)	1 919
Total brut	77 116	10 045	(853)	44	(12 003)	74 350
Installations, matériel et outillage	(11 972)	(1 689)	394	(5)	300	(12 972)
Autres immobilisations corporelles	(29 070)	(4 259)	702	33	2 709	(29 886)
Autres immo. corp. en crédit bail	(885)	(209)				(1 095)
Total amortissements	(41 927)	(6 157)	1 096	27	3 009	(43 952)
Autres Immobilisations corporelles	35 189	3 888	244	71	(8 994)	30 398

Les mouvements de périmètre proviennent directement de la cession des actifs immobiliers à savoir le Parc des Expositions de Budapest, Hungexpo, et le Centre de Conventions et d'Expositions de Turin, Lingotto Fiere (Cf. note 1 Faits marquants).

5.3 MATERIELS ET STOCKS LOCATIFS

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/09
Matériels locatifs immo.	122 725	13 796	(16 402)	1 265	192	121 575
Matériels loc. en crédit bail	1 157					1 157
Matériels locatifs stockés	9 763	726	(838)	(2)	29	9 678
Valeur brute	133 645	14 522	(17 240)	1 263	221	132 411
Amort. matériels locatifs immo.	(76 089)	(13 971)	14 347	(495)	(11)	(76 219)
Amort. matériels loc. en crédit bail	(1 157)					(1 157)
Amort. et prov. matériels locatifs stockés	(2 959)	(303)	119		(95)	(3 238)
Amortissements et provisions	(80 204)	(14 274)	14 466	(495)	(107)	(80 614)
Matériels et stocks locatifs	53 441	248	(2 774)	769	115	51 797

Les acquisitions de matériels locatifs sont en ligne avec les niveaux d'investissements budgétés.

5.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassements	31/12/09
Titres disponible à la vente	27 575	5 410	(2 320)	(17)	14	30 662
Prêts et créances	11 994	7 535	(426)	147	(61)	19 188
Dépréciations	(2 684)	(414)		1		(3 096)
Immobilisations financières	36 886	12 531	(2 746)	131	(47)	46 754

5.5 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations dans les entreprises associées évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Valeur des titres à l'ouverture	11 277	10 930
Dividende	(904)	(879)
Résultat des entreprises associées	736	1 226
Participations dans les entreprises associées	11 109	11 277

Les éléments financiers 2009 des sociétés mises en équivalence sont :

(en milliers d'euros)	CCIB Catering SRL	Première Vision SA
Actif immobilisé	316	20 789
Actif courant	1 765	21 672
Total Actif	2 081	42 461
Capitaux propres	413	19 758
Passif	1 668	22 703
Total Passif	2 081	42 461
Chiffre d'Affaires	3 773	34 577
Résultat net	244	2 605

5.6 STOCKS ET EN-COURS

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Consommables	4 792	6 745
En cours de production	4 781	3 176
Marchandises	1 371	1 471
Total brut	10 944	11 392
Dépréciations	(642)	(827)
Stocks et en-cours	10 302	10 565

5.7 CREANCES CLIENTS

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Clients	133 667	150 151
Dépréciations	(8 472)	(9 194)
Créances clients	125 195	140 957

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

5.8 AUTRES CREANCES

Les autres créances se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Avances et acomptes	1 560	1 011
Créances sociales	1 031	578
Créances fiscales	32 444	29 690
Comptes courants sociétés non consolidées	3 147	10 499
Autres créances d'exploitation et diverses	9 789	8 545
Charges constatées d'avance	17 239	20 711
Dépréciations sur comptes courants	(615)	(722)
Dépréciations sur autres créances	(26)	(316)
Autres créances	64 569	69 996

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

5.9 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés actifs et passifs se ventilent par nature de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/09
Plus value à court terme répartie sur 13 ans	(172)		(4)	309	133
Autres décalages d'amortissement	(1 029)	477	(4)	(765)	(1 321)
Déficits reportables	5 396	(1 028)	288	1 884	6 540
Provisions	2 033			(925)	1 108
Indemnités de départ en retraite	1 191			62	1 253
Organic et effort construction	(359)	10		715	366
Participation des salariés	(476)			1 124	648
Amortissements dérogatoires	(366)		1	368	3
Autres	(609)	278	(104)	25	(410)
Total	5 609	(263)	177	2 797	8 319

Le montant global des déficits reportables du groupe non pris en compte dans le calcul des impôts différés est de 4 465 milliers d'euros, représentant un impôt différé non activé de 1 178 milliers d'euros, dont environ la moitié expira en 2010.

Les impôts différés actifs et passifs se répartissent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Mvts/Périm et Juste valeur Instr. Financier	écarts de conversion	Produits ou (charges)	31/12/09
Impôts différés actifs	10 698	4 025	287	(4 332)	10 678
Impôts différés passifs	(5 089)	(4 289)	(110)	7 129	(2 359)
Impôts différés actifs (passifs) nets	5 609	(264)	177	2 797	8 319

5.10 EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Valeurs mobilières de placement	104 948	142 520
Disponibilités	44 338	40 605
Trésorerie active	149 286	183 125

La juste valeur des valeurs mobilières de placement à la date du 31 décembre 2009 est de 104 948 milliers d'euros.

Les placements sont investis dans des produits sans risque : Sicav monétaires, certificats de dépôts ou à compte à terme.

5.11 CAPITAUX PROPRES

5.11.1 Capital

Capital social

Les actions de GL events sont inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris - compartiment B.

Au 31 décembre 2009, le capital social était fixé à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €. Aucune levée d'option n'a été réalisée sur l'exercice 2009.

Titres donnant accès au capital

Néant

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 16 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice.

Informations sur les options de souscription des salariés

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur :

	Plan n°9 06-01	Plan n°10 08-01
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 000	129 750
Dont nombre aux dix premiers attributaires	8 000	65 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	30 000
Dont nombre aux administrateurs	--	10 000
Point de départ d'exercice des options	13.12.2008	08.12.2011
Fin de la période d'indisponibilité	13.12.2010	08.12.2012
Date limite de levée de l'option	13.12.2011	08.12.2013
Prix de souscription (en €)	32,79	12,02
Actions souscrites (*)	--	--
Actions restant à souscrire	8 000	129 750

(*) Au 5 mars 2010, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 5 mars 2010.

Informations sur les attributions d'actions gratuites

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	38 075	93 225
Valeur au jour d'attribution	34,52	12,02
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	4 400	28 000
Dont nombre aux administrateurs	2 300	8 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	7 500	64 500
Date de fin de période d'acquisition	13.12.2009	08.12.2011
Date limite d'incessibilité	13.12.2011	08.12.2013
Nombre d'actions levées	--	--

Répartition du capital

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/09		31/12/08	
Polygone S.A.	10 309 214	57,52 %	10 045 740	56,05 %
Banque de Vizille	905 602	5,05 %	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	197 082	1,10 %	192 801	1,08 %
Public	6 511 842	36,33%	6 779 597	37,82 %
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

5.11.2 Primes

Les primes représentent la différence entre la valeur nominale des titres émis et le montant des apports reçus en numéraire ou en nature. Au 31 décembre 2009, les primes sont de 122 347 milliers d'euros (Cf. tableau de variation des capitaux propres).

5.11.3 Réserves

Les réserves consolidées non distribuées sont au 31 décembre 2009 de 89 174 milliers d'euros (Cf. tableau de variation des capitaux propres).

5.11.4 Ecarts de conversion

Les écarts de conversion représentent la différence entre l'application des cours historiques et des cours moyen par rapport au cours de clôture. Au 31 décembre, les écarts de conversion sont de -12 354 milliers d'euros (Cf. tableau de variation des capitaux propres).

5.11.5 Actions propres

Dans le cadre du programme de rachat d'actions, renouvelé par l'assemblée générale du 24 avril 2009, les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2009 :

(en nombre d'actions)	31/12/08	acquisitions	cessions	31/12/09
- Actions propres	414 498	24 495	(215 561)	223 432
- Contrat de liquidités	44 472	482 868	(513 048)	14 292

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2009.

Le nombre d'actions auto-détenues et détenues dans le cadre du contrat de liquidité à la clôture de l'exercice est de 237 724.

Les titres auto détenus sont annulés en contrepartie des réserves et du résultat pour un montant de 6 855 milliers d'euros.

5.12 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les hypothèses retenues pour le calcul des indemnités de fin de carrière (qui concernent pour l'essentiel les sociétés françaises du groupe) sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : taux des obligations d'Etat de 4,06 % pour le taux OAT TEC 20 ans,
- Taux moyen de progression des salaires : 2%,
- Age de départ est de 65 ans pour toutes les catégories de personnel,
- Taux de charges sociales patronales de 50 %.

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08	Postes du compte de résultat concernés par cette comptabilisation
A l'ouverture	4 826	6 706	
Coût des services rendus - Prestations servies aux salariés	681	(2 133)	Résultat opérationnel
Coût financier	131	135	Résultat opérationnel
Charge comptabilisée en résultat	812	(1 998)	
Ecart de conversion	--	8	
Mouvements de périmètre & reclassements	--	110	
Provision indemnités de fin de carrière	5 638	4 826	

La provision d'indemnités de fin de carrière tient compte de contrats d'assurance spécifiques souscrits par les sociétés Spaciotempo, Toulouse Expo, ISF, Agor, Sepel et Sepelcom couvrant l'engagement pour un montant global de 1 191 milliers d'euros au 31 décembre 2009 et de 1 311 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

5.13 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES COURANTES

Les provisions pour risques et charges courantes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/08	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassement ^t	31/12/09
			montant utilisé	montant non utilisé			
Provision pour risque social	529	517	(105)	(71)	(8)		862
Provision pour risque fiscal	69	200	(698)	(20)		838	389
Autres provisions ⁽¹⁾	2 737	678	(1 071)	(323)	(16)	430	2 434
Total	3 335	1 395	(1 874)	(415)	(24)	1 268	3 686

⁽¹⁾ dont provision pour restructuration de l'Acropolis de Nice, de la société Traiteur Loriers et de la société Sodes pour un montant total de 1,4 millions d'euros qui couvre l'intégralité des engagements du groupe.

5.14 DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Remb.	Ecart de conversion	Mvts de périm. & reclassem ^t	31/12/09
Dettes à L. et M.T.	388 450		(38 439)	2 036	(34 091)	317 956
Emprunts en crédit bail	595		(212)			383
Instruments financiers	5 083	414				5 497
Autres dettes financières	1 269	638	(1 241)	(5)		661
Participation des salariés	106	5	(43)			67
Endettement financier à L. & M.T ⁽¹⁾	395 503	1 057	(39 935)	2 031	(34 091)	324 564
Trésorerie passive C.T.	8 401	2 299		280	433	11 414
Total dettes financières	403 904	3 356	(39 935)	2 311	(33 658)	335 978
Valeurs mobilières de placement	(142 520)	(7)	37 864	(285)		(104 948)
Disponibilités	(40 605)	(2 970)		(649)	(114)	(44 338)
Trésorerie active	(183 125)	(2 977)	37 864	(934)	(114)	(149 286)
Endettement net	220 779	379	(2 071)	1 377	(33 772)	186 692
⁽¹⁾ dont au 31 décembre 2009			Endettement financier à L&MT non courant			262 950
			Endettement financier à L&MT courant			61 614

Les variations de périmètre concernent principalement la cession partielle de Lingotto Fiere à Foncière Polygone.

5.14.1 Ventilation des dettes financières courantes et non courantes

Les dettes financières se répartissent par échéance de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	Montants à moins d'1 an	Montants à plus d'1 an et moins de 5 ans	Montants à plus de 5 ans
Emprunts à L. et M.T.	317 956	56 750	231 667	29 539
Emprunts en crédit bail mobilier	383	194	189	
Instruments financiers	5 497	3 996	1 501	
Autres dettes financières	661	661		
Participation des salariés	67	13	54	
Concours bancaires courants	11 414	11 414		
Dettes financières	335 978	73 028	233 411	29 539

5.14.2 Ventilation de l'endettement net par devise

L'endettement net se répartit par devise de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	Dettes financières non courantes	Dettes financières courantes et concours bancaires	Trésorerie active	Total dettes nettes
Total zones Euro	251 541	71 530	(128 525)	194 546
Dollar US			(8 373)	(8 373)
Dollar Canadien			(35)	(35)
Franc Suisse			(70)	(70)
Livre Sterling			(1 666)	(1 666)
Forint Hongrois			(1 299)	(1 299)
Hong Kong dollar			(1 220)	(1 220)
Yuan Renminbi Chinois			(644)	(644)
Dinar Algérien			(74)	(74)
Lire Turque			(196)	(196)
Rand Sud-Africain	1 859	63	(4 049)	(2 127)
Real Brésilien	9 550	1 435	(3 135)	7 850
Total autres zones	11 409	1 498	(20 761)	(7 854)
Endettement net	262 950	73 028	(149 286)	186 692

5.15 AUTRES DETTES

Les autres dettes se ventilent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Fournisseurs d'immobilisations	768	408
Comptes courants	448	1 156
Dettes diverses	20 854	35 911
Produits constatés d'avance	63 116	94 255
Autres dettes	85 186	131 730

Les autres dettes ont une échéance inférieure à un an.

La diminution des produits constatés d'avance provient de l'activité Gestion d'Espaces et d'Evénements, structurellement génératrice de facturation d'avance.

Ce phénomène peut s'inverser ponctuellement par un événement majeur en début ou en fin d'exercice suivant, du type SIRHA (Salon International de la Restauration de l'Hôtellerie et de l'Alimentation) qui a eu lieu en janvier 2009 sur un rythme biennal.

NOTE 6 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**6.1 AUTRES PRODUITS LIES A L'ACTIVITE**

Le poste "Autres produits de l'activité" se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Reprises sur provisions pour risques et charges	1 615	1 278
Reprises sur dépréciations des autres actifs circulants	2 702	2 506
Subventions d'exploitation	1 899	1 839
Autres produits	2 276	2 232
Total	8 492	7 855

6.2 ACHATS CONSOMMES ET AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

(en milliers d'euros)	2009	2008
Achats consommés	(33 151)	(48 216)
Sous-traitance et personnel extérieur	(153 593)	(155 043)
Location de matériels et loyer immobilier	(49 509)	(55 954)
Transport, déplacements, missions et réceptions	(20 428)	(27 611)
Autres achats et charges externes	(97 652)	(89 990)
Total	(354 333)	(376 814)

6.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Dotations amort. et prov. sur l'actif immobilisé	(13 236)	(13 853)
Dotations amort. et prov. sur le matériel locatif	(14 274)	(15 040)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 254)	1 878
Dotations aux provisions sur autres actifs circulants	(1 777)	(3 233)
Total	(30 541)	(30 248)

6.4 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

(en milliers d'euros)	2009	2008
Plus et moins value sur cession d'immobilisations	8 149	7 043
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 900)	(1 298)
Autres charges	(4 478)	(2 953)
Total	1 771	2 792

6.5 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat de cession sur valeur mobilière de placement	2 761	2 671
Autres intérêts et produits financiers	1 206	3 888
Intérêts	(15 217)	(19 780)
Autres charges financières		(177)
Coût de l'endettement net	(11 250)	(13 398)
Reprise de provisions financières	59	67
Autres Produits financiers de participation	155	235
Gains de change	375	603
Pertes de change	(722)	(2 137)
Dotation prov. et amort. financiers	(549)	(2 957)
Autres produits et charges financiers	(682)	(4 189)
Résultat financier	(11 932)	(17 587)

6.6 CHARGE D'IMPOT

L'évolution de la charge d'impôt se ventile comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Impôts exigibles sur les bénéfices	(9 413)	(7 910)
Impôts différés	2 797	1 044
Impôt sur les bénéfices	(6 616)	(6 866)

La preuve d'impôt s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts	33 544	35 555
Taux d'impôt en France hors contribution sociale 3,3%	33,33%	33,33%
Impôt théorique	11 180	11 850
Effet des différences permanentes	(2 755)	(3 073)
Stocks options et actions gratuites	100	5
Différences de taux d'impôt	250	(1 084)
Contribution sociale 3,30%	(58)	
Sociétés non fiscalisées	(1 782)	(358)
Déficits non activés/utilisation de déficits antérieurs non activés	(319)	(474)
Impôt sur les bénéfices	6 616	6 866

NOTE 7 NOTE SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Au titre de l'exercice 2009, la trésorerie affectée aux acquisitions et cessions de filiales se répartit comme suit :

Décaissement sur acquisition de titres de l'exercice	(6 470)
Décaissement sur acquisitions antérieures et minoritaires	(26 915)
Encaissement sur cessions de filiales	43 854
Trésorerie nette apportée par les sociétés acquises et sortie lors de cession ou de déconsolidation	309
Trésorerie nette	13 170

NOTE 8 NOTE SUR LES EFFECTIFS

L'effectif moyen du groupe se répartit comme suit :

Répartition par métier	2009	2008
Holdings	109	106
Services	1 962	1 783
Gestion d'Espaces et d'Evénements	1 177	1 093
Total	3 248	2 982

Ventilation par catégorie	2009	2008
Dirigeants	75	72
Cadres	845	808
Agents de maîtrise	672	635
Employés	928	852
Ouvriers	697	582
Alternance	31	33
Total	3 248	2 982

NOTE 9 NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN**9.1 TABLEAU DES ENGAGEMENTS****Catégories d'engagements (en milliers d'euros)****Engagements donnés**

- Caution garantie crédit CT	
- Caution garantie crédit MT	2 114
- Caution solidaire, garantie divers	880

Engagements reçus

- Caution solidaire, garantie divers	5 360
--------------------------------------	-------

Conformément aux principes d'établissement de l'annexe des comptes consolidés qui ne présente que les engagements du groupe vis à vis des tiers et sociétés non consolidées, les engagements hors bilan entre sociétés consolidées sont éliminés au même titre que l'ensemble des opérations et soldes intragroupe

9.2 REDEVANCES DE CONCESSIONS ET LOYERS IMMOBILIERS POUR LA PART NON RESILIALE DES BAUX

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Parcs d'exposition et centres de congrès	15 354	61 798	22 368
Location immobilière	17 704	39 199	55 108

Par ailleurs, les contrats de concession peuvent prévoir le versement de loyers variables fonction généralement du résultat avant impôt.

9.3 DETTES ET CREANCES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	Dettes & créances garanties	Nature de la garantie
- Garanties bancaires	1 420	Gage de comptes d'instruments financiers

9.4 ENGAGEMENTS D'INVESTISSEMENT

Les engagements d'investissement sont présentés dans l'échéancier suivant :

(en milliers d'euros)	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
Engagement d'investissement	6 016	1 110	1 441

9.5 ENGAGEMENTS LIES AUX RACHATS DE SOCIETE :

Les actionnaires minoritaires de FAGGA ont la possibilité de vendre à GL events leur participation à compter de novembre 2011. Compte tenu de la date de levée de l'engagement et de l'incertitude quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2009.

NOTE 10 NOTE SUR LES RISQUES**Risque de change**

GL events réalise la plus grande partie de ses achats en France ou dans les pays de la zone Euro, et n'est à ce titre soumis à aucun risque de change sur l'essentiel de son activité.

Concernant les affaires internationales majeures, une attention spécifique est portée au risque de change, et des couvertures de change sont prises au cas par cas.

Il n'existe pas de flux réguliers d'affaires avec les filiales étrangères susceptible d'exposer le groupe de façon structurelle. Les charges engagées par les filiales étrangères sont des charges locales réglées principalement dans la même devise que le règlement du client.

Les parcs de matériels locatifs qui composent les dotations en équipement des filiales étrangères sont des biens durables (structures, tribune, murs d'image, mobilier, ...). GL events a toujours la possibilité de les transférer à une autre structure sans que leur valeur intrinsèque ne baisse du fait de la fluctuation des devises.

Toutefois, compte tenu de l'évolution du groupe à l'international, les actifs et dettes détenus en devises étrangères sont en augmentation et sont susceptibles d'engendrer des écarts de conversion plus importants.

Devises exprimées (en milliers d'euros)	US\$	CA\$	GBP	CHF	Forint Hongrois	HK\$	Yuan renminbi	ZAR	TRY	Real	Dinar Algerien
Bilan											
. Actifs en devises	16 375	85	31 669	635	65 639	7 122	1 106	26 691	430	60 893	474
. Passifs en devises	(8 630)	(113)	(8 345)	(465)	(9 225)	(3 654)	(905)	(16 596)	(972)	(40 871)	(488)
Positions avant gestion	7 745	(28)	23 324	170	56 414	3 468	201	10 095	(542)	20 022	(14)
Hors bilan											
Positions après gestion	7 745	(28)	23 324	170	56 414	3 468	201	10 095	(542)	20 022	(14)

Risque de taux, crédit, actions

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et de taux de change obéit à des règles strictes définies par la Direction du groupe qui prévoient la centralisation systématique par la Direction Financière des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. La gestion s'organise autour d'un service trésorerie qui assure la surveillance quotidienne des limites, des positions et effectue la validation des résultats.

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables. Compte tenu du volume de la dette, des anticipations de marché, des ajustements de juste valeur enregistrés au 31 décembre 2009 et des montants déjà couverts, le risque résiduel est jugé faible.

L'endettement moyen net financier à taux variable est présenté dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques des titres émis ou des emprunts contractés	Taux fixes ou taux variables	Montant global des lignes : endettement net moyen à moins de 1 an (en milliers d'euros)	Echéances	Existence ou non de couverture
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	taux variable	244 360	2010 à 2025	Partielle
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	taux variable	40 000	2011	Non
- Autres emprunts moyen terme	taux fixe	8 010	2013	Non
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	taux variable	194	2013	Non
- Autres emprunts en crédit bail	taux fixe	89	2010 et 2011	Non
- Autres dettes financières	taux variable	5 448	2009 à 2013	Non
- Concours bancaires	taux variable	11 414	2009	Oui
Total endettement moyen à moins d'un an		309 514		

L'échéancier des actifs et passifs financiers (endettement net moyen) au 31 décembre 2009 est présenté ci-dessous :

Risque de taux sur endettement moyen soumis à taux variable (en milliers d'euros)	Solde au	Endettement net moyen portant intérêt		
	31/12/09	au 31/12/2010	de 2011 à 2014	au delà de 2015
Actifs financiers	-	-	-	-
Passifs financiers				
- Emprunt moyen terme indexé sur l'Euribor 3 mois	265 846	244 360	118 033	29 574
- Emprunts moyen terme indexé sur l'Euribor 1 mois	40 000	40 000	9 412	
- Emprunts en crédit bail indexés sur Euribor 1 mois	224	194	83	
- Autres dettes financières	6 225	5 448	389	
- Concours bancaires	11 414	11 414		
Position nette avant gestion	323 708	301 415	127 916	29 574
Couvertures de taux	210 000	150 000	41 667	
Position nette après gestion	113 708	151 415	86 249	29 574

Les instruments de couverture sont contractés sur deux ou trois ans avec amortissement in fine.

L'endettement net moyen à taux variable à moins d'un an non couvert est de 151 millions d'euros soit 50% du montant global.

Dans l'hypothèse d'une augmentation du taux de référence (Euribor 3 mois) de 1%, seule la partie non couverte de la dette financière à LT&MT serait impactée.

Le risque de taux sur les concours bancaires est quant à lui couvert par l'application de la fusion en échelle d'intérêts des comptes bancaires qui permet de compenser les découverts par les soldes créditeurs de banque.

Les instruments de couverture mis en place sont efficaces sur la période considérée.

Par ailleurs, un portefeuille de FCP monétaires, de certificats de dépôts et de comptes à terme de 105 millions d'euros compense une partie du risque d'augmentation des taux monétaires.

Ainsi, une augmentation de 1% des taux d'intérêts aurait engendré au 31 décembre 2009, compte tenu des couvertures de taux existantes et de l'augmentation corrélative du rendement des placements, une augmentation de la charge financière nette de 0.2 millions d'euros.

Le groupe détient par ailleurs un ensemble de participations dans des sociétés cotées dont la valeur boursière totale fluctue en fonction de la tendance des marchés boursiers, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune des sociétés. A la clôture les variations éventuelles de la juste valeur de ces titres sont comptabilisées soit en capitaux propres, soit en résultat en cas de dépréciation durable jusqu'à leur cession. Le montant de ces participations étant peu élevé, il n'induit aucun risque significatif.

Par ailleurs, le portefeuille VMP hors dépôts à terme (juste valeur par résultat) est présenté dans le tableau ci-dessous en valeur nette :

Risque actions au 31/12/09 (en milliers d'euros)	France	Autres places
Actions Actions du Nouveau Marché	29	
Position avant gestion	29	-
Hors bilan		
Position nette après gestion	29	

Risque sur covenants bancaires

Une partie des dettes à moyen et long terme du groupe, 297 millions d'euros à la clôture de l'exercice soit 93% des emprunts à moyen et long terme, est assujettie à des covenants.

Les ratios du contrat d'emprunt à moyen terme Club Deal à respecter, qui représente à lui seul 89% des emprunts à MLT du groupe soumis à covenants, sont :

- endettement net / capitaux propres \leq 120%
- endettement net / excédent brut d'exploitation \leq 3

Au 31 décembre 2009, le groupe GL events respecte ces dispositions.

Risque de liquidité

En plus, des financements à moyen et long terme et des contrats de locations financement, le groupe a négocié, par le biais de ces différentes entités, des concours bancaires à court terme. Au 31 décembre 2009, ces concours sont utilisés à hauteur de 11 414 milliers d'euros. Par ailleurs, l'activité du groupe GL events génère, au 31 décembre 2009, une ressource en fonds de roulement de 63 millions d'euros. Le risque de liquidité est non significatif.

NOTE 11 INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent l'ensemble des sociétés figurant dans le périmètre (cf. note 3). La société-mère est la Société Polygone SA. Les opérations avec les sociétés liées concernent essentiellement la prestation de direction facturée par Polygone SA à GL events, Messieurs Olivier GINON, Olivier ROUX et Erick ROSTAGNAT étant administrateurs communs aux deux sociétés, et des loyers immobiliers facturés par Foncière Polygone au groupe, Monsieur Olivier GINON étant Président, Gilles GOUEDARD COMTE et Erick ROSTAGNAT directeur général délégué de cette société.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

Les opérations courantes avec les parties liées au cours de l'exercice 2009 se présentent comme suit :

Nature	Société	Produits (charges)
Prestation de direction générale	Polygone SA	(1 571)
Frais de missions, déplacements et assurances	Polygone SA	153
Loyers et taxes foncières	Foncière Polygone	(4 472)
Intérêts de compte courant	Polygone SA	129
		Solde au 31/12/09
Fournisseur	Polygone SA	(334)
Fournisseur	Foncière Polygone	-
Compte courant	Polygone SA	94
Client	Polygone SA	52
Client	Foncière Polygone	297

Le groupe GL events a procédé à la cession, à Foncière Polygone, des actifs immobiliers dont il était propriétaire, à savoir le Parc des Expositions de Budapest, Hungexpo, et le Centre de Conventions et d'Expositions de Turin, Lingotto Fiere, permettant ainsi au groupe de réduire de 83 millions d'euros sa dette financière nette et de dégager une plus value de 7 millions d'euros net de frais incluse dans le résultat opérationnel.

GL events versera un loyer annuel de 6,7 millions d'euros avant placement de trésorerie et économie d'impôt, faisant ressortir un rendement brut de 7,2% pour la foncière. Sur l'ensemble de l'exercice 2010, le Résultat Courant avant Impôt devrait être diminué d'environ 0,4 millions d'euros, soit moins de 1,5% du Chiffre d'affaires réalisé par l'ensemble des deux sites.

Les rémunérations 2009 versés aux membres des organes d'administration et de direction se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Fixe	Variable	Avant. nature
Olivier GINON ⁽¹⁾	280	272		8
Olivier ROUX ⁽¹⁾	249	241		8
Damien BERTRAND	245	192	50	3
Erick ROSTAGNAT	227	174	50	3

⁽¹⁾ rémunération versée par Polygone SA.

NOTE 12 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

(en euros)	MAZARS				MAZA-SIMOËNS			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	105 000	100 000	22%	26%	50 000	50 000	18%	20%
- Filiales intégrées globalement	380 055	332 954	78%	74%	225 600	199 700	82%	80%
• Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
- Emetteur								
- Filiales intégrées globalement								
Sous-total	485 055	432 954	100%	100%	275 600	249 700	100%	100%
Autres prestations								
Sous-total								
TOTAL	485 055	432 954	100%	100%	275 600	249 700	100%	100%

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.1 "Référentiel Comptable" des notes annexes aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application, à compter du 1er janvier 2009, de nouvelles normes et interprétations.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Tests de dépréciation des actifs incorporels

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note « 2.5.5 – Dépréciation d'actifs » donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09		31/12/08	
		Brut	Amort./prov	Net	Net
Immobilisations incorporelles	2.2 et 3.1	13 926	(73)	13 853	13 867
Immobilisations corporelles	2.3 et 3.1	2 587	(897)	1 690	1 926
Titres de participation	2.4 et 3.2	463 778	(3 567)	460 211	453 338
Créances rattachées à des Participations	2.6 et 3.2	50 163	(3 148)	47 015	55 237
Autres immobilisations financières	3.2	23 694	(2 648)	21 046	15 273
Actif immobilisé		554 148	(10 333)	543 815	539 641
Stocks					
Avances et acomptes versés					
Clients et comptes rattachés	2.5 et 3.3	8 605		8 605	9 416
Autres créances	2.5 et 3.4	9 064	(26)	9 038	6 529
Actif circulant		17 669	(26)	17 643	15 945
Valeurs mobilières de placement	3.7	100 094	(1 721)	98 373	133 793
Disponibilités	3.7	1 396		1 396	2 067
Trésorerie		101 490	(1 721)	99 769	135 860
Comptes de régularisation	3.8	943		943	1 083
Total Actif		674 250	(12 080)	662 170	692 529

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Capital social	3.9	71 695	71 695
Prime d'émission	3.9	122 347	122 347
Réserve légale	3.9	5 144	4 836
Autres réserves	3.9	17 762	27 618
Résultat de l'exercice		16 295	6 165
Amortissements dérogatoires	2.4	1 855	1 106
Capitaux propres		235 098	233 767
Provisions pour risques et charges	2.7 et 3.10	1 847	1 338
Dettes financières	3.11 et 3.12	415 182	421 681
Fournisseurs et comptes rattachés	2.5 et 3.12	6 181	5 574
Dettes fiscales et sociales	2.5 et 3.12	1 692	1 476
Autres dettes	2.5 et 3.12	2 170	28 693
Dettes circulantes		425 225	35 743
Comptes de régularisation		0	0
Total Passif		662 170	692 529

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/09	31/12/08
Chiffre d'affaires	2.9	20 788	22 783
Autres produits d'exploitation		0	0
Reprises de provisions et transferts de charges		7	29
Produits d'exploitation	4.1	20 795	22 812
Achats consommés			
Charges externes		(20 305)	(20 103)
Impôts et taxes		(304)	(300)
Salaires et charges	5	(2 823)	(2 198)
Dotations aux amortissements et provisions		(341)	(309)
Autres charges		(102)	(103)
Charges d'exploitation		(23 875)	(23 013)
Résultat d'exploitation		(3 080)	(201)
Produits financiers		34 524	24 788
Charges financières		(20 581)	(30 429)
Résultat financier	4.3	13 943	(5 641)
Résultat courant avant impôt		10 863	(5 842)
Produits exceptionnels		1 081	11 012
Charges exceptionnelles		(2 842)	(3 926)
Résultat exceptionnel	2.10 et 4.4	(1 761)	7 086
Impôts sur les bénéfices charges (produits)	2.13 et 4.5	(7 193)	(4 921)
Résultat net comptable		16 295	6 165

NOTES ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2009 DE GL EVENTS**NOTE 1 FAITS MARQUANTS**

Aucun fait marquant significatif n'est intervenu sur l'exercice 2009.

NOTE 2 REGLES ET METHODES COMPTABLES**2.1 Principes comptables généraux**

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis dans l'objectif de présenter une image fidèle, en respectant :

- les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité,
- conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables, d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultant des dispositions du Plan Comptable Général 1999.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat. Elles correspondent pour l'essentiel à des logiciels informatiques. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée de vie de 1 à 3 ans. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.3 Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé sont évalués à leur coût d'achat. Ils font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon le mode linéaire, la durée et les conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Agencements et installations	10 ans
Matériel de transport	3 à 4 ans
Mobilier et matériel de bureau	4 à 5 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

2.4 Titres de participation et titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition des titres sont inclus dans le coût d'acquisition. Un amortissement dérogatoire linéaire sur cinq ans est comptabilisé afin de permettre la déductibilité fiscale de ces frais.

Les titres font l'objet d'une provision lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité des sociétés intégrées en consolidation est déterminée à partir de la valeur consolidée réévaluée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés. La valeur d'utilité des sociétés non consolidées est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres détenus, réévaluée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat. Les clauses de révision de prix sont prises en compte lorsqu'elles peuvent être déterminées de façon fiable.

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.5 Créances et dettes

Les créances d'exploitation font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles.

Les créances et les dettes libellées en devises sont exprimées au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en écarts de conversion à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

2.6 Créances et dettes des filiales et participations

Les créances et dettes qui présentent une nature commerciale sont classées dans l'actif circulant ou le passif à court terme. A l'échéance, et en accord avec la convention de trésorerie du groupe, ces créances ou dettes sont reclassées dans les comptes courants financiers, à l'actif ou au passif du bilan. Leur remboursement intervient par conséquent, et le cas échéant, en déduction de ces mêmes comptes courants financiers.

Les avances en compte courant qui présentent dès l'origine un caractère financier sont comptabilisées directement dans les mêmes comptes courants financiers.

Les comptes courants financiers, qu'ils soient actifs ou passifs, sont à échéance à moins d'un an. Toutefois, compte tenu du caractère permanent que présentent certains de ces comptes courants, il a été décidé, par convention, que l'ensemble des comptes courants financiers actifs serait présenté sous la rubrique créances rattachées à des participations, les comptes courants financiers passifs étant eux tous regroupés dans la rubrique Dettes financières.

2.7 Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux litiges et risques en cours.

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les coûts relatifs aux départs à la retraite des salariés de l'entreprise sont pris en charge, conformément à l'option ouverte par les dispositions légales en vigueur, dans l'exercice de leur départ. L'engagement est déterminé selon la méthode des crédits projetés en retenant des hypothèses actuarielles. Le montant estimé de l'engagement est donné en note 6.

2.9 Chiffre d'affaires

La société GL events a pour principale activité la prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, GIE français ou étrangers.

En rémunération des services apportés à ses filiales, la société GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle une contribution qui constitue l'essentiel de son chiffre d'affaires.

2.10 Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont comptabilisés dans cette rubrique conformément aux règles du Plan Comptable Général. Les abandons de créances que la société GL events peut octroyer à l'une ou plusieurs de ses filiales au cours d'un exercice donné présentent un caractère exceptionnel et sont, à ce titre, comptabilisés sous cette rubrique.

2.11 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée, lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire correspond au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés, et à la valeur probable de négociation pour les titres non cotés.

2.12 Instruments financiers

Les instruments financiers utilisés par la société (tunnel à prime nulle ou avec versement de prime) sont exclusivement des instruments de couverture. Les gains et pertes sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la comptabilisation des produits et charges sur les éléments couverts.

2.13 Impôts sur les bénéfices

La société GL events a constitué avec ses filiales un groupe intégré fiscalement dont elle est tête de groupe. Les sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale sont :

GL events	GL events M&A	SE Acropolis de Nice
Agor	GL events M&A Services	SECIL
Altitude	Hall Expo	SEPE Parc Floral
Chorus	ISF	SE Centre Congrès Saint Etienne
Décorama	Kobe	SE Centre Congrès Pierre Baudis
Esprit Public	Menuiserie Expo	SE Château de St Priest
Fabric Expo	Mont Expo	Polydome Clermont-Ferrand
GL events Audiovisual	Package	Spaciotempo
GL events Cité centre de Congrès Lyon	Performance	Norexpo
GL events Parc Expo Metz Métropole	Polygone Vert	Package
GL events Services	Profil	Spaciotempo
GL events Mobilier	Ranno Entreprise	Signexpo
GL events Management	Sepelcom	

L'impôt sur les sociétés est déterminé par chacune des sociétés membres du groupe comme en l'absence d'intégration fiscale. La société tête de groupe enregistre en charge d'impôt, le gain ou la charge résultant de l'écart entre le total des impôts dû par les sociétés et l'impôt dû par le groupe intégré. L'économie d'impôt résultant de l'intégration est définitivement acquise à la société mère.

NOTE 3 INFORMATIONS SUR LE BILAN

3.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/09
Logiciels informatiques	137				137
amortissements	(59)	(14)			(73)
Fonds commercial	13 789				13 789
Immobilisations incorporelles nettes	13 867	(14)			13 853
Immobilisations corporelles brutes	2 568	20	1		2 587
Amortissements des immo corporelles	(642)	(255)			(897)
Immobilisations corporelles en-cours					
Immobilisations corporelles nettes	1 926	(235)	1		1 690

Le fonds commercial, pour 13 789 milliers d'euros, correspond à un mali technique issu de la transmission universelle de patrimoine avec Agor Holding.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Dim.	Autres mvts	31/12/09
Titres de participation	452 866	6 091	(16)		458 941
Dépréciation des titres de participation	(2 412)	(1 155)			(3 567)
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	2 884	1 953			4 837
Valeur nette des titres	453 338	6 889	(16)		460 211
Créances rattachées à des participations	57 662	1 365	(8 864)		50 163
Dépréciation des créances	(2 425)	(723)			(3 148)
Valeur nette des créances	55 237	642	(8 864)		47 015
Prêts	12 663	4 701	(16)		17 348
Provision prêts	(550)	(248)			(798)
Contrat d'animation	642	297	(332)		607
Autres titres	4 106	1 721	(312)		5 515
Dépôts et cautionnements	212	11			223
Dépréciations des autres immo.financières	(1 800)	(50)			(1 850)
Autres immobilisations financières	15 273	6 432	(660)		21 046
Total immo financières nettes	523 848	13 963	(9 540)		528 271

Le détail des titres de participations ainsi que celui des créances rattachées est donné dans le tableau des filiales et participations en note 11.

3.3 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Le total des créances clients et comptes rattachés s'établit à 8 605 milliers d'euros dont 1 491 milliers d'euros correspondent à des créances clients hors groupe. Toutes les créances clients sont à moins d'un an.

3.4 AUTRES CREANCES

Toutes les autres créances sont à moins d'un an. Aucune d'entre elles n'est représentée par un effet de commerce.

3.7 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Valeurs mobilières de placement	100 094	140 588
Provision	(1 721)	(6 795)
Valeur nette des valeurs mobilières de placement	98 373	133 793
Disponibilités	1 396	2 067
Total net	99 769	135 860

3.8 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Charges constatées d'avance	415	522
Frais d'émission emprunt à répartir sur plusieurs exercices	369	440
Ecart de conversion actif	159	121
Comptes de régularisation	943	1 083

3.9 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(milliers d'euros sauf actions en milliers)	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Amortissements dérogatoires	Total
Capitaux propres au 31/12/2008	17 924	71 695	122 347	4 836	27 618	6 165	1 106	233 767
Exercice d'options de souscription d'actions								
Augmentation de capital								
Affectation du résultat 2008				308	419	(6 165)		(5 438)
Distribution de dividendes					(10 275)			(10 275)
Résultat 2009						16 295		16 295
Amortissements dérogatoires							749	749
Capitaux propres au 31/12/2009	17 924	71 695	122 347	5 144	17 762	16 295	1 855	235 098

Le capital de GL events est réparti comme suit :

(en nombre d'actions)	31/12/09		31/12/08	
Polygone S.A.	10 309 214	57,52 %	10 045 740	56,05 %
Banque de Vizille	905 602	5,05 %	905 602	5,05 %
Mandataires sociaux	197 082	1,10 %	192 801	1,08 %
Public	6 511 842	36,33%	6 779 597	37,82 %
Nombre d'actions total	17 923 740	100 %	17 923 740	100 %

Au 31 décembre 2009, le capital social est fixé à 71 694 960 euros, divisé en 17 923 740 actions de 4 euros.

3.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers d'euros)	31/12/08	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice		Autres mvts	31/12/09
			montant utilisé	montant non utilisé		
Provision pour risques liés aux filiales	142					142
Provision pour pertes de changes	121	159	(8)	(113)		159
Provision au titre des actions gratuites	1 045	1 588	(748)	(734)		1 151
Autres provisions	30	365				395
Total	1 338	2 112	(756)	(847)		1 847

3.11 ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en milliers d'euros)	31/12/08	Augm.	Remb.	Autres mvts	31/12/09
Emprunts à L. et M.T.	329 114		(31 872)		297 242
Concours banc. Courants	588		(57)		531
Intérêts courus	1 053		(472)		581
Total des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	330 755		(32 401)		298 354
Dettes rattachées à des participations Actionnaires, comptes courants et intérêts	90 279	25 808	(49)		116 038
Autres dettes financières diverses	647	143			790
Total des emprunts et dettes financières divers	90 926	25 951	(49)		116 828
Total des dettes financières	421 681	25 951	(32 450)		415 182
Prêts groupe	(10 651)	(4095)			(14 746)
Prêts hors groupe	(798)				(798)
Créances rattachées à des participations	(55 237)		8 222		(47 015)
Valeurs mobilières et disponibilités	(135 859)		36 090		(99 769)
Endettement financier net de trésorerie	219 136	21 856	11 862		252 854

3.12 ECHEANCIER DES EMPRUNTS ET DETTES

(en milliers d'euros)	31/12/09	à moins d'un an	à plus d'un an et moins de cinq ans	à plus de cinq ans
Emprunts à L. et M.T.	297 242	96 098	139 847	61 297
Autres dettes auprès établissement crédit	1 111	1 111		
Comptes courants des filiales et participations	116 038	116 038		
Autres dettes financières diverses	791	791		
Total des dettes financières	415 182	214 038	139 847	61 297
Fournisseurs et comptes rattachés	6 181	6 181		
Dettes fiscales et sociales	1 692	1 692		
Autres dettes	2 169	2 169		
Total des autres passifs	10 042	10 042		
Total	425 224	224 080	139 847	61 297

3.13 CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Charges à payer		
Dettes financières	581	1 052
Fournisseurs, factures à recevoir	1 991	1 407
Dettes fiscales et sociales	246	312
Autres dettes, avoirs à établir	702	195
Total	3 520	2 966
Produits à recevoir		
Clients, factures à établir	866	1 863
Fournisseurs, avoirs à recevoir	148	60
Autres produits financiers à recevoir	800	3 240
Total	1 814	5 163

NOTE 4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 PRODUITS D'EXPLOITATION**

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de la contribution que GL events facture aux sociétés qu'elle contrôle en rémunération des services apportés

4.2 REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les rémunérations versées aux organes d'administration et de direction appartenant au Comité de Direction du groupe durant l'exercice s'élèvent à 1 109 milliers d'euros.

Il n'existe pas d'autre engagement en matière de pension ni d'indemnité assimilée dont bénéficient les autres membres et anciens membres des organes d'administration et de direction. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux organes d'administration et de direction.

4.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Dividendes reçus	20 999	17 827
Produits d'intérêts	1 941	3 233
Produits nets sur cession des vmp	(680)	1 545
Revenus des prêts	598	941
Reprise sur provisions	8 390	413
Garantie de taux, Gain de change	80	829
Total des produits financiers	31 328	24 788
Charges d'intérêts	(7 343)	(18 402)
Intérêts sur couverture de taux	(4 301)	(13)
Pertes de changes	(14)	(1 074)
Charges diverses	(91)	(740)
Dotation aux provisions pour dépréciation	(5 636)	(10 200)
Total des charges financières	(17 385)	(30 429)
Résultat financier	13 943	(5 641)

4.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Produits sur opérations de gestion	751	1
Produits de cession des immobilisations :		
. corporelles	1	0
. financières	329	11 012
Reprises sur provisions		0
Total des produits exceptionnels	1 081	11 013
Valeur comptable des immobilisations cédées :		
. corporelles	(1)	0
. financières	(328)	(2 263)
Charges sur opérations de gestion	(41)	(822)
Dotation provision pour risques et charges	(1 114)	(663)
Autres charges exceptionnelles	(1 358)	(179)
Total des charges exceptionnelles	(2 842)	3 927
Résultat exceptionnel	(1 761)	7 086

4.5 IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE LATENTE

(en milliers d'euros)	31/12/09	31/12/08
Charge / (Produit) d'impôt lié à l'intégration fiscale	(7 930)	(4 775)
Impôts sur les sociétés	737	(146)
Total comptabilisé	(7 193)	(4 921)

Décomposition de la charge d'IS entre résultats courant et exceptionnel (en milliers d'euros)	Base totale	Impôt correspondant (Charge) / Produit	Résultat net
Résultat courant	10 863	6 934	17 797
Résultat exceptionnel	(1 761)	259	(1 502)
Total	9 102	7 193	16 295

Le résultat courant intègre des dividendes pour 19,5 millions d'euros non imposables à hauteur de 95 % des dividendes.

4.6 INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT

En l'absence d'utilisation de toute évaluation fiscale dérogatoire, l'incidence sur les capitaux propres et sur le résultat est nulle.

NOTE 5 EFFECTIF MOYEN

	2009	2008
Cadres	6	8
Employés	0	0

NOTE 6 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés (en milliers d'euros)	
Cautions	
Sur crédits à court terme	2 577
Sur crédits à moyen terme	20 012
Sur affaires et autres	8 825
Hypothèques et Nantissements	
Gage de comptes d'instruments financiers	810
Crédits-baux	
Indemnités de départ à la retraite	134
Engagements reçus (en milliers d'euros)	
Remboursement avance / retour à meilleure fortune	5 360

Engagements liés aux rachats de société :

Les actionnaires minoritaires de FAGGA ont la possibilité de vendre à GL events leur participation à compter de novembre 2011. Compte tenu de la date de levée de l'engagement et de l'incertitude quant aux bases de calcul du prix d'acquisition, cet engagement n'a pas été comptabilisé au 31 décembre 2009.

Les compléments de prix sont comptabilisés au bilan lorsqu'une évaluation fiable peut être effectuée à la clôture de l'exercice.

A la date de clôture, il n'existe aucun complément de prix non comptabilisé.

Autres engagements commerciaux :

Néant

NOTE 7 OPERATIONS PORTANT SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

La majeure partie de l'endettement est indexée sur les taux à trois mois. De façon ponctuelle des couvertures peuvent être souscrites à hauteur de tout ou partie des dettes financières variables.

Au 31 décembre 2009 les instruments de couverture utilisés sont de type tunnel à prime nulle. Ces instruments de couverture sont contractés sur deux ou trois ans avec amortissement in fine.

(en milliers d'euros)	Nominal au 31/12/09	Nominal moyen portant intérêt à échéance de :		
		moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Couvertures de taux	210 000	150 000	41 667	

NOTE 8 IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société GL events, faisant appel public à l'épargne, établit des comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009, elle est détenue par la société Polygone S.A. à hauteur de 57,52%.

NOTE 9 ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Allègement futur d'impôt : Organic 2009 : 33 milliers d'euros.

NOTE 10 OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	
Titres de participation	463 778
Clients	7 115
Fournisseurs	(4 517)
Prêts	16 481
Autres créances et dettes	(571)
Comptes courants actifs nets	50 163
Comptes courants passifs	(116 038)
Dividendes reçus	19 589
Autres produits financiers - intérêts des comptes courants	1 950
Charges financières - intérêts des comptes courants	489

NOTE 11 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société)										
Agor	188	11 124	100,00	66 038	66 038	(1 233)		18 297	1 744	
Auvergne Evènements	50	675	51,96	26	26	(2 093)		5 079	208	
Chorus	50	305	100,00	900	900	(448)		1 693		
Expo Indus	30 037	30 713	100,00	30 607	30 607	(2 462)		8 463	3 304	
Fagga Promoção de Eventos	1 658	16 874	75,00	13 813	13 813	2 000		14 443		
Générale Location Espana	60	(1 693)	100,00	862	0	1 639		0		(1)
GL events Middle East	189	8 970	100,00	231	231	(60)		12 474		
GL events Mobilier	241	389	99,77	344	344	2 239		10 965		
GL events Asia	116	640	99,00	154	154	413				
GL events Audiovisual	2 633	6 725	33,85	7 214	7 214	(1 183)	1 500	30 001		
GL events Belgium	1 000	1 294	100,00	2 720	2 720	867		6 056	358	
GL events Brussels	250	(233)	85,00	212	212	3 389	1 500	1 786		
GL events Campus	10	547	99,84	10	10	(297)		1 002	536	
GL events Canada	661	(28)	100,00	644	28	68		0		(7)
GL events CCIB	2 005	5 046	80,00	1 604	1 604	(11 889)	5 277	21 016	3 529	
GL events Exhibitions Shanghai	1 133	(29)	93,10	1 083	1 083	148	1 390	782		
GL events Cité Centre Congrès Lyon	500	682	99,88	499	499	(968)		17 060	1 159	
GL events Hungaria RT	38 644	37 606	100,00	42 335	42 335	(34 561)		14 286		
GL events Management	10	(365)	100,00	10	10	(375)		2 187		
GL events M&A	37	37	100	37	37	(718)				
GL events Parc Expo Metz métropole	50	1 063	100,00	50	50	9 599	200	8 119		
GL events Portugal	35	33	85,71	30	0	908		1 188		(3)
GL events Scarabée	50	62	90,00	45	45	(243)		962		
GL events Services	23 220	30 536	97,00	67 700	67 700	(1 060)		110 626	2 252	
GL events SI	10	597	99,84	10	10	1 340		4 548	586	
GL events Suisse	67	136	85,00	55	55	49		762		
GL events Support	10	253	99,84	10	10	1 094		8 912	243	
GL events Turquie	116	(707)	79,00	95	95	547		549		
GL events World Forum	100	77	100,00	100	100	768		3 955		
GL events USA	1	(681)	100,00	1	1	1 192		246		(4)
Hall Expo	2 063	6 406	99,97	1 191	1 191	(3 134)		19 741		
International Standing France (ISF)	480	(431)	100,00	9 147	9 147	2 819		12 184		
Kobé	37	268	100,00	4 488	4 488	(890)		2 924	250	
Market Place	541	541	89,95	3 664	3 664	4 759		21 871	550	
Owen Brown	4 943	10 823	100,00	14 892	14 892	31		14 800		
Package	762	2 615	100,00	1 995	1 995	(217)		17 920	400	
Padova Fiere	8 000	8 000	80,00	20 000	20 000	(4 347)		14 610		
Polygone Vert	381	269	99,92	608	608	363		3 036		
Profil	8	218	100,00	1 679	1 679	(60)		3 611	390	
GL events Italia	8 783	44 131	95,21	71 927	71 927			5 487		
SEAN (Acropolis Nice)	250	331	99,96	250	250	(2 986)	500	14 819		
SECECAM (Amiens)	50	50	100,00	50	50					
SECCSE (Centre Fauriel St-Etienne)	50	86	100,00	50	50	(225)	50	2 009	63	
SECCPB (Pierre Baudis)	8	104	100,00	15	15	(1 036)		3 291	158	
SECIL	660	338	99,92	1 550	1 550	169		237		

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Dividende encaissé au cours de l'exercice	Observations
1) Filiales (+ de 50 % de capital détenu par la société) (suite)										
SECSP (Château Saint-Priest)	8	(34)	100,00	8	8	(49)		621	17	
SEPMU (Palais Mutualité)	50	299	100,00	50	50	1 311		1 437		
SEPCFD (Polydome Clermont-Fd)	50	266	100,00	50	50	(357)		2 914	316	
SEPE (Parc Floral Paris)	297	1 064	100,00	297	297	(2 703)	900	4 064	682	
SEPEAT (Troyes)	50	(13)	100,00	50	50	(38)		1 749		
Sepelcom	1 637	7 584	95,00	28 698	28 698	(1 257)		41 309	1 001	
Spaciotempo	2 211	13 092	100,00	16 740	16 740	(1 253)		21 576	1 765	
Spaciotempo UK	105	2 516	100,00	10 208	10 208	1 626		6 429		
Toulouse Expo	468	12 663	88,31	4 050	4 050	(15 246)		10 669	25	
Total	135 023	240 760		434 553	431 185	52 275	13 431	529 361	19 536	
2) Participations comprises entre 10 à 50 %										
Idées en tête	77	223	35,06	0	0			1 270		
Première Vision	10 050	22 400	24,50	9 811	9 811			38 334	494	
SA Lyonnaise de Télévision	5 000		10,00	501	250			3 120		(6)
Sepel	5 172	18 340	46,25	8 211	8 211			30 153	925	
Société du Partage	5	(2 150)	39,22	2	0	798		0		(5)
Sodes	6 900	22 953	49,00	11 334	11 334			15 726		
Total	27 204	61 766		29 859	29 606	798	0	88 603	1 419	
3) Autres participations										
				4 882	3 086	5 489			43	
Total général	162 227	302 526		469 293	463 877	45 988	13 431	617 964	20 998	

- (1) dépréciation du compte courant à hauteur de 1 749 milliers d'euros
(2) dépréciation du compte courant à hauteur de 365 milliers d'euros
(3) dépréciation du compte courant à hauteur de 91 milliers d'euros
(4) dépréciation du compte courant à hauteur de 682 milliers d'euros
(5) dépréciation du prêt à hauteur de 798 milliers d'euros
(6) dépréciation des titres à hauteur de 251 milliers d'euros
(7) dépréciation des titres à hauteur de 616 milliers d'euros

Les résultats nets 2009 des sociétés les plus significatives en termes de valeur brute des titres sont les suivants :

- Agor : 2 256 milliers d'euros
- Expo Indus : 486 milliers d'euros,
- GL events Hungaria RT : -1 168 milliers d'euros,
- GL events Services : -304 milliers d'euros,
- GL events Italia pour 4 972 milliers d'euros,

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GL events SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

L'essentiel de l'actif de votre société est constitué de titres de participation qui sont évalués conformément aux modalités indiquées au paragraphe 2.4 de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les données et hypothèses utilisées dans le cadre de la détermination des valeurs d'utilité et nous avons vérifié que les notes annexes donnent une information appropriée.

Les appréciations que nous avons portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ET PREALABLEMENT AUTORISES**Convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus :**

La société GL events SA a conclu une convention de conseil et d'administration de la formation avec GL events Campus.

Le montant facturé par GL events Campus sur l'exercice s'élève à 6 145 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 6 mars 2009.

Avoir sur la redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale au profit ISF :

La société GL events SA a consenti un avoir sur la redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale au profit de sa filiale ISF, le 31 décembre 2009.

Le montant de l'avoir s'élève à 226 000 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 30 novembre 2009.

Subvention à SODES :

La société GL events SA a décidé d'accorder à sa filiale SODES une subvention compte tenu de la situation financière de celle-ci.

Le montant accordé par GL events SA sur l'exercice s'élève à 600 000 €.

Autorisation du Conseil d'Administration du 14 décembre 2009.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICE ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events à la société SAS FONCIERE POLYGONE fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance forfaitaire annuelle s'élève à 20 000 €.

Convention de bail avec la SAS LE GRAND REY :

Le bail commercial a commencé le 1er janvier 2007 et prendra fin au 31 décembre 2015 ; le versement des loyers s'effectue tel qu'initialement prévu.

Le montant enregistré en charge au cours de l'exercice s'élève à 790 805 €.

Redevance au titre de la convention d'assistance technique et commerciale :

L'assistance technique et commerciale fournie par la société GL events aux sociétés du Groupe fait l'objet d'une convention réglementée.

Le montant de la redevance annuelle s'échelonne de 0,75 % à 4 % du chiffre d'affaires et inclut également des montants forfaitaires (sociétés de sous-traitance).

Les redevances facturées en 2009 aux filiales sont les suivantes :

Sociétés	Montant (en €)	Sociétés	Montant (en €)
Agor	457 430	GL USA	1 848
Altitude	12 000	GL World Forum Convention Center	59 326
Auvergne Evènements	126 980	Hall Expo	468 309
Auvergne Evènements Spectacles	31 608	Hungexpo	357 100
CCIB Catering	107 353	ISF	78 959
CEE	40 345	Kobé	73 106
Chorus	42 331	Market Place	546 780
Décorama	335 927	Menuiserie Expo	48 000
Eastern Exhibition Services Ltd	24 115	Mont'Expo	24 000
Esprit Public	59 417	Norexpo	96 487
Expo indus	211 568	Owen Brown	223 335
Fabric Expo	36 000	Package	447 837
Fagga Promocao de Eventos	216 647	Performance	163 116
GL Convenciones Barcelona - CCIB	622 481	Polygone Vert	75 869
GL events Audiovisual	673 699	Profil	90 145
GL events Belgium	90 838	Ranno	357 656
GL events Centro de Convecoes	116 249	SEAN - Acropolis Nice	370 470
GL events Cité Centre de Congrès Lyon	426 507	SECCPB - Pierre Baudis	131 640
GL events Exhibitions	1 044 375	SECCSE - Saint- Etienne Fauriel	50 229
GL events Exhibitions Shanghai	5 755	SECIL - Grand Cercle et Verrière	5 418
GL events Hong Kong	35 519	SECSP - Château de Saint-Priest	15 530
GL events Macau	1 373	SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand	72 814
GL Parc des Expos Metz Métropole	202 338	SEPE - Parc Floral	101 599
GL events Scarabée	24 047	SEPEAT - Agglomération Troyenne	43 720
GL events Services	2 183 580	SEPEL	232 000
GL events SI	47 000	SEPMU - Palais de la Mutualité	35 929
GL events Turquie	3 985	Sign'Expo	112 052
GL Fourniture Asia	9 798	Spaciotempo France	539 397
GL Mobilier	84 000	Spaciotempo UK Ltd	97 046
GL Portugal	17 823	Toulouse Expo	266 726
GL Suisse	11 418	Traiteurs Loriers	164 948
		Vachon	65 829

Prestation de services de Direction Générale :

La société Polygone SA fournit des prestations de direction générale à la société GL events moyennant le paiement d'une redevance de 0,27 % du chiffre d'affaires.
Le montant enregistré en charge sur l'exercice s'élève à 1 567 228 €.

Mission confiée à M. Philippe MARCEL :

La société GL events SA a souhaité confier à M. Philippe MARCEL, par l'intermédiaire de sa société PBM, une mission portant sur l'analyse et le diagnostic du fonctionnement des organes de management opérationnel du groupe.
Les honoraires pris en charge par votre société s'élèvent pour 2009 à un montant de 78 000 €.

Convention d'apport d'affaire avec la société GL Convenciones Barcelona :

La société GL events SA a signé une convention d'apporteur d'affaires avec la société GL events Centro de Convenciones Internacionales de Barcelona (CCIB).
Le montant facturé pour 2009 par GL events s'élève à 316 668 €.

Fait à Lyon et Villeurbanne, le 13 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

MAZA SIMOENS
Michel Maza

MAZARS
Christine Dubus

ANNEXE I
PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-40

SOCIETES FRANCAISES

	Olivier GINON	Gilles GOUEDARD COMTE	Olivier ROUX	Damien BERTRAND	Erick ROSTAGNAT	GL events actionnaire > 10 %
Agor			X	X		X
Altitude						X
Auvergne Evènements	X (RP)		X	X	X	X
Auvergne Evènements Spectacles						X
CEE						X
Chorus			X	X	X (RP)	X
Décorama			X			X
Esprit Public						X
Expo Indus			X			X
Fabric Expo						X
Foncière Polygone SAS	X	X			X	
GL events	X	X	X	X	X	
GL events Audiovisuel						X
GL events Campus						X
GL events Cité Centre de Congrès Lyon		X (RP)	X		X	X
GL events Exhibitions	X			X		X
GL events Parc Expo Metz Métropole						X
GL events Scarabée						X
GL events Services	X (RP)		X	X		X
GL events SI SNC						X
GL Mobilier	X	X	X	X		X
Hall Expo	X (RP)			X		X
ISF			X	X	X	X
Kobé						X
La Compagnie du Planay		X				
Le Grand Rey	X					
Market Place			X	X		X
Menuiserie Expo						X
Mont Expo						X
Norexpo					X	X
Package			X	X (RP)	X	X
Performance						X
Polygone SA	X		X		X	
Polygone Vert						X
Profil						X
Ranno Entreprise			X	X		X
SEAN Acropolis Nice			X	X	X (RP)	X
SECCPB - Pierre Baudis						X
SECCSE - Saint Etienne Fauriel						X
SECIL - Grand Cercle et Verrière		X (RP)	X		X	X
SECSP - Château de Saint Priest						X
SEPCFD - Polydôme Clermont Ferrand						X
SEPE - Parc Floral			X			X
SEPEAT - Parc Expo.Agglo.Troyenne						X
SEPEL	X			X		X
SEPMU - Palais de la Mutualité						X
Sign'Expo						X
Sodes	X		X			X
Spaciotempo France SA			X	X	X (RP)	X
Toulouse Expo	X	X	X		X	X
Vachon		X	X	X	X	X

ANNEXE I
PERSONNES CONCERNEES PAR LES CONVENTIONS
RELEVANT DE L'ARTICLE L. 225-40

SOCIETES ETRANGERES

	Olivier GINON	Gilles GOUEDARD COMTE	Olivier ROUX	Damien BERTRAND	Erick ROSTAGNAT	GL events actionnaire > 10 %
CCIB Catering						X
Eastern Exhibitions Services Ltd						X
Fagga Promocao de Eventos				X	X	X
GL events Belgium	X			X		X
GL events CCIB	X				X	X
GL events Centro de Convenções						X
GL events Exhibitions Shanghai	X		X	X	X	X
GL events Hong Kong	X				X	X
GL events Macao	X				X	X
GL events Suisse						X
GL events Turquie						X
GL Furniture Asia	X					X
GL Portugal						X
GL USA	X	X			X	X
Hungexpo	X		X	X	X	X
Owen Brown	X			X	X	X
Spaciotempo UK Ltd				X	X	X
Traiteurs Loriers	X (RP)				X	X
World Forum La Haye						X

(RP) : administrateurs représentants permanents de GL events

Note: La détention de capital s'entend directe et indirecte.

06

Renseignements de caractère général concernant GL events et son capital

- 132** Renseignements de caractère général concernant GL events
- 134** Renseignements de caractère général concernant le capital de GL events

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT GL EVENTS**Dénomination et siège social :**

GL events (Dénomination adoptée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 juillet 2003, en remplacement de celle de GENERALE LOCATION)
Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 BRIGNAIS

Nationalité : Française

Forme et législation : Société Anonyme régie par la législation française.

Registre du Commerce et des Sociétés : 351 571 757 RCS LYON – Code APE : 741 J

Activité :

La société a pour objet :

La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés, G.I.E français ou étrangers, créés ou à créer et ce, par tous moyens notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions ou de parts sociales, de fusion, etc....

Toutes opérations financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

Toutes prestations administratives de conseil et autres et toutes activités de recherche et de développement ;

L'organisation, la communication, la gestion, l'installation générale et l'aménagement d'expositions, de salons, de foires, de manifestations publiques ou privées, d'événements de tout type, nationaux et internationaux, la formation ;

La conception, la fabrication, la location, l'installation et l'aménagement de stands, de revêtements de sols, de décoration florale, de décoration de tous locaux et d'exposition, de signalétique, de muséographie, de scénographie, d'ameublement, de mobilier-matériel et accessoires, de distribution électrique, de systèmes d'éclairage, de scénographie lumineuse, de chauffage, de climatisation, de sonorisation, de captation et de projection de film et de vidéo projection haute puissance sur tout support, murs d'images-multimédia, de structures provisoires, de tribunes, d'éléments d'exposition, et plus généralement de tous produits, procédés et entreprises se rapportant à ces manifestations et événements ainsi qu'à leur publicité et à leur promotion sous quelque forme que ce soit.

Elle peut agir directement ou indirectement et faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers et soit seule, soit en participation, association, groupement ou sociétés, avec toutes autres personnes ou sociétés et les réaliser sous quelque forme que ce soit.

Elle peut également prendre tous intérêts et participations dans toutes les sociétés et affaires, quel qu'en soit l'objet.

Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

Assemblées Générales (articles 22 et 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, à défaut, par les Commissaires aux Comptes et par toute personne légalement habilitée à cet effet.

Notamment, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la Loi, ont la facilité de requérir, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les formes et les délais de la convocation sont réglés par la Loi. L'avis de convocation doit fixer le lieu de la réunion qui peut être le siège social, ou tout autre lieu, et son ordre du jour.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée. Tout actionnaire peut, dans les conditions fixées par les lois et les règlements, adresser sa formule de procuration et de vote par correspondance, concernant toute assemblée générale, soit sous forme papier, soit, sur décision du conseil d'administration, publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

Un actionnaire peut également se faire représenter dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur à condition que le mandataire soit lui-même actionnaire. Il peut encore se faire représenter par son conjoint. L'actionnaire qui n'a pas son domicile sur le territoire français et dont les titres sont inscrits en compte au nom d'un intermédiaire dans les conditions de l'article L 228-1 du Code de Commerce, peut se faire représenter par cet intermédiaire.

Le droit de participer aux assemblées ou de s'y faire représenter est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire titulaire d'actions nominatives dans les comptes tenus par la société, soit au dépôt au lieu indiqué dans l'avis de convocation des certificats délivrés par les intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité, jusqu'à la date de l'assemblée, des actions au porteur inscrites en compte chez eux, ces formalités devant être accomplies au plus tard cinq jours avant la tenue de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut abrégé ou supprimer ces délais.

Les titulaires d'actions nominatives sont admis sur simple justification de leur identité, les propriétaires d'actions au porteur sur justification du dépôt prévu ci-dessus.

L'accès de l'assemblée est ouvert aux actionnaires inscrits sur simple justification de leur qualité. Le Conseil d'Administration peut toutefois, s'il le juge utile, remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Droits de vote (article 25 des statuts)

Dans les Assemblées Générales, chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation. Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, ou d'échange d'actions à l'occasion d'un regroupement ou d'une division d'actions, le droit de vote double est conféré aux actions attribuées à raison d'actions inscrites sous la forme nominative, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes conservées sous la forme nominative depuis leur attribution, ce droit de vote double étant conféré à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de l'inscription sous la forme nominative des actions à raison desquelles elles ont été attribuées.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la société bénéficiaire si les statuts de celles-ci ont institué un droit de vote double.

Répartition des bénéfices (article 28 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est fait un prélèvement d'un vingtième au moins, affecté à la formation d'un fonds de réserve dit "réserve légale" limité au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque la "réserve légale" est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report à nouveau.

Sur ce bénéfice, l'assemblée prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial figurant au passif du bilan, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction, ou apurées par prélèvement sur les réserves.

Franchissement de seuil (article 12 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la société de la détention de certaines fractions des droits de vote attachés au capital, tout actionnaire, personne physique ou morale, qui vient à posséder ou contrôler, directement ou indirectement, ou encore de concert avec d'autres actionnaires au sens de la loi, 2,5 % au moins du capital et/ou droits de vote de la société, doit en informer la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 15 jours du franchissement de seuil, en indiquant si les actions sont ou non possédées pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Cette notification est renouvelée pour la détention de chaque fraction additionnelle de 2,5 % du capital et /ou des droits de vote jusqu'au seuil de 50 % du capital.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société :

Au siège social : Route d'Irigny – Zone Industrielle – 69530 Brignais.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE GL EVENTS

Capital social

Le capital social s'est ainsi trouvé fixé à la date du 31 décembre 2009 à 71 694 960 €, divisé en 17 923 740 actions de 4 €.

Les actions de GL events sont inscrites sur le marché Euronext Paris - compartiment B.

Titres donnant accès au capital

Néant

Options de souscription des salariés

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2006 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 100 000 options de souscription et 100 000 options d'achat d'actions au profit des salariés de GL events et du groupe et/ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2006 (plan n° 9).

L'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2008 a autorisé le conseil d'administration à émettre un volume global de 200 000 options d'achat et/ou de souscription d'actions au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés du groupe GL events. Ces options ont fait l'objet d'attributions par le Conseil d'Administration en date du 8 décembre 2008 (plan n° 10). Les bénéficiaires ne pourront exercer les options qui leur ont été consenties par le Conseil d'Administration, qu'après un délai de trois ans après le jour de leur octroi par le Conseil d'Administration, à la condition d'avoir toujours eu la qualité de salarié ou dirigeant de la société GL events ou de l'une des Sociétés du groupe pendant cette période. En conséquence, dans le cas où ils cesseraient leurs fonctions salariées ou leurs fonctions de dirigeant avant d'avoir exercé leurs options, les bénéficiaires des options perdraient de plein droit les droits acquis.

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur :

	Plan n°9 06-01	Plan n°10 08-01
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 000	129 750
Dont nombre aux dix premiers attributaires	8 000	65 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	--	30 000
Dont nombre aux administrateurs	--	10 000
Point de départ d'exercice des options	13.12.2008	08.12.2011
Fin de la période d'indisponibilité	13.12.2010	08.12.2012
Date limite de levée de l'option	13.12.2011	08.12.2013
Prix de souscription (en €)	32,79	12,02
Actions souscrites (*)	0	0
Actions restant à souscrire	8 000	129 750

(*) Au 5 mars 2010, après constatation de levées d'options par le Conseil d'Administration du 5 mars 2010.

Situation des plans d'option de souscription d'action en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n°10 08-01
<u>Nombre d'actions pouvant être souscrites</u>	
Damien Bertrand	5 000
Erick Rostagnat	5 000
<u>Nombre d'actions restant à souscrire</u>	
Damien Bertrand	5 000
Erick Rostagnat	5 000

Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mai 2006 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 40 000 le nombre total d'actions pouvant être attribué gratuitement. Le Conseil d'administration du 13 décembre 2006 a décidé d'attribuer 38 075 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 1).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L225-197-1 et suivants du Code de commerce, à procéder dans un délai de trente huit mois à compter de cette autorisation à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la société. L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé à 100 000 le nombre total d'actions pouvant être attribué gratuitement. Le Conseil d'administration du 8 décembre 2008 a décidé d'attribuer 93 000 actions gratuites existantes de la société. (Plan n° 2).

L'attribution gratuite des actions est subordonnée aux conditions suivantes :

1. revêtir la qualité de salarié au sein de la Société ou des sociétés et groupements qui lui sont liés, du premier au dernier jour de la période d'acquisition,
2. absence de comportement déloyal faisant préjudice à la Société ou à une société liée ;
3. croissance moyenne du chiffre d'affaires du groupe GL events sur les années 2009 et 2010 au moins égale à 3 % par an.

Par application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Situation des plans d'attribution d'action en vigueur :

	Plan n° 1	Plan n° 2
Date de l'assemblée ayant autorisé l'émission des options	19.05.2006	16.05.2008
Date du conseil d'administration	13.12.2006	08.12.2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	38 075	93 225
Valeur au jour d'attribution	34,52	12,02
Dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction dans sa composition actuelle	4 400	28 000
Dont nombre aux administrateurs	2 300	8 000
Dont nombre aux dix premiers attributaires	7 500	64 500
Date de fin de période d'acquisition	13.12.2009	08.12.2011
Date limite d'incessibilité	13.12.2011	08.12.2013
Nombre d'actions levées	--	--

Situation des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur concernant les mandataires sociaux :

	Plan n° 1	Plan n° 2
<u>Nombre d'actions pouvant être attribuées</u>		
Damien Bertrand	1 300	3 000
Erick Rostagnat	1 000	5 000
<u>Nombre d'actions définitivement acquises</u>		
Damien Bertrand	1 300	--
Erick Rostagnat	1 000	--

Capital autorisé non émis

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mai 2008 a délégué sa compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société ou tous types de valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme à des actions de la société et ce, avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant nominal maximum de 30 millions d'euros.

Cette délégation de compétence a été donnée pour une durée de 26 mois, expirant le 16 juillet 2010.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de cette délégation au cours de l'exercice 2009.

Évolution du capital de la société GL events sur les cinq dernières années

Date	Nature de l'opération	Variation du capital			Montant successif du capital	Nombre d'actions		Valeur nominale
		Émission en numéraire ou en nature		Incorpor. de réserves compens. créances		émises	cumulées	
		nominal	Prime					
11/03/2005	Levée d'options	546 000	1 049 425		54 882 412	136 500	13 720 603	4 €
11/03/2005	Exercice de bons de souscription d'actions	20	70		54 882 432	5	13 720 608	4 €
28/10/2005	Levée d'options	34 800	52 405		54 917 232	8 700	13 729 308	4 €
28/10/2005	Exercice de bons de souscription d'actions	134 552	470 932		55 051 784	33 638	13 762 946	4 €
09/12/2005	Apports en numéraire	6 116 864	29 666 790		61 168 648	1 529 216	15 292 162	4 €
09/12/2005	Levée d'options	134 000	471 825		61 302 648	33 500	15 325 662	4 €
09/12/2005	Exercice de bons de souscription	65 616	229 656		61 368 264	16 404	15 342 066	4 €
14/03/2006	Levée d'options	56 400	77 315		61 424 664	14 100	15 356 166	4 €
14/03/2006	Exercice de bons de souscription	47 724	167 034		61 472 388	11 931	15 368 097	4 €
10/07/2006	Levée d'options	56 400	99 065		61 528 788	14 100	15 382 197	4 €
10/07/2006	Exercice de bons de souscription	1 491 812	5 221 342		63 020 600	372 953	15 755 150	4 €
5/09/2006	Levée d'options	8 000	8 900		63 028 600	2 000	15 757 150	4 €
5/09/2006	Exercice de bons de souscription	387 944	1 357 804		63 416 544	96 986	15 854 136	4 €
13/12/2006	Levée d'options	103 200	154 070		63 519 744	25 800	15 879 936	4 €
12/03/2007	Levée d'options	30 000	83 995		63 549 744	7 500	15 887 436	4 €
16/07/2007	Levée d'options	72 000	182 950		63 621 744	18 000	15 905 436	4 €
03/09/2007	Levée d'options	10 800	20 061		63 632 544	2 700	15 908 136	4 €
07/11/2007	Apports en numéraire	7 961 216	69 660 640		71 593 760	1 990 304	17 898 440	4 €
07/12/2007	Levée d'options	63 200	149 414		71 656 960	15 800	17 914 240	4 €
07/03/2008	Levée d'options	10 000	26 875		71 666 960	2 500	17 916 740	4 €
13/03/2008	Levée d'options	4 000	12 570		71 670 960	1 000	17 917 740	4 €
09/05/2008	Levée d'options	4 000	8 020		71 674 960	1 000	17 918 740	4 €
14/05/2008	Levée d'options	12 000	24 060		71 686 960	3 000	17 921 740	4 €
04/09/2008	Levée d'options	8 000	25 140		71 694 960	2 000	17 923 740	4 €

Répartition du capital et des droits de vote

Au 5 mars 2010, le nombre total de droits de vote était de 27 261 272. Les informations sur l'attribution des droits de vote se trouvent page 135 du document de référence ou à l'article 25 des statuts.

A la connaissance de la société le capital se répartit comme suit au 5 mars 2010 :

	Nombre d'actions	% du capital	% droits de vote
Polygone ⁽¹⁾	10 309 214	57,52	66,83
Banque de Vizille	905 602	5,05	6,27
Mandataires sociaux			
- Olivier Ginon	91 986	0,51	0,67
- Olivier Roux	4 200	0,02	0,03
- Gilles Gouedard-Comte	41 318	0,23	0,30
- Damien Bertrand	25 795	0,14	0,16
- Nicolas de Tavernost	563	0,00	0,00
- Aquasourça	1	0,00	0,00
- Philippe Marcel	3 925	0,02	0,02
- Yves-Claude Abescat	100	0,00	0,00
- André Perrier	4 850	0,02	0,02
- Erick Rostagnat	28 544	0,16	0,20
Public	6 511 842	36,33	25,50
TOTAL	17 923 740	100,00	100,00

(1) POLYGONE est une structure holding dont la répartition du capital est la suivante :

- Monsieur Olivier GINON 50,20 %
- Monsieur Olivier ROUX 19,70 %
- Aquasourça 10,00%
- Banque de Vizille 5,01 %
- Salvepar 5,00%
- Monsieur Xavier GINON 3,91 %
- Compagnie du Planay 3,17 %
- Crédit Agricole Capital Investissement 2,25%
- LCL Régions Développement 0,43%
- Calixte Investissement 0,32%
- Diverses personnes physiques détiennent ensemble 0,01 % du capital.

La société COMPAGNIE DU PLANAY est une structure holding contrôlée à 99,99 % par M. Gilles GOUEDARD COMTE.

Franchissements de seuils

A notre connaissance, aucun franchissement de seuil n'est intervenu en 2009.

Autocontrôle et Auto détention

Par application des dispositions de l'article L225-211 du Code de commerce, les informations suivantes sont fournies :

Dans le cadre du programme de rachat d'actions renouvelé par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2009, GL events a effectué les opérations suivantes :

	Solde au 01/01/09		Achats du 01/01/2008 au 31/12/2009 soit 12 mois		Ventes du 01/01/2008 au 31/12/2009 soit 12 mois		Solde au 31/12/2009		Solde au 31/12/09
	1	2	1	2	1	2	1	2	
Nombre d'actions	414 498	44 472	24 495	482 868	215 561	513 048	223 432	14 292	237 724
Cours moyen (en euros)	31,21	12,97 ⁽¹⁾	11,73	13,32	30,53	13,11	23,73	17,14 ⁽¹⁾	28,97
Valeur au cours d'achat (milliers d'euros)	12 938	577 ⁽¹⁾	287	6 431	6 582	6 728	6 643	245 ⁽¹⁾	6 888
Valeur au cours de vente (milliers d'euros)						6 441			
Pourcentage du capital	2,31%	0,25%	0,14%	2,69%	1,20%	2,86%	1,25%	0,25%	1,33%

Col. 1 : Actions propres

Col. 2 : Contrat de liquidité

⁽¹⁾ Valorisation au cours de bourse du jour.

Le contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement est conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF et a pour objectif l'animation du marché. Les frais de négociations des opérations dans le cadre de ce contrat se sont élevés à 30 500 euros sur l'exercice 2009.

Les actions propres sont détenues aux fins de croissances externes, de programmes d'options ou d'attribution d'actions gratuites.

Actions incessibles

Néant.

Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans

Il résulte des variations décrites dans le tableau figurant sous la rubrique " Evolution du capital de la société GL events " ci-dessus, les modifications suivantes dans la répartition du capital :

% du capital (au 31 décembre de chaque année)	2007	2008	2009
Polygone	55,07	56,05	57,52
Autres administrateurs	1,14	2,49	1,10
Banque de Vizille	5,06	5,05	5,05
Autres actionnaires	38,73	37,82	36,33

% des droits de vote (au 31 décembre de chaque année)	2007	2008	2009
Polygone	66,67	65,59	66,83
Autres administrateurs	1,73	2,20	1,40
Banque de Vizille	5,89	6,05	6,27
Autres actionnaires	25,71	26,16	25,50

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

Nantissements, garanties et sûretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur : Au 31 décembre 2003, en garantie du contrat Club Deal, la société Polygone SA a nanti 3 711 800 actions GL events.

07

Informations complémentaires

- 141** Texte des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte du 30 avril 2010
- 152** Document annuel d'information
- 154** Responsable du document de référence
- 154** Attestation du responsable du document de référence
- 155** Contrôleurs légaux des comptes
- 155** Informations incluses par référence
- 156** Table de concordance

TEXTE DU PROJET DE RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 30 AVRIL 2010**De la compétence de l'assemblée générale ordinaire****PREMIERE RESOLUTION**

(Approbation des comptes annuels au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et quitus aux administrateurs)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne, du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et de leur rapport sur le rapport du Président, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 33 631 Euros.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport établi par le Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe au 31 décembre 2009 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice, s'élevant à la somme de 16 294 665,77 Euros, comme suit :

Détermination des sommes distribuables

Résultat de l'exercice	16 294 665,77 €
Report à nouveau	<u>14 252 306,49 €</u>
Montant à affecter	30 546 972,26 €

Affectation proposée

Réserve légale	814 733,29 €
Dividendes soit 0,90 € par action (x 17 923 740(*))	16 131 366,00 €
Report à nouveau	<u>29 621 330,11 €</u>
Total	30 546 972,26 €

Les capitaux propres de la société, après affectation des résultats s'élèveraient à 218 966 milliers d'euros

Conformément à la loi, il est rappelé le montant du dividende mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercices	Dividende net	Réfaction (**)
31/12/2006	0,70 €	0,28 €
31/12/2007	0,90 €	0,36 €
31/12/2008	0,90 €	0,36 €

(**) pour les personnes physiques, taux de réfaction de 40 % pour les dividendes distribués en 2009, 2008 et 2007 au titre des exercices clos en 2008, 2007 et 2006.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est indiqué que le montant du dividende ci-dessus est réparti de la manière suivante, au regard de son éligibilité ou de sa non éligibilité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158 du Code Général des Impôts, dans sa rédaction issue de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 :

Exercice	Actions nominatives détenues par des personnes physiques(*)	Actions nominatives détenues par des personnes morales	Dividende ouvrant droit à la réfaction de 40 %	Dividende n'ouvrant pas droit à la réfaction de 40 %
31/12/2009	6 819 229		6 137 306,10 €	
		11 104 511		9 994 059,90 €

(*) Cette catégorie comprenant par défaut l'ensemble des actions au porteur y compris celles pouvant être détenues par des personnes morales.

Et ce, sous réserve que les bénéficiaires du dividende ou certains d'entre eux n'optent pas pour le prélèvement forfaitaire libératoire.

Que les actionnaires personnes physiques optent ou non pour le prélèvement forfaitaire libératoire, l'Assemblée Générale prend acte que les prélèvements sociaux (CSG – CRDS) sur les revenus mobiliers seront retenus par la société pour être versés au Trésor Public au plus tard dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende. Le montant du dividende revenant aux actionnaires personnes physiques se trouvera ainsi réduit de 12,1 %.

QUATRIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions figurant dans le rapport spécial des commissaires aux comptes)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, approuve les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce dont il a été donné lecture.

CINQUIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier GINON)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier GINON,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SIXIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Olivier ROUX)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, constatant que le mandat d'administrateur de :

- Monsieur Olivier ROUX,

vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période de six (6) années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2016 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

(Autorisation consentie au Conseil d'administration en vue de procéder au rachat d'actions propres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire du 24 avril 2009 dans sa sixième résolution, de procéder à l'achat de ses propres actions par la Société ;
- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital de la société au jour de la présente assemblée (en ce compris les actions détenues par la société), dans les conditions suivantes :
 - Le prix maximum d'achat de chaque action est fixé à 80 € (hors frais d'acquisition), étant précisé qu'en cas d'opération sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, ou de division ou de regroupement des actions, ou encore de modification du montant nominal des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

En conséquence, le montant maximum des fonds destinés au programme de rachat s'élève à 141 406 464 euros, tel que calculé sur la base du capital social au 5 mars 2010 et des 247 932 actions auto-détenues à la même date, ce montant maximum pouvant être ajusté pour tenir compte du montant du capital au jour de l'assemblée générale.

La présente autorisation est consentie en vue :

- d'attribuer des actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupements qui lui sont liés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions, ou par voie d'attributions gratuites d'actions ;
- de conserver les actions en vue de les remettre en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers et dans les limites prévues par l'alinéa 6 de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
- d'assurer la liquidité du marché de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à une charte de déontologie admise par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% susvisée correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- de réduire le capital de la société en application de la huitième résolution de la présente assemblée générale, sous réserve de son adoption ;
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens immédiatement ou à terme à des actions ;

- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, et à tout moment, le cas échéant en période d'offre publique, sur le marché ou hors marché, notamment de gré à gré y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs ou par le recours à des instruments dérivés notamment par l'achat d'options d'achat dans le respect de la réglementation en vigueur.

Conformément à l'article L.225-209 alinéa 3 du Code de commerce, le Conseil d'administration peut déléguer à son directeur général, les pouvoirs nécessaires pour réaliser un ou plusieurs programmes de rachat, étant entendu que le directeur général rendra compte au Conseil d'administration de l'utilisation faite de ce pouvoir.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- établir, le cas échéant, le descriptif du programme visé à l'article 241-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et le publier selon les modalités fixées à l'article 221-3 du même Règlement, préalablement à la réalisation d'un programme de rachat ;
- passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert ;
- conclure tous accords, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation pour le Conseil d'administration de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, sous réserve de l'approbation de la septième résolution ci-avant, autorise le Conseil d'administration à :

- annuler les actions acquises au titre de la mise en œuvre de la septième résolution ci-avant et des autorisations antérieures, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital social au jour où le Conseil d'administration prendra cette décision d'annulation et par période de vingt-quatre mois, et à procéder à due concurrence à une réduction du capital social de la société ;
- procéder, si besoin est, à l'ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions dont l'émission aurait été antérieurement décidée et encore en validité à la date de réalisation de la réduction de capital autorisée au terme de la présente résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation et notamment pour :

- prendre toutes décisions pour la réalisation des opérations d'annulation et de réduction du capital ;
- imputer la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sur les postes de réserves de son choix, y compris celui des « primes d'émissions, de fusions et d'apports » ;
- accomplir tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités, y compris toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ;

- modifier les statuts de la société en conséquence ;
- et, plus généralement, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle annule et remplace celle conférée aux termes de la septième résolution de l'assemblée générale du 24 avril 2009.

NEUVIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa seizième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, à titre onéreux ou gratuit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Les créances émises pourront revêtir toute forme ou durée, être émises en toutes devises ou unités monétaires établies par référence à plusieurs devises, assorties d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet de l'octroi de garanties ou sûretés, d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant (i) ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui suit (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce. La durée des emprunts autres que ceux qui seraient représentés par des titres à durée indéterminée, ne pourra excéder 15 ans. Les titres ainsi émis pourront en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la société.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux actions ordinaires et valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra en outre instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ordinaires ou aux valeurs mobilières émises conformément aux dispositions légales.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission définie ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés prévues ci-après ou certaines d'entre elles : (i) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'émission décidée, (ii) répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix (actionnaires ou non), ou (iii) offrir au public, tout ou partie des titres non souscrits.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

L'assemblée générale décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires d'actions anciennes et, qu'en cas d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, les modalités de leur libération, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires de la société et, s'agissant des titres de créances, leur rang de subordination.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, pour procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIXIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre au public).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa dix-septième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, par offre au public, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont

l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions ordinaires ou les valeurs mobilières, dont il fixera, dans les conditions légales, les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

ONZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires de la société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et constaté la libération intégrale du capital social, et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa dix-septième résolution ;
- et délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'émission, dans le cadre du II de l'article L411-2 du Code monétaire et financier, (i) d'actions ordinaires de la société et (ii) de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières ;
- décide que le plafond du montant nominal d'augmentation de capital de la société, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est limité à 20% du capital social, par période de 12 mois, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la Société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires ;
- décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la société ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. S'appliqueront pour leur émission, pendant leur existence et pour leur accès à des actions ordinaires, leur remboursement, leur rang de subordination ou leur amortissement, les dispositions concernant les valeurs mobilières de même nature pouvant être émises sur le fondement de la résolution précédente. Le montant nominal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 120 000 000 d'euros ou leur contre-valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé (i) que ce montant ne comprend pas la ou les primes de remboursement au dessus du pair, s'il en était prévu, (ii) que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est prévue par la résolution qui précède (iii) mais que ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du Code de commerce.

Si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le Conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission ainsi que des titres émis. Notamment, il fixera, compte tenu des indications contenues dans son rapport, leur prix de souscription, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée, les modalités par lesquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution donneront accès à des actions ordinaires, et, s'agissant des titres de créance, leur rang de subordination, étant précisé que :

- A. le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance ;
- B. le prix d'émission des valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment en passant toute convention à cet effet, en particulier en vue de la bonne fin de toute émission, et procéder en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, aux émissions susvisées - ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir - en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration, en cas d'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'assemblée générale).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa dix-huitième résolution ;

- autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, pour chacune des émissions décidées en application des dixième et onzième résolutions qui précèdent et dans la limite de 10 % du capital de la société (tel qu'existant à la date de la présente assemblée) par période de 12 mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par les dixième et onzième résolutions susvisées et à fixer le prix d'émission des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières émises, selon les modalités suivantes :

- A. Le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne des vingt derniers jours de bourse avec une décote de 5 % ;
- B. Le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, ou en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires d'une filiale, par la filiale, majorée, le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la société, ou la filiale selon le cas, soit, pour chaque action ordinaire émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé à l'alinéa « A » ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

Le montant nominal total d'augmentation de capital de la société résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur les plafonds d'augmentation de capital fixés par les dixième et onzième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au Directeur Général, le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

TREIZIEME RESOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet, en cas d'augmentation de capital avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, à l'autorisation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa dix-neuvième résolution ;
- autorise, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, le Conseil d'administration à décider, dans les trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale, pour chacune des émissions décidées en application des neuvième, dixième et onzième résolutions qui précèdent, l'augmentation du nombre de titres à émettre, dans la limite de 15 % de la limite initiale, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en cas d'offre publique d'échange initiée par la société)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport

spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-148 et L. 228-92 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa vingtième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider, sur le fondement et dans les conditions des dixième et onzième résolutions qui précèdent, l'émission d'actions ordinaires de la société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires existantes ou à émettre de la société, en rémunération des titres apportés à une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger, selon les règles locales, par la société sur des titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 susvisé, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ordinaires et valeurs mobilières.

L'assemblée générale prend acte de ce que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation, pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiate ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 30 000 000 d'euros, ce montant s'imputant sur les plafonds fixés par les dixième et onzième résolutions, étant précisé que ce plafond est fixé compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

L'assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre les offres publiques visées par la présente résolution et notamment :

- de fixer la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser ;
- de constater le nombre de titres apportés à l'échange ;
- de déterminer les dates, conditions d'émission, notamment le prix et la date de jouissance, des actions ordinaires nouvelles, ou, le cas échéant, des valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ;
- d'inscrire au passif du bilan à un compte « Prime d'apport », sur lequel porteront les droits de tous les actionnaires, la différence entre le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et leur valeur nominale ;
- de procéder, s'il y a lieu, à l'imputation sur ladite « prime d'apport » de l'ensemble des frais et droits occasionnés par l'opération autorisée ;
- de prendre généralement toutes dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin de l'opération autorisée, constater la ou les augmentations de capital résultant et modifier corrélativement les statuts.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

QUINZIEME RESOLUTION

(Limitation globale des autorisations)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et comme conséquence de l'adoption des six résolutions qui précèdent, décide de fixer à 60 000 000 d'euros, le montant nominal maximum des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées par les six résolutions qui précèdent, étant précisé qu'à ce montant nominal s'ajoutera, éventuellement, le montant nominal des actions ordinaires de la société à émettre au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires.

SEIZIEME RESOLUTION

(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital de la société par incorporation de réserves, bénéfices ou primes).

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et statuant conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- met fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 mai 2008, par sa vingt-deuxième résolution ;
- délègue au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

L'assemblée délègue au Conseil d'administration le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront ni négociables, ni cessibles et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital, immédiat ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à 60 000 000 d'euros, étant précisé que ce plafond est fixé (i) compte non tenu du nominal des actions ordinaires de la société à émettre, éventuellement, au titre des ajustements effectués pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires et (ii) de façon autonome et distincte des plafonds d'augmentations de capital résultant des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières autorisées par les neuvième à quatorzième résolutions qui précèdent.

Le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, et généralement de prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités requises pour la bonne fin de chaque augmentation de capital.

Le Conseil d'administration pourra, dans les limites qu'il aura préalablement fixées, déléguer au directeur général le pouvoir qui lui est conféré au titre de la présente résolution.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Modification de l'article 16 des statuts)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide modifier ainsi qu'il suit, l'article 16 des statuts :

Article 16 – Conseil d'administration

La première phrase du deuxième paragraphe de l'article 16 des statuts est remplacée par le texte suivant :

« Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire pour quatre (4) ans et rééligibles. »

Cette modification prendra effet pour toute nomination ultérieure à la présente assemblée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital par émission d'actions réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne entreprise en application de l'article L.225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration établi en application des articles

L.225-102 et L.225-129-6 du Code de commerce, du rapport spécial du Commissaire aux comptes, et des dispositions des articles L. 225-129-6, L. 225-138 I et II et L. 225-138-1 du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration, à l'effet de procéder à une augmentation du capital social de la société par émission d'actions ordinaires, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code du commerce, adhérents d'un plan d'épargne entreprise. Cette augmentation de capital sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, l'assemblée générale :

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents d'un plan d'épargne entreprise ;
- décide que le prix d'émission des actions nouvelles sera fixé par le Conseil d'administration par référence au cours de l'action de la société sur le marché Euronext Paris, étant entendu que ce prix ne peut être supérieur à la moyenne des premiers cours cotés aux 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'administration fixant la date d'ouverture de la souscription ni inférieur de plus de 20% à cette moyenne ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne entreprise est supérieure ou égale à 10 ans ;
- limite le montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant être réalisée par le Conseil d'administration qui ne pourra porter le montant de la participation desdits salariés (y compris la participation déjà détenue) à plus de 3 % du montant total du capital social au jour de la décision du Conseil d'administration de mettre en œuvre la présente autorisation ;
- décide que les actions nouvelles seront soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et porteront jouissance au premier jour de l'exercice au cours duquel sera réalisée l'augmentation de capital ;
- délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet, sous les conditions et limites fixées ci-dessus, de décider et de réaliser, en une fois, cette augmentation de capital, de fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires, ces conditions pouvant comporter des conditions d'ancienneté du lien salarial, sans que le délai imposé puisse excéder 6 mois, de fixer les conditions dans lesquelles les actions seront émises et libérées, de modifier les statuts et plus généralement faire tout ce qui est nécessaire ;
- décide que l'augmentation de capital autorisée par la présente résolution devra être réalisée dans un délai d'un an à compter de la présente assemblée.

L'assemblée générale constate que la présente autorisation a pour effet de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce au regard des délégations consenties par les neuvième à quatorzième résolutions qui précèdent.

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent Document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 221-1-1 du règlement général de l'AMF. Ce document recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1er janvier 2009 et le 31 mars 2010 par GL events pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires.

INFORMATIONS DISPONIBLES SUR LES SITES (www.gl-events.com et www.amf-France.org)
Communiqués

Dates	Communiqués
Déclarations mensuelles et hebdomadaires des transactions sur actions propres	
Informations mensuelles des droits de vote	
3 février 2009	Chiffre d'affaires 2008
10 mars 2009	Résultats de l'exercice 2008
20 mars 2009	Convocation et avis de réunion à l'assemblée du 24 avril 2009
21 avril 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2009
21 juillet 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009
juillet 2009	Bilan semestriel du contrat de liquidité
31 août 2009	Résultat du 1 ^{er} semestre 2009
5 octobre 2009	La gestion du Palais de la Mutualité confiée à GL events
14 octobre 2009	Développement majeur pour GL events dans la Gestion d'espaces événementiels à l'international
20 octobre 2009	Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009
janvier 2008	Bilan annuel du contrat de liquidité
2 février 2010	Chiffre d'affaires 2009
15 février 2010	La commission spéciale de la ville de Paris retient GL events pour la gestion de Palais Brongniart
09 mars 2010	Résultats de l'exercice 2009

Document de référence et note d'opération

Dates	Communiqués
8 avril 2009	Document de référence 2008 D.09-0315

INFORMATIONS DIFFUSEES PAR VOIX DE PRESSE

Dates	Communiqués	Supports
4 février 2009	Chiffre d'Affaires au 4 ^{ème} trimestre : +8,7% de croissance – retour à la croissance, Début d'année 2009 dynamique	La Tribune
11 mars 2009	Résultat annuel 2008 – Bonne performance Opérationnelle et proposition de dividende Maintenu à 0,90 € - marge opérationnelle : 8,8% Résultat net : 28,7% -Cash-flow opérationnel : 80,8 M€	Les Echos
22 avril 2009	Chiffre d'Affaires au 1er trimestre : 188,5 M€ Croissance de +12%, début dynamique pour le groupe	Les Echos
30 juin 2009	Accélération du développement dans la Communication événementielle	Les Echos
22 juillet 2009	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2009	Les Echos
1 ^{er} septembre 2009	Belle performance opérationnelle au 1 ^{er} semestre 2009	Les Echos
6 octobre 2009	La gestion du Palais de la Mutualité à Paris	Les Echos
15 octobre 2009	Développement majeur pour GL events dans la gestion d'espaces événementiels à l'international Le groupe signe la gestion du World Forum Convention Center de La Haye	Les Echos
16 octobre 2009	Cession de l'immobilier à Turin et à Budapest : des marges de manœuvre supplémentaire pour accélérer le développement	Les Echos
21 octobre 2009	Chiffre d'affaires 9 mois 2009 : 404 M€ Très bonne résistance du groupe au contexte économique	Les Echos
3 février 2010	Chiffre d'Affaires au 4 ^{ème} trimestre : 581,4 M€, très bonne résistance du groupe en 2009 Contrat historique pour la coupe du Monde FIFA, Afrique du Sud 2010	Les Echos
15 février 2010	La commission spéciale de la ville de Paris retient GL events pour la gestion de Palais Brongniart	Les Echos
10 mars 2010	Résultat annuel 2009 – Bonne performance du Groupe Perspectives 2010 : importants développements à l'international	Les Echos

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES ET OBLIGATOIRES

Dates	N° de parution	Communiqués
20 mars 2009	34	Avis de réunion et convocation Assemblée générale
3 avril 2009	40	Avis rectificatif valant avis de réunion et convocation
8 mai 2009	55	Droits de vote
8 mai 2009	55	Attestation des commissaires aux comptes
24 mars 2010	34	Avis de réunion Assemblée générale

INFORMATION DEPOSEE AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Dates	Communiqués
27 août 2009	Dépôt des comptes annuels 2008
14 septembre 2009	Dépôt des comptes consolidés 2008

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GINON
Président Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, figurant en page 32 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi que la description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans ce document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, figurant page 110, contient une observation.

Lyon le 15 avril 2010

Olivier GINON
Président

CONTRÔLEURS LEGAUX DES COMPTES

	Date de première nomination	Date de renouvellement	Date de fin de mandat (AGO statuant sur les comptes arrêtés au)
Titulaires : MAZA – SIMOENS Michel MAZA 302, rue Garibaldi 69007 LYON	14 juin 1996	16 mai 2008	31 décembre 2013
MAZARS Christine Dubus 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013
Suppléants : Raphael VAISON DE FONTAINE 513, rue de Sans Souci 69760 LIMONEST	16 mai 2008		31 décembre 2013
Olivier BIETRIX 131, boulevard Stalingrad 69624 VILLEURBANNE	13 juillet 2005	16 mai 2008	31 décembre 2013

INFORMATIONS INCLUSES PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent Document de Référence:

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 78 à 110 et 111 du document de référence n°D09-0210 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 8 avril 2009 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, présentés respectivement aux pages 85 à 119 et 120 du document de référence n°D08-0315 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 avril 2008 ;

TABLE DE CONCORDANCE

La présente table permet d'identifier les informations à inclure dans le rapport annuel déposé comme document de référence.

Rubrique de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004	Pages du document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	154
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	155
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations historiques	7-8, 22-23
3.2. Informations intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	38-42
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	29-30
5.2. Investissements	36
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	17-19
6.2. Principaux marchés	14-16
6.3. Evènements exceptionnels	7-8
6.4. Dépendance éventuelle	N/A
6.5. Positionnement concurrentiel	20
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Description du groupe	5
7.2. Liste des filiales	89-90
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	93,105
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	9-10
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	35
9.2. Résultat d'exploitation	34
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	78, 96
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	35, 77
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	35, 38-40
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	N/A
10.5. Sources de financement attendues	35
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	43
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	3, 6, 37
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Organes d'administration et de direction	27-28
14.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	55

15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	51-52
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	51-53
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	49-50
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	53
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	66
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur	66
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	104
17.2. Participation et stock options	51-53, 134-136
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	53
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	138
18.2. Existence de droits de vote différents	133
18.3. Contrôle de l'émetteur	138
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	139
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	108, 122
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	22
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. Etats financiers	73
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	110
20.5. Date des dernières informations financières	74
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A
20.7. Politique de distribution des dividendes	22, 25
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	42, 43
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	37
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	134
21.2. Acte constitutif et statuts	132-134
22. CONTRATS IMPORTANTS	55
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	N/A
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	26
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	89-90



« Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 avril 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires »